This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

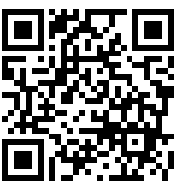

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

UC-NRLF
$B 768 718

Digitized by Google

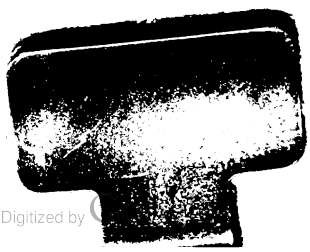

Digitized by

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

# REVUE
# DE COMMINGES

SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES

Digitized by Google

Digitized by Google

# REVUE

DE

# COMMINGES

— PYRÉNÉES CENTRALES —

FONDÉE EN 1885

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU COMMINGES

DU NÉBOUZAN ET DES QUATRE-VALLÉES

**Paraissant tous les 3 mois — Abonnement : 10 fr. par an**

Siège de la Société, 2, rue Thiers à Saint-Gaudens

TOME XXXIV. — ANNÉES 1919-1920

SAINT-GAUDENS

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ABADIE

—

1920

Digitized by Google

Digitized by Google

# Le Maréchal Foch

## COMMINGEOIS

Après la magnifique réception dont il avait été l'objet du 27 septembre au 1er octobre à Tarbes sa ville natale, à Argelès et à Arreau pays d'origine de sa mère et de sa grand'mère, M. le Maréchal Foch faisait, le vendredi 3 octobre 1919, son entrée solennelle à Valentine, berceau de sa famille paternelle.

Bien qu'elle eut été naguère le siège des États du Comminges languedocien, la petite cité ne prétendait point rivaliser de faste avec la capitale de la Bigorre.

Mais pour être plus modeste l'accueil ne fut pas moins enthousiaste et il prit un caractère de respectueuse cordialité qui répondait aux désirs intimes du Maréchal ; on lui rendit le juste hommage dû à sa gloire, on vit moins en lui le guerrier illustre que le fils affectionné, de retour au milieu des siens, le Commingeois heureux de se retrouver en Comminges.

De cet attachement à la petite patrie M. le Maréchal Foch donna ce même jour un témoignage flatteur à la *Société des Études du Comminges :* il voulut bien en accepter la présidence d'honneur qui lui fut offerte, au nom de tous ses membres, par Messieurs le lieutenant-colonel Mondon, président effectif, le Docteur Chopinet, vice-président et Noël Abadie, éditeur de la *Revue.*

Il montrait ainsi quelle force conservent ces mille liens



Digitized by Google

ténus par lesquels nous plongeons dans le passé : né à Tarbes, élève successivement du Collège de Tarbes et du séminaire de Polignan, du lycée de Saint-Etienne, du collège Saint-Clément de Metz, de l'école Polytechnique, puis transporté, au gré des promotions, de la Bretagne au Berry, de Paris à Chaumont et à Nancy, quel sera pour ce déraciné l'asile où l'on reprend contact avec tous ceux de sa race ? sinon l'ancienne maison familiale, toujours peuplée du souvenir des chers disparus, la vieille terre où vécurent les ancêtres et où ils reposent : Valentine, le berceau des Foch et leur tombeau.

Que de choses n'a-t-on pas écrites sur la prononciation de ce nom propre, son étymologie; sur l'origine de la famille. Il suffisait de questionner un de ces vieux tisserands comme on en voyait encore voici quelque vingt années, sur la route de Saint-Gaudens à Valentine, fabriquant derrière son métier à main des cadis inusables ; ce n'est pas lui qui vous eut répondu que Foch s'articulait *fok,* — à l'allemande — malgré les glorieuses raisons de le faire rimer avec *hoch !* Il aurait dit simplement qu'on prononçait comme si le *ch* était suivi d'un *e* muet, ce qui permettait, en s'autorisant d'une légère licence poétique, de lui donner une rime plus française sinon plus riche : *Hoche.*

Et cette déclaration coupait court aux recherches fantaisistes des amateurs de raretés, les dispensait d'assigner aux Foch une ascendance alsacienne. Le vocable est en effet très répandu dans le pays, on trouve des Foch à Soueich, à Montsaunés, Montespan, on en trouve à Rimont (Ariège) et peut-être faut-il voir dans le mot *Fouch,* nom patois de Foix, l'origine la plus probable de ces diverses familles, qui seraient venues de la région ariègeoise.

Cela nous paraît d'ailleurs d'importance minime ; une certitude est acquise et elle seule nous intéresse ; les ancêtres du Maréchal étaient des Commingeois de Valentine. Comme dans la plupart des archives municipales les anciens registres de l'état civil de Valentine présentent

Digitized by Google

de nombreuses lacunes et l'on ne saurait en conscience établir la filiation rigoureuse de tous les Foch qui s'y trouvent mentionnés. Quelques-uns cependant attirent l'attention : en 1503, la commanderie de Frontès (près Luchon) de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem compte parmi ses membres deux Foch, l'un Raymond commandeur, l'autre Dominique, simple prêtre. Or Dominique est un des prénoms les plus usités de la famille et presque à chaque génération des Foch, à dater du XVIII^e^ siècle, nous trouvons un des leurs dans les ordres. Au cours du XVII^e^ siècle, on relève plusieurs consuls de Valentine du nom de Foch : l'un porte le prénom de Bruno qui est aussi usité que Dominique. Avec les premières années du XVIII^e^ siècle la lumière se fait complète et de nombreux actes, nous montrent ce qu'étaient les Foch, quel rang ils occupaient à Valentine.

M. de Maricourt, dans une biographie détaillée du Maréchal, parle des Ducuing ses ancêtres grand'maternels comme *mi-seigneurs, mi-marchands :* l'expression ne saurait s'appliquer à la famille Foch. Et d'abord la configuration du sol dans nos régions s'était toujours opposée à la formation des grands domaines, base de la seigneurie ; dès la fin du XIII^e^ siècle, Valentine avait obtenu des coutumes et privilèges qui la rendaient semblable aux communautés voisines et faisaient d'elle une vraie petite république autonome. Ses habitants se rangeaient en deux classes nullement hostiles l'une à l'autre : commerçants aisés ou petits fabricants et journaliers ; les choses ont-elles beaucoup changé de nos jours ?

Les Foch appartenaient au premier groupe depuis trois siècles au moins. Bruno trisaïeul du Maréchal, Dominique I son bisaïeul, Dominique II, son grand'père, sont tous qualifiés de marchands ou de négociants.

Le dernier possède aussi des terres, ce qui ne doit point nous surprendre, car nous savons qu'à la veille de la Révolution, dans nos contrées, la majeure partie des propriétés avoisinant les villes était aux mains des bourgeois nota-

Digitized by Google

bles. Les alliances contractées à Saint-Gaudens par les Foch précisent leur situation sociale : Dominique I épouse, en 1748, Bernarde Lapène, fille de Blaise et de Marie Gérac ; au nombre des témoins signent : Maurice Bascans, Sanse Dansan, Marianne Pégot.

Bascans, Gérac, Lapène, Dansan, Pégot vieilles familles saint-gaudinoises de commerçants enrichis devenus propriétaires et gens de robe, parmi lesquels se recrutaient encore, en 1789, les membres du conseil communal, les magistrats et les consuls.

La tourmente révolutionnaire n'a laissé subsister de ceux-ci qu'un souvenir qui s'efface et des maisons qui se délabrent. Plus heureux, le fils de Dominique Foch et de Marie Gérac eut huit enfants de Jeanne-Dominiquette Ducuing, d'Arreau ; l'avant-dernier, que la gloire grandissante du premier consul fit appeler Napoléon, devint avoué, puis fonctionnaire et fut le père du Maréchal.

Par quel mystérieux effet du sort cette lignée de marchands vertueux et probes, de propriétaires bourgeois, de doctes chanoines, d'administrateurs prudents, a-t-elle abouti au soldat de génie ? Question qu'il serait bien malaisé de résoudre. M. l'abbé Marsan, qui a étudié avec une minutieuse sagacité les origines auroises du Maréchal, incline à supposer que sa vocation militaire fut déterminée par le rôle que jouèrent plusieurs membres de la famille Ducuing en qualité d'officiers de la légion auroise et il montre son enfance « bercée au récit des brillants « exploits des généraux d'Abadie, Pégot, Barthier, Mar- » tin, Cazaux ». Il ne faudrait cependant pas oublier que les *légions* représentent une simple garde nationale dont les chefs élus par leurs hommes doivent leur grade à la popularité ou au prestige personnels plus qu'aux qualités guerrières. Et la renommée de ces généraux qui s'apparentent de fort loin à la famille Foch, n'est-elle point un peu pâle pour apparaître à un esprit ardent comme nimbée d'une auréole enviable ?

D'ailleurs, que la vocation de Ferdinand Foch trouve sa

Digitized by Google

source chez tel ou tel de ses ascendants, qu'elle soit la conséquence de ses goûts personnels, ce n'est point là ce qui doit nous occuper. Sa gloire militaire ne manquera pas d'historiens compétents et autorisés. Mais nous avons le devoir de dire que parmi les vertus traditionnelles d'une famille fortement disciplinée, le futur Maréchal, avec des convictions chrétiennes inébranlables, hérita de trois qualités dominantes : l'énergie morale, la droiture, la simplicité.

Célébrer sa droiture, son énergie morale, paraitrait superflu ; sa carrière en est comme imprégnée, il en a donné des preuves surhumaines pendant le drame grandiose dont nous demeurons encore meurtris. Mais, de sa simplicité, combien de témoignages discrets : soit qu'il accompagne un vieux camarade de sa prime enfance en tournée d'affaires dans les vallons ombreux qui encerclent Valentine d'une verdoyante parure, soit qu'à la sortie d'une messe matinale il aille, au cimetière proche, s'incliner devant les dalles où sont inscrits les noms de tous ceux de sa race, pour écouter la voix des morts qui enseigne aux vivants les raisons de vivre.

Et c'est par là surtout qu'il nous appartient. Qu'il veuille chercher le repos de ses vieux jours loin de nos plaines ensoleillées, ou qu'il vienne les achever à l'abri de l'antique demeure qui porte toujours les initiales patronymiques, le Maréchal Foch restera indissolublement uni au sol où dorment ses pères, au Comminges : sa « Patrie ».

JOSEPH PICOT.

Digitized by Google

# DOCUMENTS

**Extrait du jugement souverain des afforests de Valentine du 26 juin 1673**

*Archives de la Commune de Valentine* (Même registre)

Les commissaires députés par le Roy pour la réformation des eaux et forêts au département de la grande maîtrise de Toulouse, entre les consuls et habitants du lieu de Valentine demendeurs en opposition envers les jugements par nous rendus le 24me juillet 1668 et 9me may 1670, et le procureur du Roy en lad. réformation, demendeur au principal et dêfendeur à lad. opposition d'autre part. Veu les jugements cy dessus dattés avec touts les actes y énoncés et notamment led. jugement du 9me may 1670 contradictoirement rendu entre les parties, par lequel les boys dud. lieu de Valentine sont déclarés réunis au domaine de Sa majesté avec défences ausd. habitants de s'immiscer en la possession d'iceux à condamnation de cent livres d'amande pour dégradation et indue jouissance ; requeste des habitants en opposition envers lesd. jugements ; appointement donné par le sr de Froidour, l'un de nous, du 9me aost 1672, contenent l'opposition desd. habitants à la réunion desd. jugements et à ce qu'ils soient meintenus en la possession et jouissance des paties, garrigues, bruyères et vacants et boys communaus apelles *Le Pouey* et *Poueiot*, *Lanusse*, le *Hourmenti* le *Hougaraau*, le *Chemin ample* à la Serre tirant Aspret *(sic)*, un tènement de six journals au parsan d'En Pouey et Poueyot, Saint Esperis et le Boys vieux ; à l'effet de laquelle maintenue, ils

Digitized by Google

offroint d'en remettre les pièces justificatives, ainsin qu'ils auroint fait et dont leur auroit été accordé acte et ordonné que le tout seroit communiqué au procureur du roy de nostre commission pour luy ouy en ses conclusions estre fait droit aux parties ainsin qu'il appartiendroit et cependant deffences aux habitans de degrader lesd. boys, jugement rendu au profit desd. habitants par le juge de Nébouzan pourtant (l : portant) maintenue et usage du parsan apellé vulgairement : Lanusse, contre les habitants de Sauvaterre et Labarthe-de-Rivière en date du moys de feuvrier 1419, neuf contracts des années 1582 et 1584 de plusieurs ventes faites par divers habitants dud. lieu de Valentine de plusieurs terres hermes aus lieus de Saint Esperis, Sarrasin et Picairail, que lesd. habitants prétendent avoir esté abandonnées, et estre escheues à la communauté qui paie la taille à raison d'icelles, le tout revenant à dix partilles de terre, chasque partille valent cinquante ou soixante sols ; cinq autres contracts de lad. année 1582 contenent vente de quelques héritages en terres hermes au parsan de la Goutte du Pau ; les arpentements faits en l'année 1561 de toutes les terres qui sont dans l'estandue du consulat dud. lieu pour parvenir à la confeetion du compois et allivrement dud. lieu ; extraict collationné par le sieur Mariote, greffier des Estats de la province de Languedoc, d'une transaction passée entre les commissaires présidents pour le roy et les grants des trois estats de lad. province, le 21me feuvrier 1555, en conséquence des lestres patentes du roy qui confirment lesd. habitants dans la jouissance des pasturages, garrigues et boys communaus ; accord passé sur le fait

Digitized by Google

des francs-fiefs, le 9me avril 1551 ; deux contracts d'acquisition faits par lesd. habitants de six journeaus de boys au parsan appellé le Pouy et Pouyot, lesd. contracts en date des années 1617 et 1623, recognoissence faite par devant mre Jacques de Jasse, magistrat royal subdélégué de Mrs les commissaires députés par Sa Majesté pour la confection du papier terrier dans lad. province de Languedoc ou par lesd. habitants des biens communaux par eux possédés en date du 4me mars 1670 relative a autre recognoissance de l'an 1626; les conclusions du procureur du roy ; et tout veu et concidéré,

Nous, ayant esgard a l'opposition desd. habitants, les avons maintenus et gardé en la posession et jouyssence de cent quatre journaus de terre aprésent en boys, apellé Pouey et Pouyot, mentionés en la recognoissence du 4me mars 1670, lesquels seront distraicts et séparés des autres boys suivant leurs antiennes bornes et limites et exploités par coupes réglées de dis arpens un quart pour chascun an, suivant les deslivrences qui leur en seront faites annuellement par les officiers de la maîtrise de Comenge en procédent au marquement des ventes des boys du roy ; lesquelles coupes seront exploitées à la diligence des consuls pour le boys en provenant estre partagé entre les habitants a proportion de leurs facultés et allivrement, si mieux ils n'ayment que lesd. coupes soint vendues au profit de la communauté, sauf ausd, habitants à se pourvoir du boys qui leur sera nécessaire pour leur chaufage ainsin qu'ils aviseront estre bon a faire ; et seront lesd. coupes exploitées de suite en suite et de proche en proche, a tire et aire, tout d'un

Digitized by Google

suivent et sans recourir conformément a l'ordonence de Sa Majesté ; et lesd. consuls ou marchants tenus de laisser en chascun arpent seize valibaus de l'aage du taillis outre les antiens et modernes qui ne pourront estre coupés qu'ils n'aient au moings atteint l'aage de cent ans ; et moyenant ce, les déffences seront faites ausd. habitants de couper ailleurs a peine d'encourir les amandes portées par l'Ordonence de Sa Majesté ; sera permis ausd. habitants faire pasturer ausd. boys leurs chevaus, bœufs et vaches dans les taillis qui auront atteint l'aage de cinq ans et auront été déclarés deffençables par lesd. officiers faisant leurs visites, et n'y pourront faire pasturer aucunes chèvres, moutons ny brebis ; avons en outre meintenu lesd. habitants ausd. droits d'usage aus boys de Lanusse, Hourmenti et le Hougarau à l'effet d'y faire pasturer leurs bestiaus en la manière cy dessus, le surplus du boys dont est question demeurant réunis au domaine de Sa Majesté conformément au règlement des 24me juillet et 9me may 1670, lesquels seront exéqutés selon leur forme et teneur ; faisant deffence ausd. habitants de s'immiscer en la posession desd. boys a peine d'estre traittés comme délinquants ; et si avons en outre condemné lesd. habitants aus despens contumaciaus liquidés à la somme de cent livres, au payement de laquelle somme lesd. consuls de lad. ville seront tenus de procurer dans quinzainc après la signification du présent jugement par emprunt, imposition ou autrement, à peine d'y estre constreints en leurs propres et privès noms ; si mandons au premier garde du cry en la prévosté de son hostel, premier archer sergeant, gardes des forests ou autres huissiers

Digitized by Google

ou sergeant sur ce requis, faire pour l'exéqution des présentes touts actes de justice requis et nécessaires; de ce faire leur donnons pouvoir.

Fait à Tholose le 26$^{me}$ jour de juin mil six cens soixante treise. Collationné : Prioux, ainsin signé.

La production de la ville a resté au greffe de la Table de marbre de Tholouse.

(D'une autre écriture à peine lisible.) Vérifié en 1740.

S: M.

Digitized by Google

**Ordonnance de Monseigneur Gilbert de Choiseul**
**Pour l'église Saint-Pierre de Sarrancolin**
**— 25 août 1655 —**

Gilbert de Choiseul Duplessy Praslin par la providence de Dieu. Evêque de Comminges à tous ceux qui ces présentes verront, Salut et bénédiction ; savoir faisons que sur le procès-verbal de la visite de l'église priorale et paroissiale de Saint-Pierre de Sarrancolin que nous aurions faite le 4e août dernier, ouï et requérant notre promoteur aurions ordonné et ordonnons ce qui suit :

1° Que conformément à ce qui a été de tout tem observé, il y ait outre le sieur prieur au moins trois religieux qui vivent en commun, sans avoir rien de propre en leur particulier et au surplus, observent la règle de Saint-Benoit, au moins selon la mitigation concédée par les souverains pontifes.

2° Que ledit prieur et religieux disent en Cœur tous les jours les heures canoniales selon leur ordre, lesquelles, à cause de leur petit nombre, il suffira qu'ils les récitent on psalmodient les jours fériaux est fêtes moins solennelles leur ordonnant de chanter solennellement aux fêtes annuelles matines et vêpres et tous les dimanches et fêtes ordinaires qui sont de commandement de l'Eglise, Vêpres seulement, de telle sorte que la messe conventuelle soit chantée tous les jours à haute voix par lesdits prieur, religieux chacun en sa semmaine, le tout, tant pour cet article que pour ceux qui sont couchés ci-dessus selon le coutume qui s'observe dans l'ordre de Saint-Benoît.

3° Et, d'autant que cette maison est une fille de

Digitized by Google

l'abbaye de Simorre, le sieur abbé, prieur et religieux de Simorre seront à la diligence de notre promoteur avertis que le service de Dieu y est abandonné et interpollé, d'y envoyer des religieux capables de le rétablir, et en cas de refus, dont il nous sera donné avis par notre dit promoteur, il y sera par nous pourvu soit par réception de novices ou par établissement de religieux que nous pourrons tirer de quelque autre maison de l'ordre bien réglée, soit de celles dans lesquelles l'étroite observance est gardée et le relâchement réformé, soit de celles ou l'on vit dans une juste mitigation conformément aux bulles des souverains pontifes.

4° Et d'autant qu'à cause des différents procès meus par divers prétendants audit prieuré le revenu en est dissipé et dispersé en diverses mains, Nous ordonnons que, sans préjudice de droit des parties, il soit pris par manière de provision et attendant un jugement définitif sur le revenu dudit prieuré, ce qui est nécessaire pour l'aliment et vestiaire desdits trois religieux à raison de trois cents livres pour chacun qui seront portées au sindic de la maison par les fermiers dudit prieuré.

5° Nous ordonnons qu'au dépens dudit sieur prieur et autres fruits prenans si aucuns y a, la voute de l'église soit réparée comme aussi la couverture et généralement toutes réparations nécessaires soient faites et afin que, sous prétexte du procès, il arrivait aucun retardemant à l'exécution de notre présente ordonnance il serait fait visite de l'état des batimens et couverture de ladite église par gens expers et ce connaissans et du tout sera dressé procès-verbal et sur

Digitized by Google

icelui lesdites réparations seront mises à la moins ditte et icelles délivrées à celui qui fera la condition plus avantageuses à ce toutes formalités observées.

6° Nous ordonnons en outre pareille visite de la maison priorale et lieux réguliers d'icelle pour les réparations être faites comme dessus, le prix d'icelles pris sur le revenu du prieuré. Et pour assister tant à la visite les bâtimens de l'église, maison priorale et lieux claustraux et réguliers qu'à la faction dud. procès-verbal, criée moinsdittes de délivrance désdites réparations, Nous commettons Me Jean de Ségure, docteur es droits civil et canon, recteur de Labarthe de Nestes pour y agir de notre part et autorité ainsi qu'il appartiendra par raison, même par imploration du bras séculier si besoin en est.

7° Nous ordonnons que la lampe brulle jour et nuit devant le Saint-Sacrement ainsi qu'elle avait accoutumé du vivant du feu sieur prieur et lors de notre première visite au même dépens qu'elle était entretenue pour lors.

8° Nous ordonnons que pour le service qui doit être fait par les religieux la Sacristie soit meublée d'aubes, nappes d'autel et autres linges nécessaires, chasubles, tuniques, dalmatiques, pluviaux et autres ornemens de toutes les couleurs commandées par l'Eglise, d'étoffes honnêtes et suivant la solennité des jours auxquels lesdits ornemens doivent servir et pour le service de la paroisse que pareils ornemens soient achetés aux dépens de l'œuvre et des bienfaits des paroissiens, à cet effet, nous déffendons de transporter à la grande église ce qui est donné à la chapelle de Notre-Dame des Plantax, ni a aucune autre et ordon-

Digitized by Google

nons de restituer ce qui en aurait été enlevé tant pour ornemens, décorations que réparations.

9° Nous ordonnons que les fonts batismaux soient ôtés du lieu où ils sont et soient transportés vis-a-vis dans l'autre coin, au lieu où il y ait plus de clarté et commodité pour administrer le sacrement de batême à conditions que lesdits fonts batismaux soient proprement enfermés d'un balustre et qu'il y ait un days au dessus qui empêche que les ordures ne tombent dedans lesdits fonts.

10° Et d'autant qu'il est nécessaire que ceux qui servent à l'autel vivent de l'autel, ainsi que l'Apôtre l'ordonne et qu'il n'est pas juste que ceux qui ne peuvent et ne doivent s'occuper à aucune commune n'aient pas de quoi vivre dans la décence de leur conditions, Nous avons estime juste de réduire à un pied raisonnable les rentes obituaires et autres fondations et pour ce Nous ordonnons qu'il soit fait un état desdites rentes et fondations et qu'il soit donné aux prêtres qui diront les messes huit sols chaque fois qu'ils célèbreront.

11° Nous ordonnons à tous les prêtres et autres écclésiastiques de ladite paroisse d'assister le sieur Curé aux offices de la paroisse et d'observer régulièrement la pointe tant pour les obits que les offices conformément à Nos ordonnances générales.

12° Ayant été avertis par notre promoteur que plusieurs fidèlles de la Vallée d'Aure témoignent avoir dévotion de faire du bien à la chapelle de Notre-Dame des Plantax, même que pendant que Dieu a affligé la Vallée de la contagion, plusieurs personnes pieuses ont faits divers legs à ladite chapelle, lesquels leurs

Digitized by Google

héritiers n'ont encore payés tant pour satisfaire à la dévotion des vivants qu'afin de pourvoir au repos des défunts et pour découvrir ce qui est inconnu touchant lesdits legs Nous permettons pour une fois seulement de faire une queste générale dans toute ladite vallée et ordonnons sous peine d'excommunication à tous ceux qui sont tenus auxdits legs d'y satisfaire et les remettre ez mains de ceux qui seront députés pour ladite queste et à tous ceux qui en auroit connaissance de les révéler et même d'en fournir les actes ou copic d'iceux qu'ils pourront avoir en main, le tout en bonne forme.

13° Nous exhortons et emjoignons à tous les fidèlles de la paroisse d'assister aux offices de la messe paroissiale, vêpres, cathéchismes et autres instructions que Nous ordonnons de nouveau au sieur recteur et vicaire de leur donner avec soin, zèle et diligence, et ce conformément à Nos ordonnances précédantes tant générales que particulières et sous les mêmes peines y contenues, leur défendant très expressement d'administrer les Sacremens à qui par une négligence criminelle d'assister auxdits catéchismes et instructions ignorent ce qu'ils sont obligés de savoir des articles de la foi, des commandemens de Dieu et de l'Eglise, de la manière de prier, des vertus que tout chrétien doit pratiquer pour faire son salut ; ce que ledit Curé aura soin d'expliquer sommairement à ses paroissiens au premier prone de la messe paroissiale qu'il fera.

Donné à Alan ce vingt-cinquiesme pour du mois d'août 1655.

Gilbert, Evêque de Commenge ainsin signé et plus

Digitized by Google

bas Lagrave, secrétaire ainsin signé et plus bas le sceau dud. seigneur évêque.

Collationné à son original par moi notaire royal soussigné à moi exhibé par le S. Authénac prêtre, curé de Sarrancolin et après par lui le tout retiré.

A Sarrancolin le 5e août 1657.

En foi de quoi s'est signé avec moi, Authénac curé Labarthe, notaire royal. Pour copie collation supposée à Paris le 12 mai 1631. Sortis ainsin signé.

Extrait et collationné très figurativement sur autre extrait et après due collation la pièce a été retirée par le sr frère Antonin Dauga procureur de Mons, le prieur de Sarrancolin qui a signé avec le notaire soussigné dans la maison priorale de la ville de Sarrancolin le 3e septembre 1731, Antonin Dauga, *Couget notaire*.

Controllé à Arreau le 4e septembre 1731, receu 6 sols Ladrix.

P. C. C.

Abbé F. Marsan.

Digitized by Google

# AU PAYS D'ARAN

## GAUSACH

A l'occident, non loin de Viella, au milieu des champs et des prairies, deux pueblos: *Gausach* et *Cazaux* groupent à une faible distance l'une de l'autre leurs maisons blanches autour de leurs campaniles gothiques, au pied même et sur les dernières pentes d'une montagne de schistes grisâtres aux strates presque verticales. Aride et nue dans la partie supérieure, elle semble calcinée par le soleil et porte le nom caractéristique de *las Cremadas*. Trois ou quatre pitons d'inégale altitude rompent un peu la monotonie de sa longue crête qui graduellement atteint 2.573 mètres au pic de Salies.

Moins d'un quart d'heure de marche par un bon chemin muletier en partie ombragé de frènes et d'arbustes conduit à *Gausach,* dont seule l'église offre de l'intérêt au touriste. Placée sous le vocable de Saint-Martin, elle est flanquée au levant d'une tour à base carrée surmontée d'un campanile octogonal et d'une flèche ardoisée épousant cette forme, s'appuyant sur l'église et un porche vouté sur quatre arcs croisés, à nervures, reposant sur des consoles en forme de têtes humaines. Sur le mur à gauche, sous le portique : un Christ sculpté en pierre que trois clous seulement attachent à la croix.

*Gausach* comme *Arro, Arros, Aubert, Cazaux, Betren, Garros* possède une belle croix processionnelle du XVI^e^ siècle recouverte de plaquettes d'argent doré, travaillées au repoussé et bordées de fleurons. Parmi les figurines appliquées sur les deux côtés, on voit la Vierge, des saints, deux évêques et le Pélican. Sans être extrêmement remarquables le bénitier et la cuve baptismale méritent d'être cités. Devant la porte notons encore un petit autel gothique du XV^e^ siècle, dont le rétable est divisé en huit panneaux représentant des scènes de la vie de Saint-Martin.

Suivant la tradition locale *Gausach* remonterait à une haute antiquité. Des débris gallo-romains trouvés sur son territoire semblent donner raison à cette opinion. Dans le mur du presbytère touchant l'église est encastré dans la maçonnerie un *cippe* funéraire, portant sous une arcade entre deux colonnes, deux bustes de



Digitized by Google

vus de face, homme et femme ; cette dernière est munie de boucles d'oreilles. Au-dessous des deux personnages et aux angles supérieurs du petit monument, des rosaces à quatre lobes et des dessins géométriques.

Quant aux cinq cloches garnissant le campanile, elles n'offrent rien d'intéressant comme antiquité. La plus vieille en effet ne remonte qu'à 1709.

Digitized by Google

# CAZAUX

De Gausach à *Cazaux* dix minutes de marche par un chemin assez roide: et vous voilà au pueblo, dont les vingt et quelques maisons occupent un espace assez restreint sur la rive droite du torrent, au pied même du *pic de Corbizon* (2103 m.). — Par sa situation assez élevée au-dessus de la plaine de Viella, le village commande une grande étendue de territoire, et vers l'Est la vue s'étend sur la haute vallée d'Aran jusqu'aux montagnes de Béret offrant ainsi un pittoresque et intéressant panorama.

A l'entrée du village voici l'église à une nef, et consacrée à Saint-André. Sa tour carrée s'élève sur un chœur sans abside, et la porte ogivale avec nervures rondes sans tympan, s'ouvre au midi. Dans le mur de gauche à six ou sept mètres du sol est enchassée une pierre portant l'inscription suivante :

IANI 1613 SES ƉOE DAPIº RMIDƎ

écrite sur 4 lignes.

Des plus modestes en apparence, l'*église de Cazaux* est extrêmement intéressante à visiter pour l'archéologue. Voici d'abord une belle cuve baptismale circulaire monolithe en marbre gris des plus curieuses, et qui ne doit pas remonter au-dela du XIIe siècle. Elle mesure zéro m. quarante-quatre centimètres de haut sans le pied, et deux m. quatre-vingt dix-huit de circonférence extérieure. Sur la panse sont figurés divers sujets d'un travail assez barbare ; une croix dans un disque, une sorte d'étoile à six pointes deux poissons affrontés, une anguille (ou serpent), l'agneau portant sa croix, un homme vu de face tenant à bras tendu un bouclier rond une fleurs de lis, puis trois figures composant une scène. Après ce groupe : un lion marchant et deux paons buvant dans le calice. — Le bénitier également monolithe est enchassé dans le mur, et sa vasque couverte d'une tige feuillée sortant de la bouche d'une tête humaine, placée du côté droit, porte dans la partie basse six espèces de feuilles plaquées sur le marbre.

Œuvre du XVIe siècle, elle aussi, la croix processionnelle de *Cazaux*, en argent doré, jouit d'un certain renom. Elle offre un intérêt tout particulier par suite de la présence inattendue de quatre petites pièces d'émaux champlevés, avec même quelques traces de pâte translucide. Ils représentent les symboles des quatre évangélistes. Dans la sacristie, on conserve une Paix en argent ciselé représentant un Christ avec quatre anges adorateurs ; un

Digitized by Google

petit rétable, qui était jadis dans l'église et sur lequel est figuré Saint-François couché et mourant, avec le livre des Règles de son ordre sur les genoux. Les anges viennent admirer le bienheureux défunt.

Il faut surtout signaler « une magnifique chasuble de la fin du XVI^e^ siècle à fond de velours rouge, décorée de fines broderies or et soie ». — Les cloches de date assez récente n'offrent rien de particulier.

Je ne saurais quitter *Cazaux* sans mentionner un fragment de cippe gallo-romain découvert sur le territoire de la commune et appartenant à M. Baqué, de Luchon. Il fut dédié par *Chrysippus* à une divinité, dont le nom nous est inconnu. On lit sur le marbre :

R Y
. P P V S
V. S. L. M

Il faut probablement traduire : [ch] ry [s] ippus v [otum] s [olvit] l [ibens] m [erito].

Digitized by Google

# PORT ET HOSPICE DE VIELLA

Avant de monter vers le Haut Aran, où tant de beaux sites nous attendent, il me paraît intéressant de faire une excursion dans la région du *port de Viella*

Au fond d'une longue gorge, resserée entre des montagnes schisteuses, par deux mille quatre cent trente-cinq mètres d'altitude, il s'ouvre dans les crêtes élevées fermant l'horizon au sud de la petite ville. Quoique moins élevé que le *port de Vénasque* (deux mille quatre cent quarante-huit mètres) dans le pays de Luchon, c'est un passage difficile et plus dangereux encore pendant plusieurs mois de l'année ; car non seulement il faut plus de temps pour l'atteindre, mais dans la partie supérieure de la montagne, où l'hiver se prolonge, les bourrasques et les tempêtes de neige sont terribles et très fréquentes. Pendant les beaux jours de l'été au contraire, piétons et cavaliers y accèdent facilement, ce n'est plus qu'une question de temps.

Au sortir de *Viella*, le sentier muletier tracé tout d'abord rive droite du *rio Negro*, longe des prairies, dont la fraîche verdure contraste vivement avec la sombre teinte des sapinières d'alentour. Au-delà d'un premier barranco, celui de *Magdalena* : une chapelle solitaire. Elle précède de peu le torrent du même nom qui, dans une étroite gorge, dégringole du pic de Sarraère. Quarante-cinq minutes de marche vous amène à la *palanque de Pamarola* (mil deux cent soixante cinq mètres). Laissant alors à l'Ouest le *Val du rio Negro* et le *Goueil de Hornos*, on monte directement au sud, rive droite du ruisseau du port, qu'on traverse (mil deux cent soixante trois mètres) un instant avant de s'élever sur les dernières et rapides pentes du *Sarrat de Montoliet*, pour repasser ensuite sur le revers oriental de cette crête, rejoindre le torrent, et repasser rive droite à la hauteur d'un petit étang, invisible d'ici, et qui tranquillement sommeille par mil sept cent quatre vingt quinze mètres.

A mesure qu'on approche de la grande montagne, elle devient plus âpre et plus sauvage. D'un côté les crêtes déchirées du *Montoliet* semblent se redresser, vous dominent de plus en plus. De l'autre, c'est *Fondfreda*, non moins abrupte et les imposantes parois schisteuses du *Sarraère* avec, au premier plan, l'étrange *Tuc Colome* obélisque farouche attendant encore son vainqueur. Un peu plus loin sur un pylône une main pieuse a placé une petite

Digitized by Google

croix, monument commémoratif de la mort de trois malheureux jeunes gens, trois frères, de Vidaillet, péris dans une tempête de neige, en essayant de passer le port de Viella. Obliquant alors complètement à l'ouest, on s'engage dans la triste *Coume de la Cométa*, désert pierreux encombré d'éboulis schisteux, de dalles et de quartiers de rocs, de bancs de neige, et où cependant à gauche du chemin, jaillit au travers des pierrailles, une source à laquelle sa basse température a valu le nom caractéristique de *Fondfreda*.

Devant nous directement au couchant : la crête frontière et presque au centre de la courbe qu'elle d'écrit, le *port de Viella*, qu'une dernière et raide montée met enfin sous vos pas,

A bien des époques de l'année j'ai vu cette perfide brèche, et me souviens encore, non sans quelque émotion de certaine traversée accomplie avec un de mes amis au milieu d'octobre 1876. Revenant d'une longue campagne dans les montagnes de Caldas de Bohi, nous avions couché à l'*Hospice de Viella*. Accompagné de fréquentes ondées, toute la nuit le vent avait soufflé en tempête. Au point du jour, la pluie avait cessé ; nous partions dans l'espoir d'éviter un nouvel orage qui sournoisement semblait monter derrière le pic Féchan. Moins d'un quart d'heure après avoir quitté notre gîte, le mauvais temps recommençait. Des nuages noirs accourent de tous côtés, couronnent les sommets, puis peu à peu descendent sur les pentes des montagnes. A mesure que nous nous élevons, la tourmente augmente, le vent redouble ses efforts. Au *port* même *de Viella* nous sommes assaillis par une bourrasque d'une violence inouie, qui fait reculer trois malheureuses femmes parties avant nous avec deux petits enfants, qui pleurent d'épouvante. Elles redescendent vers l'Hospice, tandis que profitant d'une accalmie relative nous franchissons la brèche. et, nous lançant au pas de course sur le versant aranais, dégringolons les lacets du sentier. Je laisse à penser ce que fut la descente au milieu de cet ouragan, l'un des plus violents de ceux que j'ai vus. On entendait rugir au loin la rafale, puis arriver si terrible que, par moments, il fallait se jeter à terre pour ne pas être renversé. Une demie heure avant d'arriver aux premières maisons de la ville, les éclairs sillonnent à tout instant la nue, les coups de tonnerre éclatent avec fracas, et leurs roulements répercutés, grossis par d'innombrables échos semblent ébranler la montagne. C'était d'une belle horreur et d'un sublime incroyable.

Enfin voici *Viella*. Au moment où nous franchissions le seuil de la posada, un fulgurant éclair, accompagné d'un formidable coup de tonnerre, embrasse le ciel, et instantanément la pluie et la grêle tombent à torrent, inondant les rues de la ville pendant une bonne heure. C'était un vrai déluge. Puis les éléments épuisés, sans noute,

Digitized by Google

par la violence même de la tempête se calmèrent soudain pour faire place au soleil.

Une autre fois, je passai la frontrière dans des conditions bien différentes. C'était le 22 mai 1880. Tout en montant vers le port mon guide et moi ne pouvions nous lasser d'admirer le spectacle qui s'offrait à nous. Sur l'azur du ciel, pas un nuage. Sous nos pas, dès la sortie de Viella, une épaisse couche de neige, unie et ferme comme une pelouse anglaise. Sur les montagnes : leur parure hivernale les enveloppant de leurs blanches draperies, dont un beau soleil faisait étinceler les milles facettes cristallines. De loin en loin de haut signaux de pierre apparaissaient seuls dans le vallon solitaire et silencieux, jalonnant la direction à suivre. A peine de temps à autre un léger souffle d'air atièdi par la chaleur du soleil se fait sentir. Aussi n'ayant rien à craindre, nous marchions tranquillement, sans nous presser, nous arrêtant çà et là, pour mieux jouir des sites si variés, si impressionnants qui se succédèrent à nos yeux, pendant ces quatres heures de facile et féérique montée du port.

Lorsque je jette les yeux sur une carte de l'Aran, tous ces souvenirs du passé me reviennent en mémoire. Il me semble revoir tous les menus incidents de mes excursions aventureuses dans la vallée presque à toutes les époques de l'année. Chers souvenirs, qui me font revivre les plus belles années de ma vie au travers des Pyrénées de France et d'Espagne.

Du haut du port de Viella le regard embrasse un pittoresque et sauvage panorama. A l'occident, le revers oriental des Monts Maudits, leurs pics et leurs neiges, avec, au premier plan, les pics Gerbauze et Féchan (2950 m.) attirent l'attention. Tandis qu'en face, en arrière du pic Comtessa, se dressent et s'alignent les crêtes farouches de la puissante Sierra de Montarto, splendide région lacustre, dont on compte encore les rares explorateurs. Au pied même de ces monts superbes, aux cimes dépassant trois mille mètres, la vallée encaissée du Noguera Ribagorzana qui au sud s'enfuit vers Sénet et Vidaillet. Sous vos pieds, l'Hospice de Viella, où nous allons descendre. Une visite en effet à ce refuge est le complément obligé d'une ascension au port de Viella.

Du port obliquant à l'ouest presque horizontalement, on atteint en moins de trente minutes le col de Toro (2160 m.) par où passait jadis le chemin muletier menant en Aran. A l'O. S. O. les roches formant le sommet de la montagne sont dolomitiques et renferment plusieurs gisements de pyrites cuivreuses et de galène. Sur le revers nord, c'est l'aridité : pas de végétation, sans doute à cause de la nature magnésienne de la roche.

Cinq à six grands et rapides lacets descendent au sud, et vous

Digitized by Google

traversez à gué, si la palanque est disparu, le petit torrent venan du port. Encore quinze minutes de marche au travers des pierrail. les et des pelouses, et voici l'*Hospice de Viella* (1620 m.).

Situé à la partie supérieure d'un plateau herbeux légèrement ondulé, non loin et sur la rive gauche du Noguera Ribagorzana, l'hospice se compose de deux grands bâtiments ; l'un servant d'écurie ; l'autre, contigü à une petite capilla, est réservé aux nombreux voyageurs, qui tous les ans transitent d'un versant à l'autre par le port. Chose curieuse, quoique placée en dehors du Val d'Aran, cette demeure hospitalière lui appartient cependant depuis un temps immémorial ainsi que les pâturages et les forêts d'alentour, en vertu de privilèges accordés par les rois d'Aragon, et de Catalogne, et renouvelés plus tard par Charles-Quint. — A quinze minutes au sud de l'Hospice se voit une *Santet*, petit oratoire, placé au haut d'un pilier de pierre et dédié à Saint-Nicolas (1695m.). — Près de cette très modeste capilla est plantée en terre une pierre connue sous le nom de *Peira Chispau* ; elle marque la frontière politique de la vallée. Ici l'Aran finit, Sénet commence.

Malgré son isolement au fond d'une gorge solitaire, l'*Hospice de Viella* se trouve dans une situation particulièrement intéressante, et dont l'aspect est impressionnant. Il semble que la nature a tout fait pour embellir ce site sauvage et reculé. Aussi malgré sa haute altitude (1620 m.) pelouses parsemées de pins antiques et vénérables, vieux hêtres à la luxuriante frondaison, pics neigeux ou étrangement déchirés, festonnés en tours ou en créneaux, obélisques branlants, chutes d'eau et torrents vagabonds, rien n'y manque.

C'est encore pour l'alpiniste un excellent centre de grandes ascensions telles que la Fourcanade, les Moulières, les Salenques, le Pic Féchan, et surtout la merveilleuse région de la Siérra de Montarto, bien rarement visitée, et dont la partie septentrionale recèle un des plus grands lacs des Pyrénées. Comme tous les caravansérails hospitaliers disséminés sur les deux versants de la chaine Ibérique, celui du port de Viella reste ouvert toute l'année aux voyageurs. On y trouve le vivre et le couvert à des prix fixés d'avance par un règlement imposé au fermier qui l'exploite.

Digitized by Google

# PORT ET LACS DE RIOS

Très intéressante cette excursion, on pourrait presque dire, cette promenade. Elle est, non seulement pittoresque et très rarement faite, mais a le double avantage d'être facile, peu longue; plus courte même en partant de l'*Hospice de Viella* que de tout autre point. Un peu plus de trois heures en effet suffisent pour atteindre le grand lac.

A l'Est de l'*Hospice* prend naissance le sentier du *port de Rios*. Il serpente, rive droite du torrent à travers des pelouses mollement ondulées, semées de massifs de rhododendrons ou de bouquets d'arbres superbes. Çà et là sapins ou hêtres solitaires détachés pour ainsi dire en avant-garde de la magnifique forêt de de Conanglès, dont les pins séculaires remontent jusque sur les pentes inférieures du *pic Comtessa* (2787 m.). Les uns énormes et vigoureux s'élèvent droits comme des mats de navire, et semblent supporter encore sans défaillance le poids des hivers et des ans ; les autres, brisés ou arrachés par les bourrasques jonchent le sol de leurs longs cadavres moussus ou blanchis par les neiges ; ailleurs l'aubier pourri par l'humidité forme comme une couche de terreau, où poussent de vigoureuses fougères, des myrtiles et mille plantes diverses. Tout cela forme de frais et charmants sous bois, où au mois de juillet, et sur la lisière de la futaie les rhododendrons mêlent comme à plaisir leurs innombrables fleurs roses aux teintes indigo des hampes d'aconit.

On marche presque sans s'apercevoir que le sentier s'allonge, puis cotoie une jolie chute d'eau formée par le torrent déversoir du petit *estaû Redoun* niché à votre gauche sur un ressaut des contreforts ravinés du *pic Sarraère* (2625 m.), auxquels en face (sud) font pendant les murailles du *Comtessa* sillonnées de longs couloirs souvent remplis de neige jusqu'à la fin de juin. Le sentier se redresse peu à peu, et l'on s'élève par de rapides lacets sur les paliers rocheux de l'*Escalette* jusques au *port de Rios* (2370 m.).

Si par instant le chemin est caillouteux, comme tout chemin espagnol qui se respecte, si la pente est plus forte, on en profite pour faire halte, et jeter un regard curieux vers l'ouest sur les Monts Maudits, dont la masse imposante et neigeuse grandit à mesure que vous-même prenez de la hauteur, que se creuse sous le pic des Moulières la longue gorge où le *Noguera Pallaresa* prend naissance, exactement en face de celle que vous venez de remonter.

Digitized by Google

Ouverte entre les *Malls de les Curves de Rios* au nord et une cime anonyme de 2783 mètres au sud, la large dépression du port précède immédiatement un vaste plâteau occupé par le *lac inférieur de Rios* (2340 m.). Toutes ses eaux ainsi que celles des cinq autres échelonnés au-dessus sont tributaires de la Garonne, et s'y déversent par le vallon de Valartias.

Si à toutes les époques de l'année la région mérite une visite, il faut surtout la voir au printemps, et l'admirer plus encore sous sa parure hivernale pour se faire une idée de sa profonde sauvagerie. Lorsqu'au mois de mai 1880 j'y arrivai, les neiges encore extrêmement abondantes couvraient presque partout les montagnes et un brillant soleil en faisait scintiller les formes cristallines. Sous une épaisse couche de glace le lac emprisonné dormait pour quelque temps encore son léthargique sommeil, et vers l'Est, de l'autre côté du Val de Valartias, le Montarto d'Aran (2827 m.) comme un blanc fantôme dressait fièrement sa puissante ossature, qui semblait vouloir fermer l'horizon. Au milieu de cette nature quasi polaire, qu'aucun être vivant, autre que nous, ne venait animer de sa présence, seul par instants, interrompant un silence de mort, le lac faisait entendre de lugubres craquements. Nous nous sentions bien isolés et loin du monde. C'était réellement impressionnant et d'une majesté à nulle autre pareille.

Quelques semaines plus tard j'y repassais. Tout avait changé d'aspect. Au travers des assises de roches, sur la terre, les pelouses verdoyaient gaiement, émaillées de mille plantes alpines, de massifs de rhododendrons aux fleurs purpurines, une légères brise attiédie par les rayons du soleil ridait à peine la surface des eaux, où comme dans un miroir, se lisaient nettement les moindres détails des cimes voisines.

Dans les Pyrénées les massifs granitiques tout particulièrement, et la Sierra de Montarto ne saurait y déroger, recèlent de nombreux lacs. Le plus considérable de tous est le *grand lac de Rios,* (l'*Estan Tort* de la carte Soler) que d'ici en quinze minutes de marche on atteint assez facilement en s'élevant au sud sur des paliers rocheux des ressauts souvent agrémentés de blocs épars, d'éboulis désagréables. Par endroits la roche polie et burinée atteste le passage d'anciens et puissants glaciers, maintenant disparus, et dont ceux que nous voyons de nos jours ne sauraient donner qu'une bien faible idée. Orienté N. O. S. E. le *grand lac de Rios* est un des plus importants des Pyrénées. De forme allongée et irrégulièrement découpé quelque peu étranglé en son milieu, il a une superficie d'une centaine d'hectares au moins. De ses eaux aussi profondes et limpides que froides émergent çà et là quelques petits ilots pierreux, et dans ses ondes se reflètent, fidèles images, de hautes

Digitized by Google

cimes. Leurs pitons aux formes capricieuses forment à l'entour comme les fleurons d'une magnifique couronne, dont le *Bécibéri septentrional* avec ses 3004 mètres d'altitude occupe la place d'honneur.

Région désertique et sauvage, s'il en fut; où pendant les beaux jours l'alpiniste trouvera largement à satisfaire sa passion de grimpeur, d'admirer les grandes scènes de la nature, aux silhouettes abruptes et élégantes, non œuvrées, comme le dit Montaigne par d'humaines mains. Ce sont celles du Créateur qui les ont magistralement modelées.

Dans le grand lac de Rios se déverse à l'E. S. E. le *lac supérieur* du même nom, accompagné de deux autres plus petits. Dans la crête encerclant ce large bassin lacustre s'ouvre par 2470 mètres une brèche donnant accès dans le vallon voisin, où dort le bel *estan del Mar* (le *lac du Bélier*), à la base nord de la *Sierra Tuménège*, tributaire aussi, lui, de la Garonne.

Lorsqu'au printemps de 1880 je franchis le *port de Rios*, le lac inférieur était entièrement gelé. Aussi au lieu de le contourner par le Nord, comme je le fis une autre fois, je me donnai le plaisir de le traverser sur la glace dans toute son étendue. Il eut été plus prudent peut-être de ne pas tenter l'aventure. C'était du reste l'avis de Courrège qui aurait préféré la voix de terre. Je le vois encore s'arrêtant net au beau milieu de l'estan en sentant vibrer sous ses pas la couche transparente et cristalline sur laquelle nous marchions. Mais elle était si épaisse qu'on ne courait aucun risque. Ce fut l'affaire d'une ou deux secondes d'émotion, et notre originale traversée s'acheva fort tranquillement.

Du lac, sans la moindre peine, car la neige était ferme, nous gagnâmes par le *Val d'Artias* le pueblo de ce nom et *Salardu* le soir du même jour. Les jours suivants : ascensions des pics Salana, Llanza et Bacibé avec retour par les lacs de Rosario et les étranges gorges du rio Malo. En somme magnifique excursion au travers des neiges, dont plus tard nous aurons occasion de reparler en détail.

Notre course à l'Hospice de Viella et aux lacs nous a quelque peu écarté des rives de la Garonne. Revenons-y maintenant. Une heure quarante-cinq de marche par la nouvelle route de voiture nous amènerait directement à *Salardu*. Mais chemin faisant plus d'une fois nous nous arrêterons dans les pueblos et ferons même depuis *Artias* une fort belle ascension.

Digitized by Google

# LE PUEBLO DE BETREN

A l'extrémité orientale de la luxuriante plaine de *Viella*, par mille mètres d'altitude, rive gauche de la Garonne et au pied de la montagne de l'*Ombré* à la magnifique sapinière voici tout d'abord *Betren* (dix minutes depuis Viella). Si parmi ses 35 à 40 logis, il en est quelques uns assez importants, comme les demeures des riches familles de Sancho y Moreu, plus que tout autre chose son *église*, l'une des plus curieuses de l'Aran, retiendra l'attention de l'archéologue désireux de la bien connaître.

Une très modeste chapelle romane dédiée à Saint-Etienne, telle fut l'origine de l'église paroissiale actuelle. Mais laissons la parole à notre savant et regretté ami J. de Laurière qui l'a décrite de main de maître dans sa « *Promenade archéologique* ». Voici ce qu'il en dit : « Son ensemble vous montre de prime abord, trois absides à l'Est, l'autre à l'Ouest, ce dernier surmonté d'un campanile. Toute cette construction est en appareil régulier et taillé comme celui de l'église de Salardu. Cependant, comme beaucoup d'autres de l'Aran, les deux pignons ont été surélevés par une construction postérieure et beaucoup moins soignée.

« Les absides et tout le mur de l'Est présentent un harmonieux mélange de formes romanes et gothiques. L'abside centrale se développe sur cinq faces, dont les trois du milieu sont percées d'une fenêtre à plein cintre, évasée, sans colonnettes et munies de moulures. Les deux autres, plus petites, n'ont que trois faces, et sont percées sur la face centrale d'une élégante fenêtre très étroite aigüe, à deux archivoltes avec colonnettes. Curieuse disposition, un petit arc ogival formant niche relie l'abside centrale à l'absidiole de droite, au haut de l'angle qui les sépare. Ces trois absides occupent toute la largeur du mur de l'Est. Au-dessus de l'abside centrale apparait, dans le mur, une fenêtre gothique d'une parfaite élégance, geminée par une colonnette médiane en deux baies étroites et cintrées. Dans son tympan s'épanouit une rosace et son ébrasement laisse voir une archivolte à nervure avec deux colonnettes. Un bandeau en saillie, orné de boules posées deux à deux, enveloppe l'arc de la fenêtre. Deux autres petites baies cintrées, très étroites sont aussi pratiquées au-dessus des absidioles, et entourées, dans le haut, d'un bandeau en tiers-point.

« Le mur du nord présente deux épaisseurs qui le divisent en deux parties. L'une, la plus forte, et la plus longue, vers l'ouest, fait saillie sur l'autre et contient le *portail* qui parait avoir été défendu

Digitized by Google

par des machicoulis, dont les restes sont encore apparents au-dessus. Dans l'autre partie, vers l'Est, ou remarque une charmante fenêtre gothique, très exigüe aussi elle, couronnée d'un bandeau saillant, garni de nervures dans ses archivoltes, et de six colonnettes à ses piédroits. A l'ouest, pas de porte, suivant l'usage aranais. Le campanile, en partie englobé dans la surélévation du pignon, a deux étages, avec deux arcades cintrées, au premier et une au second. Vers le milieu du mur, s'ouvre une belle fenêtre gothique, divisée en quatre baies étroites par trois colonnettes et ornée, à son tympan, d'une rosace à lobes, le tout dans le style du XIVe siècle, et postérieur au reste de la construction.

A droite de la grande fenêtre centrale, dans l'appareil du mur sont encastrés deux bas-reliefs, que leur éloignement rendent difficiles à bien étudier. L'un d'eux représente un cavalier dont la monture semble marcher sur un homme coupé en deux, et l'autre une femme debout devant le cavalier. D'après de Laurière, le cavalier serait Saint-Jacques, patron de l'Espagne, ainsi figuré en souvenir de sa miraculeuse intenvention, lorsqu'à la bataille de Clavijo en 844, contre les Maures, il apparut en personne, monté sur un cheval blanc, aux soldats de Ramire I, roi des Asturies, pour les conduire au combat, soutenir leur ardeur et leur donner une éclatante victoire. Quant à la figure de femme ne serait-il pas permis d'y voir la Sainte-Vierge ? Nous ne saurions nous éloigner de *Betren* sans dire un mot de la première église paroissiale, dédiée à Saint-Saturnin. Elle s'élevait sur une petite éminence à à l'Ouest du pueblo, détruite à une époque que j'ignore, on entreprit en 1828 de la rebâtir, mais elle reste inachevée. On voit encore l'ancien clocher, où sont deux cloches, l'une remontant à 1533.

Le *portail de Betren* se fait remarquer par son ornementation. Nous sommes là en présence d'un art qui a plutôt fait preuve de bonne intention dans le choix de la décoration que d'habileté dans l'exécution.

La baie de la porte découpée en plein cintre qui est la continuation des chambranles, s'ouvre sous une voussure à quatre archivoltes ogivales, portées, de chaque côté, sur autant de colonnes. Le tympan, compris entre ce cintre et l'archivolte inférieure, est occupé par des bas-reliefs qui représentent, au milieu, la Vierge, assise tenant l'Enfant Jésus sur le genou gauche et une fleur de la main droite. A sa droite, un personnage, qui ressemble à un moine touche la figure d'un homme dans toute la nudité de son sexe. De l'autre côté, deux autres personnages se tiennent debout.

Les quatre archivoltes sont chargées sur leurs arêtes aplaties, d'une série de soixante figures en pied, régulièrement disposées, une sur chaque claveau. Toutes semblent, par leurs physionomies,

Digitized by Google

converger vers une idée commune. Nous assistons en effet à la résurrection et à la glorification des élus après le jugement dernier. Dans les deux rangs inférieurs des claveaux, seize morts surgissent nus de leurs tombeaux, dont ils soulèvent les couvercles. Les uns sont précipités en bas, les autres s'élèvent vers le ciel. Toutes les autres figures ont la tête tournée vers le tympan et représentent pour la pluspart, nous n'osons pas dire, vu l'absence de leurs ailes des anges musiciens, mais des personnages, les uns jouant de divers instruments, les autres chantant. Parmi les exécutants de ce concert mystique, d'autres figures représentent les élus ou les membres de la hiérarchie céleste.

Mais toute cette composition manque de variété, et de délicatesse dans les types, de finesse et de vigueur dans les reliefs. C'est l'œuvre d'un art grossier et timide, auquel l'inspiration fait défaut. Toutefois, au point de vue de l'étude des instruments de musique, cette iconographie est d'un véritable intérêt. Les instruments à cordes, spécialement la *vièle à archet*, sont les seuls employés.

Des palmes feuillagées ornent, au côté gauche, les chapiteaux des colonnes, et au côté droit ils sont couverts de figures grotesques bizarrement enchevêtrées. Le mélange de formes romanes et gothiques que l'on remarque à l'extérieur de l'église de Betren permet de l'attribuer à la première moitié du XIII^e^ siècle.

Pénétrons maintenant à l'intérieur du monument, dont la nef unique est voutée sur doubleaux. L'abside centrale obstruée par l'autel et son rétable se trouve transformé en sacristie. Les absidioles ont leurs fenêtres bouchées, mais laissant voir leurs archivoltes et leurs colonnettes. Quant à la belle fenêtre du couchant, avec la rose de son tympan, qui se découpe sur le ciel, elle produit un effet radieux.

Dans la sacristie on conserve encore quelques objets intéressants de son ancien mobilier et de ses vieux ornements, et le touriste ne saurait manquer de les voir. Voici tout d'abord une croix de procession en argent ciselé de travail espagnol du XVI^e^ siècle, avec médaillons représentant la Vierge, les apôtres et autres sujets. Puis une chasuble ornée sur ses deux faces d'une bandes verticale brodée or et soie. Ce beau vêtement lithurgique remonterait, d'après de Laurière, aux premières années du XVI^e^ siècle. Signalons également un magnifique devant d'autel mobile ou *antependium* en velours rouge, dont les broderies d'or, d'argent et de soie disposées en élégants arceaux et feuillages sont dans le style de la fin du XVI^e^ siècle. — Je me souviens aussi d'y avoir vu un très curieux encensoir en bronze du XII^e^ siècle, de forme presque ronde et dont a partie supérieure (le couvercle) est découpé en réseau de nattes, e tout d'un très joli modèle.

Digitized by Google

# PUEBLO D'ESCUNAU

Au sortir de Betren, la route traverse des cultures, dont la fraîcheur et la belle venue contraste vivement avec l'aridité des terrains brûlés par le soleil de la rive droite de la Garonne, aridité que nous constaterons presque aussi complète jusqu'à Gésa. Quelques ravins viendront seuls rompre la monotonie de ces montagnes schisteuses. Il semble que la vie se soit cantonnée sur la berge que nous suivons ; et à l'exception de Garos, tous les pueblos s'y trouvent échelonnés le long de la route au pied des dernières pentes du *Tuc del Mediodia* et du pic de Sacaube.

Chemin faisant frènes et autres arbres l'ombragent, des ruisseaux babillards descendent au travers des rochers, forment çà et là, de mignonnes cascatelles, qui répandent dans l'air une agréable fraîcheur, et font des environs d'Escunau (1040 m.) avec ses vergers complantés de pommiers, un site qui ne manque pas d'un certain cachet.

A l'entrée même du village s'offre à nous une petite capilla dédiée à Saint-Antoine. Un gamin à mine espiègle me voyant copier une vieille inscription en langue catalane gravée sur le linteau de la porte me propose de voir l'intérieur.

l an 1679
los que dideront
un. pater. gog
nien. quoran
t. diés. de. perdo

J'accepte et l'engage à aller chercher la clef. Pour toute réponse mon jeune cicerone se replie comme un fauve, et s'introduit lestement par une large ouverture éventrant le haut de la porte. Le petit oratoire est d'une nudité qui fait peine à voir. Les panneaux en bois sculptés du rétable m'arrêtent seuls, un instant. Le principal sujet est la naissance de l'Enfant Jésus.

Sur la place devant la chapelle quelques maisons ont conservé leurs élégantes fenêtres à meneaux croisés, des meurtrières, des montants à moulures nous rappelant le XVI^e^ siècle. Sur la clé de la voute de la porte de l'une d'elles s'étale un écusson armoirié. L'artiste a sculpté sur ce marbre le millésime de 1545 et au-dessous deux colombes affrontées surmontant six pales.

Au haut de la placette une fontaine assez insignifiante, que 'aurais à peine remarquée sans le gracieux tableau qu'elle m'offrait. Un groupe de jeunes aranaises légères et court vêtues, comme la

Digitized by Google

laitière du bon La Fontaine, les unes assises, les autres debout, et dans des poses si simples, si naturelles et gracieuses à la fois, causaient, riaient comme on rit à vingt ans. Elles remplissaient à tour de rôle leurs cruches de terre rouge ou des sceaux de bois cerclés de fer suspendus aux deux extrémités d'un long bâton, qu'elles portent en équilibre sur l'épaule.

Je me disposais à les photographier, quand la bande mutine soupçonnant, sans doute, mes intentions, se disperse comme une nichée d'oiseaux effarouchés. Je les suis dans l'espoir de saisir dans une rue quelconque du pueblo une scène digne d'enricher mes albums. Mais rien, les rues sont désertes, pas un minois ne se montre même aux fenêtres. De guerre lasse je me rabats sur l'église.

Le petit pueblo aranais (quarante maisons) ne peut guère en effet offrir autre chose d'intéressant au touriste que son église paroissiale. Placée sous le vocable de Saint-Pierre, elle est au sud du village. Ouvert au nord dans un avant corps à peine saillant, mais de construction plus soignée que le reste de l'église, le porche offre « un élégant et très pur spécimen du style roman du XII^e^ siècle avec deux archivoltes munies d'un tore à la voussure, deux colonnes aux piedroits. » — Au-dessus, une frise avec, au centre, le monogramme du Christ, accompagné d'ornements sur les deux côtés et de croix. Sur le nu de la pierre du tympan est sculpté un crucifix à figure archaïque, avec cette particularité que la tige inférieure de la croix s'arrête au bord supérieur du linteau, que les jambes et les pieds du Christ se continuent sur le linteau même. Un des chapiteaux est formé par des imbrications, les trois autres sont ornés de têtes humaines. Quant aux bases, elles simulent des chapiteaux renversés.

L'intérieur de l'église près du mur latéral sud porte une grande décoration picturale exécutée à la détrempe, et couvrant une cloison de planches établies sur lambourdes. Elle mesure environ neuf mètres de haut sur sept mètres cinquante de large. Dans les treize compartiments de cette œuvre sont représentées des scènes de la vie et de la Passion du Christ. La fin du XVI^e^ siècle est selon toute apparence la date à laquelle il faut la faire remonter.

Malheureusement par ordre, m'a-t-on dit, de Monseigneur Caijol y Estrade une épaisse couche de lait de chaux a fait disparaître une des zones de la partie inférieure, qu'il jugeait, sans doute, peu propre à édifier la piété des fidèles. — Dans une fenêtre du sanctuaire : deux petites verrières du XVI^e^ siècle, qui avec celles de Salardu sont les seules que l'on puisse citer dans toute la Vallée d'Aran.

Une curieuse *cage de bois* découpée en ajours flamboyants dans le goût du XV^e^ siècle, fixée au mur gauche de la nef attire l'atten-

Digitized by Google

tion du visiteur. C'est dans ce *buffet* qu'est aménagée une roue garnie de 16 clochettes. Ce carillon à notes diverses et à effet continue est mis en mouvement au moyen d'une longue corde pour annoncer le commencement des Offices, et quelques uns de leurs moments solennels. Les indigènes parent cet étrange meuble du nom pompeux d'*Orgues d'Escunau*. Nous aurons occasion d'en voir un semblable à Bosost.

Avant de sortir de l'église, jetons un coup d'œil curieux sur la cuve baptismale à pied cylindrique, dont la panse est ornée de sculptures en relief, où sont représentés divers sujets. On y remarque entre autres : un Agnus Dei, un homme vu de face, tenant une hache de la main gauche, et de la droite une sorte de marteau. Une pierre tombale est encastrée dans le mur nord. On lit :

I H M 1629
M IOAN SA RECTOR

Je ne saurais quitter *Escunau* sans parler d'un fragment de cippe gallo-romain, que j'y découvris le 21 juillet 1881. Il était encastrée dans l'un des contreforts de l'église à l'extérieur. Le marbre saccharoïde long de 23 cent. sur 15 cent. de haut porte ces mots :

ILVRBERRIXO
ANDEREXO

Il fait maintenant partie de mes collections.

J. Sacaze auquel je l'ai communiqué suppose avec raison, je crois, que le premier mot est le nom au datif d'une divinité locale ; tandis que le second serait le nom au nominatif du dédicant.

*(A suivre)* Maurice GOURDON.



Digitized by Google

# LE CAGIRE EN JANVIER

Prendre d'assaut le Cagire n'est pas un fait d'armes qui mérite « d'être inscrit avec un aiguille sur le bord interne de la paupière » eût dit le Docteur Mardrus. Mais c'est une aimable excursion pittoresque et variée ; faite en hiver, elle donne même une petite impression de haute cîme qui complète agréablement une promenade en forêt et une course sur le « gispet » ; elle ne demande que du beau temps, une neige maniable et de bons jarrets si on veut l'exécuter en moins de douze heures de Saint-Gaudens comme je le fis le 18 janvier 1920. Je l'avais tentée deux autres fois : la première, un brouillard malencontreux ; la deuxième, une épaisse couche de neige fraîche m'avaient écarté du but ; la troisième tentative réussit au delà de mes espérances.

Parti de Saint-Gaudens à sept heures du matin, par un brouillard « à couper au couteau » avec un jeune et alerte compagnon, j'avais la joie de voir bientôt le zénith s'éclaircir : présage heureux qui le précisait à Aspet et se réalisait à Sengouagnet où le soleil, frangeant d'argent les arbres givrés, nous souhaitait la bienvenue. La température s'abaissait et à Juzet-d'Izaut où nous mettions pied à terre, des glaçons pendaient à ma barbe. Il est neuf heures un quart, la terre est gelée à fond, mais la journée promet décidément d'être radieuse. A neuf heures et demi nous prenions le mauvais chemin muletier, rendu exécrable par l'exploitation de la forêt ; mais on peut bientôt le laisser pour les prés où la gelée blanche craque gaiement sous nos pas. Nous entrons sous bois, d'abord par le chemin forestier, puis coupons les lacets pour monter sous les buis et les hêtres, sous les sapins ensuite ; l'escalade est souple mais rude et à onze heures un quart, nos estomacs réclament impérieusement. Le

Digitized by Google

déjeuner est expédié avec le bel entrain et la sereine indulgence que donne la bonne odeur des sapins pour les pâtés en robe de fer blanc. A midi nous nous remettons en route et trouvons les premières neiges ; une éblouissante clairière est transformée — ou pourrait l'être — en vraie piste de ski ; mais on marche encore sur le rocher, sous les sapins qui escaladent l'arête montant au sud vers le sommet de l'Ouest. Nous voici sur cette arête : à notre gauche, la combe au bas de laquelle se trouve la cabane des pâtres est un vaste entonnoir de neige ; les pentes assez raides en paraîssent presque verticales ; mais en somme la montée se fait facilement avec des alternatives d'herbe, de pierres et de neige plus ou moins dure. Voici quelques pins isolés, rabougris et presque ensevelis, puis ce premier sommet : il est net et sec ; il y fait chaud et nous y stationnons pour faire un vague croquis et relever à la boussole quelques sommets. La vue par cette belle journée d'hiver, y est sans égale ; la neige proche étincelle de mille paillettes ; plus loin, elle coiffe l'admirable couronne de pics qui va du Pic du Midi à la Pique d'Ertats ; voici l'Arbizon tout déchiqueté, le massif du Neouvieille, les Montagnes d'Oo, le majestueux cirque du Lys, le Poset et le Massif superbe des Monts Maudits sur lequel on distingue assez nettement la crête des Portillons ; après les montagnes de l'Aran, le Crabère et le Mauberne nous conduisent à l'Ariège où le Vallier et l'Ertats étincellent. Il y a 180 degrés de montagnes neigeuses, c'est une splendeur incomparable, seul le Nord nous boude et refuse de sortir de sa mer de nuages.

Mais le Pique Poque nous réclame. Nous y parvenons sur de belles nappes de neige durcie, cependant praticables bien qu'inclinées, moyennant d'énergiques coups de pic et de talon ; le sommet est couvert d'une superbe calotte blanche d'où l'on plonge sur la vallée du Ger, mais la vue n'y est pas en somme plus étendue que du sommet de l'Ouest que nous regagnons bientôt pour le quitter à trois heures moins un quart. La descente doit d'abord se faire

Digitized by Google

prudemment car un faux pas pourrait occasionner plusieurs désagréments dont le moindre serait une fâcheuse entorse et le pire un voyage rapide sur la neige durcie se terminant sans gloire sur un ravin de profondeur médiocre mais suffisante pour se rompre les os.

En forêt, nous dévalons tout droit sans souci de chemin ou sentier ; c'est une glissade effrénée sur les feuilles mortes et à quatre heures, nous sommes à Juzet. Un orchestre de cinq musiciens installé sur un char à bœufs fait la joie de la femme qui ignore fox-trot et tango mais se livre avec ardeur à la scottish de nos mères et à d'interminables polkas. Cela se passe sur la route qui par bonheur n'est pas boueuse. Nous complètons l'allégresse universelle par un partage équitable entre les tout petits de quelques billes de chocolat et l'on me confie que les nouveaux conseillers municipaux ont payé les trombones. Il faut peu de choses pour égayer les âmes simples et le voisinage des montagnes est pour beaucoup dans cet heureux état d'esprit.

A quatre heures et demie nous sommes de nouveau en selle ; nous retrouvons le brouillard en descendant ; à Aspet il est dense, et impénétrable à Saint-Gaudens où nous arrivons pourtant peu après six heures, les poumons dilatés et l'âme saturée de beaux spectacles.

R.

Digitized by Google

# PRÉCIS D'HISTOIRE

DU

# COMMINGES

## ET DU NÉBOUZAN[1]

*(Suite et fin)*

## CHAPITRE VIII

### Marche vers l'unité

Nous avons vu le pays des Convènes se morceler du commencement du x^e^ siècle à la fin du xii^e^ siècle en un certain nombre d'états distincts. L'apparition de la puissance capétienne dans le Midi, au cours du xiii^e^ siècle, allait provoquer un mouvement inverse. Sans doute, les seigneuries subsistent, mais elles subissent l'influence des rois de France. Bientôt on verra les rivalités commencer entre les fonctionnaires royaux et les représentants des anciennes dynasties locales.

Parmi ces derniers, les uns, attachés aux Capétiens par des alliances de famille, se montrèrent favorables au roi. D'autres, au contraire, plus indépendants, cherchèrent à conserver leurs vieilles libertés, même en faisant appel aux princes étrangers (roi d'Aragon).

La succession du comte Bernard IV de Comminges, fut l'origine d'une lutte qui devait durer deux siècles. Nous ne la raconterons pas dans ses détails. Ce qui importe, c'est de savoir que les comtes de Foix, devenus seigneurs de Nébouzan en 1290 en même temps que vicomtes de Béarn, furent les ennemis nés des comtes de Comminges. Ceux-ci, qui se croyaient lésés dans leur héritage, s'appuyèrent sur les comtes d'Armagnac, leurs parents. De là surgit une querelle dont profita habilement le roi de France.

Sous prétexte de rétablir la paix entre les adversaires, il fit occuper la Bigorre, une partie du Comminges (Saint-Béat par exemple). Il oublia de rendre ces territoires dans la suite. Par là, il occupait une situation privilégiée dans le Midi. Maitre du Toulousain et de la Bigorre, il enserre dans ses domaines les comtés de Comminges, de Foix et de Béarn.

1. Voir *Revue de Comminges*, année 1918, page 1.

Digitized by Google

Le conflit entre la France et l'Angleterre allait encore compliquer la situation.

Suivant leurs intérêts personnels, les deux rivaux se prononcèrent tantôt en faveur du roi de France, tantôt contre lui. Le plus souvent, les comtes de Foix furent les alliés des Capétiens auxquels les attachaient des liens assez étroits de parenté. Par opposition, les comtes d'Armagnac se rangèrent du côté des Anglais qui, en somme, n'intervinrent que très rarement dans notre région. Ils trouvèrent plus simple de laisser une partie du domaine des Capétiens en proie à la guerre civile.

Ils recueillirent assez vite le bénéfice de leur politique. Suzerains de la Bigorre, depuis 1254, ils l'obtinrent en toute souveraineté au traité de Brétigny. A ce moment, les rois de France ne conservent plus qu'une autorité illusoire sur la région pyrénéenne. Les comtes de Foix, malgré leurs préférences, sont obligés de plier devant la toute puissance d'Edouard III, maître du pays entre l'Océan, la Garonne, le Gers et le plateau de Lannemezan.

De 1360 à 1390, la paix fut à peu près complète dans le Nébouzan et le Comminges. La prudente administration de Charles V, les succès militaires de Duguesclin réduisent la part considérable des Anglais dans le Midi. Le règne brillant du célèbre Gaston III Fébus vaut à ses états une telle prospérité qu'ils sont à l'abri de toute attaque de ses rivaux. En ce temps de chevalerie, les seigneurs pyrénéens voient en lui le héros de leur rêve et ils participent à sa suite à de nombreuses chevauchées qui se prolongent jusqu'en Espagne. Durant cette période, le comte de Comminges est le représentant du roi de France dans la Bigorre reprise aux Anglais.

La mort de Gaston Fébus fut pour le Midi le signal d'un revirement complet dans les alliances. Son second successeur fut Archambault de Grailly, captal de Buch, fils du vaincu de Cocherel. Il appartenait à une famille étroitement unie à l'Angleterre, Dès lors, les rois de France voient dans les comtes de Foix des adversaires résolus et se rapprochent des comtes de Comminges et d'Armagnac, ennemis nés des comtes de Foix.

C'est le moment où la folie de Charles VI amène pour la France du Nord le triomphe de la domination anglaise. Il semble qu'en présence de l'invasion étrangère, les populations du Midi sentent s'éveiller en elles des sentiments nouveaux. Elles avaient jusque là subi à contre-cœur la suzeraineté des rois de France. Ils représentaient pour elles les ennemis traditionnels de leur langue, de leurs mœurs et de leur civilisation. Elles gardaient une vive rancune à ces hommes du Nord qui s'étaient partagé leur pays et leurs richesses lors de la guerre des Albigeois. Et voilà qu'en face des Anglais qui les ont cependant flattés de toutes manières, elles

Digitized by Google

éprouvent le besoin d'unir leurs efforts à ceux du roi de France contre l'ennemi commun.

Le comte de Comminges et le comte d'Armagnac deviennent les champions à la fois de l'indépendance locale et de l'unité française. Les comtes de Foix, vite revenus de leurs erreurs, se rallient à la dynastie des Capétiens-Valois et, pendant que Bernard d'Armagnac combat dans la France du Nord les Bourguignons, alliés des Anglais, le comte de Comminges et le comte de Foix battent ces derniers dans le Midi.

Lorsque Jeanne d'Arc groupa autour de Charles VII tous les bons Français, on vit lutter à ses côtés, avec les Gascons La Hire et Xaintrailles, le sire de Barbazan qui fut enseveli à Saint-Denis.

Ces manifestations de loyalisme nous aident à comprendre avec quelle aisance le comté de Comminges fut réuni au domaine royal en 1453, l'année même où les Anglais étaient chassés de France. Après une querelle dramatique entre la dernière héritière de la maison de Comminges, la vieille comtesse Marguerite et son très jeune mari Mathieu de Foix qui l'enferma à Bramevaque quelques jours après son mariage, le Comminges devint partie intégrante du royaume de France.

Pas une protestation ne s'éleva. Au contraire, les Etats du comté avaient demandé cette réunion huit ans auparavant. A la tyrannie proche et pesante d'un Mathieu de Foix, ils préféraient la tutelle lointaine et plus discrète d'un grand roi capable de protéger le pays.

Pendant un demi siècle encore, Louis XI confia le Comminges à des parents de la famille disparue. Mais, en 1498, le comté fut définitivement rattaché au domaine royal. A cette même date, la famille d'Armagnac est éteinte, la vicomté de Nébouzan est pasée avec les comté de Foix entre les mains de la famille d'Albret. Celle-ci domine tout le Sud-Ouest et c'est d'elle que naîtra Henri IV.

## La journée d'une Châtelaine au XV^e^ siècle

Noble et puissant homme messire Roger d'Espagne, seigneur de Montespan est parti dès l'aube sur son cheval gascon, avec sa bonne cotte à chasser et son cor d'ivoire suspendu au col, suivi de son fils qu'il forme lui-même à la science de vénerie. Tandis qu'il s'éloigne, la châtelaine, sage et discrète dame, après avoir dit ses oraisons, ouï dévotement la messe en sa chapelle, règle sa Maison et distribue la besogne à ses servantes. Puis avec ses demoiselles et ses chambrières elle parcourt les jardins et les vergers ; suivant la saison, elle surveille la cueillette des fruits. Elle s'inquiète du lin filé, des toiles tissées et

Digitized by Google

si les lavandières s'acquittent diligemment de leur office. Elle visite la boulangerie où l'on pétrit le pain ballé pour les gens, le pain trousset de méteil saupoudré d'anis et de marjolaine, le pain de seigle dont l'usage, dit-on, conserve la fraîcheur et la santé. Puis elle se complait à regarder ses plus jeunes enfants qui dans le pré tirent de l'arbalète jouent aux quilles, aux barres, au palet, s'exercent sur des genets d'Espagne ou des courtauts de Béarn. Elle préside à la confection des élixirs, de l'hydromel, de l'hypocras, des onguents et des baumes souverains pour les blessures que les chevaliers n'oublient jamais d'emporter à la guerre. Elle vérifie les armoires remplies de linge qui, suivant la vieille coutume, doit être parfumé soit avec des pommes choisies, soit avec des bouquets de sauge et de romarin. A deux heures le repas est servi. La compagnie se délasse en la grande salle du premier étage à croisées ogivales, pavée de carreaux de diverses couleurs. Les murs disparaissent sous les tapisseries à personnages héraldiques. Des bahuts ferrés, des coffres rouges ornés de peintures alternent avec des bancs recouverts de housses trainantes armoriées sur lesquels prennent place la dame de Montespan et ses demoiselles. On devise en brodant des nappes d'autels, des dalmatiques et autres ouvrages pieux. Dans la salle du rez de-chaussée, des femmes empennent des virelons et des carreaux d'arbalète, préparent des traits, réparent les vêtements. Dans les cours, les archers de garde aiguisent les piques, les dagues, les haches d'armes, polissent les écus et les casques, changent les cordes des arcs, ou le bois des lances. Parfois un jongleur passe sur son cheval poudreux, récite des contes et des poêmes. Des musiciens et ménétriers de Montréal, avec trompettes, flûtes, luths, sonnettes de rebecs et tambourins, donnent une aubade.

Mais, tout à coup, la cloche sonne ; on lève le pont levis, la herse tombe. Les guetteurs de la tour Sainte-Colombe ont cru voir au loin une bande suspecte. Les serviteurs et les gens d'armes du manoir s'arment en hâte. C'est une fausse alerte. Tous s'apaisent et se rassurent. On a reconnu simplement une compagnie en route pour le Béarn sous la bannière amie du comte de Foix.

On soupe tard : le baron est revenu à la nuit close de sa longue expédition dans les forêts. A la veillée qui dure jusqu'à minuit sous le le manteau de la grande cheminée, le chapelain narre de saintes histoires et des légendes de miracles curieux et rares....

Ainsi vivaient les chatelaines, l'an de grâce 1410, dans le manoir d'Ausson, comme dans tous autres châteaux des pays de Nébouzan et Comminges.

(Baron de Lassus : Le château d'Ausson, résidence des barons d'Espagne-Montespan. — *Revue de Comminges*, x, 1895, p. 71-73).

Digitized by Google

# CHAPITRE IX

## Les Progrès du Tiers-Etat

### du XIII[e] au XVI[e] siècle

Jusqu'à présent, nous avons étudié surtout les luttes des diverses dynasties locales entre elles et leurs vains efforts pour se soustraire aux empiètements du pouvoir royal. Mais à côté de ces grands personnages qui firent souvent plus de bruit que de bonne besogne, le peuple agissait aussi et réalisait de sensibles progrès.

Comme nous l'avons vu déjà (v. chap. V.), les villes de Muret et de Saint-Gaudens avaient obtenu l'une et l'autre en 1203, du comte Bernard IV de Comminges, une « charte de coutumes, libertés et privilèges ». Ces actes étaient le résultat d'une entente entre les habitants des villes (bourgeois). Bien qu'on les dise concédées ou octroyées, il n'est pas douteux que de longues discussions les avaient précédées. Peut-être même longtemps avant l'époque où les chartes furent accordées, les habitants jouissaient-ils de certaines libertés qu'ils firent simplement consacrer par écrit. Certains historiens croient que l'origine de ces libertés peut remonter, au moins dans le Midi, à l'organisation municipale romaine.

La charte de Saint-Gaudens[1] dont une copie est conservée aux archives de cette ville, traite de nombreuses questions intéressant la ville et son territoire. Celui-ci est exactement délimité. Il ne différait guère de la commune actuelle. L'administration municipale était confiée à quatre ou six consuls selon les époques, élus par des conseillers appelés prosomes (juges-prudhommes). Ces prosomes étaient eux-mêmes élus par les habitants. Le seigneur était représenté par un bayle dont la fonction principale consistait à rendre la justice si l'on faisait appel d'un jugement des prosomes. Il devait être accepté de ceux-ci.

La plupart des articles de la charte ont trait à l'organisation judiciaire, à la police, à la répression des crimes. C'est une preuve de l'importance qu'attribuaient les habitants des villes à voir régner l'ordre dans leur cité. A cette préoccupation s'ajoute un vif souci de faire respecter les individus et leurs propriétés. Enfin ils règlent minutieusement tout ce qui concerne l'industrie, le commerce et les finances.

Mais le trait principal de la charte, c'est le soin avec lequel sont

1. M. le colonel Mondon en a publié le texte et la traduction accompagnée d'une étude critique et philologique approfondie dans la *Revue de Comminges*, 1910, t. xxv.

Digitized by Google

fixés les droits seigneuriaux. On sent que les bourgeois de Saint-Gaudens, instruits sans doute par l'expérience du passé, ont voulu éviter toute discussion avec le comte. A cet effet, ils se sont efforcés de prévoir tous les cas litigieux. Ils sont arrivés de la sorte à diminuer les anciens abus et à restreindre réellement l'autorité comtale.

Le comte accepta ces restrictions parce qu'il y trouvait, de son côté, un avantage notable. Il était sûr désormais de jouir de revenus réguliers et, par là, il pouvait établir un véritable budget. C'est d'ailleurs à la même œuvre que travaillent en même temps les rois capétiens (Philippe-Auguste).

L'année même où le comte de Comminges concèdait à Saint-Gaudens une charte de coutumes, il accordait de semblables privilèges à la ville de Muret. Quelle fut la première? Il est impossible de l'affirmer. Les nombreuses ressemblances qui existent entre elles, prouvent toutefois qu'elles sont dues aux mêmes causes et répondent aux mêmes besoins.

Comme à Saint-Gaudens, nous trouvons des consuls et des juges. (Mais ils ne portent pas le nom de prosomes). Nous y trouvons aussi l'énumération minutieuse de tous les droits et devoirs respectifs du comte et des habitants.

Mais ce qui les distingue l'une de l'autre, c'est que Muret servait de capitale aux comtes qui y possédaient un château. La charte de cette ville en énumère soigneusement les fonctionnaires et officiers et déclare qu'ils sont indépendants des magistrats municipaux.

Muret et Saint-Gaudens avaient bénéficié les premières des bonnes dispositions du seigneur, sans doute à cause de leur importance plus grande. Mais les autres villes de la région ne tardèrent pas à recevoir à leur tour des chartes de coutumes. La liste en est longue et serait peu intéressante. Il est bon cependant de citer les plus importantes : en 1202, Rieux ; en 1207, Saint-Bertrand ; en 1247, le Fousseret ; en 1257, Carbonne ; en 1272, Alan et Montréjeau ; en 1283, Blajan ; en 1285, Villeneuve-de-Rivière ; en 1286, Boulogne-sur-Gesse ; en 1287, Valentine ; en 1288, Montsaunès. Le mouvement d'*émancipation urbaine* se poursuit pendant le quatorzième siècle. Successivement, on dote de libertés : Luchon en 1315 ; Rieumes en 1317 ; Valentine, en 1318 ; l'Isle-en-Dodon, en 1373 ; Aspet, en 1382 ; Saint-Plancard, en 1390.

Après cette date, les concessions deviennent un peu plus rares mais on en trouve cependant jusqu'à la fin du seizième siècle. Entre autres : Ardiège et Barbazan, 1409 ; Saint-Martory, 1432 ; Cierp, Fronsac et Labarthe-de-Rivière, 1464 ; Larroque, avant 1496 ; Ausson, 1531.

Il ne faudrait pas croire que toutes ces chartes furent dues au comte de Comminges ou au vicomte de Nébouzan. Etant les plus

Digitized by Google

puissants, ils furent les plus généreux. Les autres seigneurs locaux suivirent leur exemple. Citons parmi eux : l'évêque de Comminges, l'abbé de Bonnefont, le commandeur des Templiers de Montsaunès, les seigneurs de Montespan, le roi de France lui-même.

En effet, certaines villes de notre région dépendaient, pour des causes diverses, du roi de France bien qu'elles fussent situées dans des domaines qui ne lui appartenaient pas. La plupart de ces villes, semble-t-il, avaient été mises par Philippe III sous séquestre lors du règlement de la succession de la comtesse Mathe (V. chap. V.). Il vit une excellente occasion de se les attacher définitivement par la concession de libertés et de privilèges. Ce fut le cas pour Alan, Cazères et Boulogne.

Plus tard, Philippe VI intervient en faveur de Beauchalot et Louis XI pour Labarthe-de-Rivière et Saint-Béat.

La royauté exercait par là à cette époque une influence bienfaisante qui contribuait à étendre son autorité sur des pays encore soustraits à son pouvoir. Mais le jour où elle sera seule maîtresse, elle restreindra les libertés accordées par calcul.

En somme, la concession des chartes de coutumes à une centaine de bourg ou de villes dans le Nébouzan et le Comminges, la transformation progressive des serfs en tenanciers, ont modifié profondément l'ancienne existence du seigneur féodal. Il n'est plus le propriétaire de la presque totalité du sol. Il vit surtout des redevances fixées par les chartes. Il ne combat plus autant ses voisins, et au XIV^e^ siècle, il offre ses services au roi de France ou au roi d'Angleterre. Le moment est proche où, vivant oisif parce qu'il existe une armée royale, il sera soit un fonctionnaire, soit un courtisan.

## Extraits de la coutume de Blajan-Alan et de celle d'Aspet

1°) *Préambule de la coutume de Blajan concédée en 1283, disparue, et reproduite en 1344 d'après celle d'Alan, octroyée en 1272.*

Sachent tous présents et à venir que l'an et le jour ci-après écrits, en présence de moi, notaire, et des témoins ci-dessous indiqués, ont été personnellement constitués à Saint-Gaudens, dans l'église collégiale de cette ville, devant illustre et magnifique seigneur Gaston, comte de Foix, vicomte de Béarn, de Marsan, de Nébouzan, de Lautrec, seigneur de Saint-Gaudens, Aulon et autres lieux de leur ressort, Pierre de Pioc, Dominique Donnas, Guillaume de Moras et Bernard Cazaux, consuls ou juges de la ville de Blajan..... Pour eux et au lieu et nom de leur consulat et de l'université des habitants de Blajan présents et futurs, ils ont ardemment et humblement supplié ledit comte... de leur

Digitized by Google

donner et concéder les coutumes et libertés accordées par ses prédécesseurs..... et qu'on dit avoir été extraites de celles d'Alan.....

..... Copie des Coutumes d'Alan extraite par main de Pierre de Saint-Aubin, notaire public d'Alan. Elle commence de cette manière :

A tous ceux qui les présentes lettres verront, Eustache de Beaumarchais, chevalier, sénéchal de Toulouse et Albigeois pour illustrissime seigneur Philippe par la grâce de Dieu roi de France, et Bertrand, par la grâce de Dieu, évêque de Comminges, salut en N. S. J. C.

Par relation digne de foi, il conste à nous Eustache de Beaumarchais, sénéchal susdit, que les libertés et coutumes ci-après écrites ont été accordées de concert aux habitants de la ville d'Alan, diocèse de Comminges, par le seigneur évêque et par le seigneur Théobald d'Angeville alors sénéchal de Toulouse pour illustre seigneur le comte de Poitiers et Toulouse, et bonne mémoire. Or, la mort dudit seigneur comte ayant empêché la transmission desdites coutumes aux habitants susdits, par ce motif, Nous, Eustache, sénéchal susdit, au nom du seigneur Roi, et nous, Bertrand, évêque susdit, pour Nous et nos successeurs, nous avons estimé, d'un commun accord devoir concéder ces libertés et coutumes à tous les habitants de la ville d'Alan.....

(J. Lestrade : La coutume de Blajan. — *Revue de Comminges*, XXI, 1906, p. 209-231).

2°) *Approbation de la coutume d'Aspet, concédée en 1382, et collation de 1455.*

Au nom du Seigneur, ainsi soit-il. Sachent tous présents et pareillement à venir, qu'en l'année du Seigneur 1382, le premier jour du présent mois de février, dans la localité d'Aspet, régnant seigneur Charles, roi des Francs, et seigneur Guillaume, évêque de Comminges, noble et puissante dame Barrava, dame d'Aspet, sans contrainte et n'étant trompée ni par l'un ni par l'autre mais gracieusement, à bon escient, sous l'impulsion et les avis de ses amis, et de propos délibéré parlant pour elle et pour tous ses héritiers et successeurs, a donné et consenti et en même temps confirmé et approuvé, en faveur de tous les hommes et de toutes les femmes qui habitent présentement, ou habiteront par la suite, la ville et le consulat d'Aspet, toutes et chacune libertés franchises et coutumes ci-dessus écrites, contenues et exprimées dans le présent rouleau ou acte....

.... Cela fut fait en présence et sous le témoignage de noble Jean d'Aspet, seigneur de Montagut, Dominique d'Anère, habitant de Montréal-de-Rivière, Arnaud de Villeneuve et maître Garcie de Barat, notaire public du comté de Comminges et d'Aspet, qui en ayant été requis, ai reçu cet acte.....

..... Au nom du Seigneur, ainsi soit-il. A tous et chacun présents et à venir, il est notifié par ce présent acte public que nous, Jacques

Digitized by Google

Defront, juge-mage de la terre d'Aspet pour noble et puissant seigneur Raymond Arnaud d'Aspet, chevalier, seigneur de ladite terre d'Aspet et de Coarraze, en l'année de l'Incarnation du Seigneur 1455 et le jeudi, 20 du mois de novembre, siégeant audit lieu d'Aspet, à la première heure dudit jour, au tribunal, en présence de Jean de Cristin, Pierre de Gérus jeune et Laurent de Giret, avons vu, tenu en mains, examiné et parcouru mot à mot certain acte public des coutumes, franchises et libertés du consulat du lieu d'Aspet, retenu et délivré de la main de maître Garcie de Barat, autrefois notaire public du comté de Comminges et de la terre d'Aspet, et revêtu de son sceau.....

(F. Périssé: La coutume d'Aspet, *Revue de Comminges*, XV, 1900, p. 56-76).

## CHAPITRE X

## Le Comminges et le Nébouzan au XVI^e^ siècle

La réunion du comté de Comminges au domaine royal ne paraît pas avoir modifié sensiblement l'organisation politique et administrative du pays. Louis XII, tout entier aux questions italiennes, se fit simplement représenter dans ses nouvelles possessions par un gouverneur. L'administration était d'ailleurs aisée puisque la plupart des villes jouissaient d'une véritable autonomie. Les redevances furent perçues par les agents du roi au lieu de l'être par les agents du comte. Le Parlement de Toulouse (établi sous Philippe le Bel et reconstitué par Charles VII), devint la cour suprême de justice pour le Comminges.

Au contraire, la vicomté de Nébouzan qui avait appartenu, depuis le treizième siècle, à la maison de Foix, entre, avec la Bigorre et le Béarn, dans la famille d'Albret. L'annexion eut lieu en 1484 par le mariage de Catherine de Foix avec Jean d'Albret. Le père de celui-ci était déjà souverain d'un vaste territoire compris entre Saint-Sever (Landes) et Nérac (Lot-et-Garonne). Avec le duc de Bourbon, possesseur de l'Auvergne, il était au début du seizième siècle, le principal des *seigneurs féodaux encore indépendants*. L'étendue de ses domaines aurait pu le rendre dangereux pour la monarchie si d'habiles mariages n'avaient attaché sa famille à la dynastie des Valois. Le fils de Jean d'Albret épouse la sœur de François 1^er^. Leur unique enfant devient la femme d'Antoine de Bourbon, cousin du roi.

Les princes d'Albret furent pour le Nébouzan des suzerains justes

Digitized by Google

et bons. Ils ne lui enlevèrent aucune de ses libertés traditionnelles et se contentèrent de centraliser à Pau l'administration de leurs Etats, (c'est ainsi que les archives de Pau renferment la plupart des vieux documents du Nébouzan). En 1519, il établirent un Conseil souverain qui fut un véritable Parlement.

Par cette création, les seigneurs d'Albret imitaient les procédés des Capétiens. Ceux-ci, en effet, comme seigneurs féodaux, réunissaient leurs vassaux en un conseil appelé la cour. Mais peu à peu, les seigneurs-vassaux cédèrent la place à des hommes de loi ou légistes. De Philippe-Auguste à Philippe le Bel, cette cour se subdivise en plusieurs groupes : 1° le conseil du roi ; 2° le Parlement ; 3° la Chambre des Comptes. Celle-ci s'occupe des finances et le Parlement, sous prétexte d'affaires judiciaires, intervient, en matière législative, par l'enregistrement des édits royaux.

Mais ce rôle appartenait exclusivement au Parlement de Paris. Ceux de province qui furent créés ensuite, n'étaient que des chambres de justice analogues à nos cours d'appel. On les consultait cependant pour les impôts.

Le Parlement n'était pas le seul organe administratif. Les seigneurs d'Albret sont à la fois rois en Navarre, comtes de Bigorre et de Foix, vicomtes de Béarn et de Nébouzan etc... Soit habileté, soit bienveillance, ils conservent à chacune des parties de leur domaine, ses coutumes et ses privilèges. Mais le besoin d'argent les pousse parfois à réclamer plus qu'on ne leur doit. Leurs sujets ne consentent à payer de nouvelles taxes qu'après leur vote par des assemblées appelées Etats provinciaux. Nous ignorons la date de leur création mais nous savons qu'elles étaient composées de représentants du clergé, de la noblesse et des villes. Foix, la Bigorre, le Béarn, le Nébouzan avaient chacun les siennes. Pour le Nébouzan les réunions avaient lieu à Saint-Gaudens sous la présidence de l'abbé de Nizors.

Ces Etats furent maintenus par les sires d'Albret qui se contentèrent de soumettre leurs délibérations au Conseil souverain.

Le règne de Jean d'Albret et de Catherine de Foix n'avait été troublé par aucun désordre. Ils furent même très regrettés de leurs sujets auxquels ils avaient plusieurs fois fait donation des redevances qui leur étaient imposées. Avec leur fils et successeur, Henri, allait commencer la période des troubles.

La région pyrénéenne, nous l'avons vu à maintes reprises, était restée profondément attachée au catholicisme depuis son origine. L'hérésie albigeoise n'avait produit aucune scission dans le Comminges et le Nébouzan. Il ne semble pas que les doctrines protestantes aient eu un grand succès dans nos pays lors de leur apparition. Peut-être l'indifférence vis-à-vis de la religion nouvelle

Digitized by Google

avait-elle pour cause les bons rapports entre les habitants et leur clergé. Il n'y avait pas, en effet, de grands domaines ecclésiastiques dans le pays, ce qui supprimait toute cause d'animosité entre les tenanciers et les clercs.

C'est à Marguerite de Navarre, épouse du roi Henri, que l'on doit l'introduction du protestantisme dans le sud-ouest vers 1530.

Sœur de François 1er, femme de haute culture intellectuelle, Marguerite se trouvait en relations avec de nombreux humanistes. La plupart d'entre eux, dès le début, se convertirent à la Réforme. Et aussitôt que les poursuites s'engagèrent contre eux, ils cherchèrent asile auprès de leur protectrice. Nérac, résidence de Marguerite, devint ainsi un centre littéraire, philosophique et la capitale du protestantisme dans le sud-ouest. Calvin et Clément Marot, entre autres, y séjournèrent.

Bien que Marguerite ne se soit jamais convertie ouvertement au protestantisme, elle favorisa, par son attitude, la diffusion de la religion nouvelle. De Nérac, elle se répandit vers 1546 dans le Béarn. Mais ses progrès ne furent rapides qu'après l'avènement de Jeanne d'Albret et d'Antoine de Bourbon (1555).

Jeanne d'Albret ne se déclara nettement calviniste qu'en 1562. Il est à peu près certain que depuis son mariage, elle avait secrètement favorisé le protestantisme. Son mari était d'ailleurs le frère du prince de Condé de très bonne heure rallié à la Réforme. Il semble, de plus, que de nombreux seigneurs béarnais avaient adopté la religion nouvelle autant par opposition à l'influence toujours croissante de la royauté que par conviction. Le terrain était donc préparé lorsque la reine de Navarre, en 1562, se prononça officiellement contre le catholicisme.

Elle proscrivit le culte romain et dépouilla les évêques du Béarn. On l'accuse même de s'être livrée à des violences pour imposer sa foi à ses sujets.

Quoi qu'il en soit, elle réussit à développer le calvinisme dans la partie occidentale de ses domaines (pays d'Albret et Béarn) mais elle échoua dans la Bigorre et le Nébouzan.

Les mêmes raisons qui avaient rendu les Nébouzanais indifférents au protestantisme, expliquent également l'indifférence des Commingeois. Il ne faut pas oublier, du reste, que le Comminges, à cette époque, appartient au domaine royal et que les rois de France persécutent les protestants depuis 1545.

En revanche, le pays de Foix adopta presque spontanément les doctrines calvinistes au moins dans sa partie septentrionale. C'était là précisément que l'hérésie albigeoise avait eu son centre de résistance. Il y eut aussi un groupe protestant à l'Isle-en-Jourdain et

Digitized by Google

dans les environs. Le Comminges et le Nébouzan se trouvaient ainsi entourés de pays gagnés à la Réforme.

Ils subirent les conséquences de cette situation dès 1563 à la suite d'une révolte des protestants toulousains.

Le fameux Monluc fut chargé d'organiser la défense contre les entreprises belliqueuses des calvinistes. Aidé par l'évêque de Lombez, Pierre de Lancrau, il leva des troupes dans le Comminges, enrôlant même les ecclésiastiques. Parmi eux, on peut citer Hector d'Ossun, évêque de Saint-Lizier et Urbain de Saint-Gelais, évêque de Comminges.

Les villes voulaient bien être défendues ; mais elles protestèrent souvent contre l'obligation d'entretenir des troupes pillardes et indisciplinées comme les bandes qui ravageaient les vallées de Layrisse et de Luchon. Cependant elles s'y résignèrent à cause des menaces d'invasions des « huguenots » qui s'emparèrent en 1567 du Carla, du Mas d'Azil et de Daumazan (Ariège). Pour s'assurer de leur attachement à l'Église, on procéda même à un dénombrement des catholiques qui prêtèrent serment en 1568.

La politique de Monluc porta ses fruits et Jeanne d'Albret fut obligée, par un soulèvement du Béarn, de s'enfuir à la Rochelle. Mais elle fit appel à Gabriel de Montgomery pour rétablir son autorité.

Ce chef de bandes, alors installé à Mazères (Ariège), se jeta sur le Comminges. Bien que l'on eût donné l'ordre de rompre les ponts sur la Garonne entre Muret et Montréjeau, par une marche rapide, il atteignit en quinze jours Navarrenx (Basses-Pyrénées). Il dévasta sur son passage les campagnes et les villes. Le 2 août, il prend Saint-Gaudens d'assaut, la pille, brise les statues qui décoraient le porche de l'église et met le feu à celle-ci. Villeneuve, Lannemezan et Capvern subissent le même sort.

Cette période de massacres fut suivie de trois année calmes. Mais les désordres reprirent après la Saint-Barthélemy (août 1572) qui surexcita également catholiques et réformés. Ceux-ci essaient d'attaquer Muret pendant qu'un certain capitaine Sus s'empare du château de Mauvezin (Hautes-Pyrénées) et dévaste les environs. En 1586, il met à sac Saint-Bertrand qui devait encore être assiégé et pris par le vicomte de Larboust, chef huguenot, en 1593.

Au milieu de ces désordes, les villes du Comminges s'étaient unies en une confédération spéciale pour se défendre contre les huguenots. Elles étaient donc prêtes à embrasser la Ligue lorsque celle-ci fut fondée (1589). Elles y adhèrent avec enthousiasme car les protestants étaient alors leurs principaux persécuteurs. Aussi refusèrent-elles en majorité de reconnaître Henri IV. La présence, dans le pays, de deux ligueurs de marque : les maréchaux de Matignon

Digitized by Google

et de Villars n'y fut pas sans doute étrangère. Le dernier imposa même la Ligue au Nébouzan et à Saint-Gaudens qui ne s'y étaient pas encore ralliés.

Mais les excès de leurs bandes, la désolation des campagnes, provoquèrent la formation de nouvelles ligues, rurales celles-ci : les ligues campanères. Bien que nettement catholiques, elles refusaient d'entretenir les troupes pour pouvoir obtenir enfin la paix.

## Le capitaine ligueur Gémit de Luscan à Saint-Gaudens

Monseigneur le marquis de Villars, lieutenant général du roi en Guyenne, s'étant présenté à main armée devant la ville de Saint-Gaudens, demanda aux habitants : 1° Qu'ils eussent à jurer de s'engager au parti de la Sainte-Union pour la défense de la religion catholique ainsi qu'avaient déjà fait la ville de Toulouse et la Guyenne toute entière aux Etats Généraux tenus à Gimont ; — 2° Qu'ils eussent à reconnaître le Parlement de Toulouse comme ils l'avaient reconnu jusqu'à ce temps-là ; — 3° Qu'ils eussent à lui obéir comme véritable lieutenant général en Guyenne ; — 4° Qu'ils eussent à le recevoir dans leur ville avec ses gens ; — 5° Qu'ils eussent à recevoir un capitaine avec une garnison dans tel lieu de la ville qu'il adviserait ; — 6° Qu'ils eussent à lui fournir certaine somme d'argent moyennant quoi il leur promettait de les tenir quittes de toutes autres impositions et de les tenir sous sa protection et empêcher que les garnisons voisines ne leur fassent aucun tort. Ces conditions ayant paru assez raisonnables aux habitants de Saint-Gaudens, ils les acceptèrent et reçurent le susdit marquis, leur gouverneur, dans leur ville avec ses troupes qui furent logées dans les meilleures maisons de la ville et défrayées aux dépens du public.

Monseigneur de Villars ne fit pas long séjour à Saint-Gaudens, puisque le 21e jour du mois de décembre, il était à Agen. Le second de mars 1591 il fit expédier commission signée de sa main par laquelle il établit le sieur de Luscan capitaine et gouverneur de la citadelle de Saint-Gaudens, auquel ensuite on établit des gages qui lui étaient payés par le trésorier du pays.

Or le couvent des Frères Prêcheurs de cette ville de Saint-Gaudens ayant été jugé le lieu le plus propre pour cette citadelle, le sieur de Luscan y fut mis avec ses soldats, et pour lors on fit le fossé qui est encore aujourd'hui du côté du couchant et du nord du couvent, le long du verger et du réfectoire qui se joint au vieux fossé de la ville, au coin dudit verger.

On ne sait pas combien de temps le sieur de Luscan resta dans la citadelle, mais la commune tradition est qu'il y fut jusqu'à ce que



Digitized by Google

devenu insupportable aux habitants, lesquels il molestait plus que ne faisaient les ennemis, sous prétexte d'entretenir la sureté du commerce, ils assiégèrent la citadelle et après avoir fait brèche à la première muraille avec un canon pointé sur le haut de la tour de Monsieur le Juge, ils obligèrent le gouverneur à capituler et enfin a sortir avec la garnison qu'ils escortèrent bien loin d'ici. Et au retour de cette expédition, d'un commun consentement et par commune délibération, à ce qu'on dit, ils mirent le feu au couvent qui jusqu'alors avait servi de citadelle, pour empêcher autant qu'ils pourraient qu'elle ne leur fut plus jamais occasion de scandale, ni de fâcherie....

L'on ne dit pas ce que devinrent les religieux, ni l'église.... mais s'ils se retirèrent ce ne fut pas pour aller fort loin, puisque ensuite nous trouvons des actes et des fondations passées en leur faveur en 1593.

(J. Lestrade : *Les Huguenots en Comminges*, document inédit *Revue de Comminges*, XIII, 1898, p. 11-14)

## CHAPITRE XI

## La monarchie absolue de 1590 à 1789

La formation des ligues campanères eut d'importantes conséquences : Une scission se produisit entre les villes mieux garanties et les campagnes ravagées. Les huguenots en profitèrent. De là vint le salut. Les Etats de Comminges, s'ouvrirent aux délégués des ligues de campagne et l'on commença à entrevoir la possibilité d'une trêve avec les protestants. Malgré les efforts des partisans acharnés de la Ligue, le juge royal de Comminges, Sébastien de Cazalas, réussit a conclure cette trêve (1594).

Au même moment, Henri IV se convertissait au catholicisme. Rien ne s'opposait plus à ce qu'une paix définitive fût conclue. Déjà de nombreux habitants du Nébouzan et de la Bigorre avaient reconnu roi de France celui qui était déjà leur seigneur (v. chapitre 10). Malgré les menaces du Parlement de Toulouse, compromis par ses violences en faveur de la Ligue, Cazalas, d'accord avec les évêques de Lombez et de Saint-Lizier, fit reconnaître Henri IV par les Etats.

Il restait encore quelques réfractaires parmi lesquels, chose curieuse, la ville de Saint-Gaudens. Avant la fin de l'année 1594, toute la région était soumise au nouveau roi.

Ainsi la Bigorre et le Nébouzan qui n'avaient pas encore fait partie du royaume de France deviennent français avec Henri IV.

En 1597, il reconnut les privilèges de Saint-Gaudens et du Nébouzan : c'était de sa part une simple faveur. Car, dès cette

Digitized by Google

époque, on commence d'organiser l'administration royale. Toutefois ce fut seulement en juillet 1607 que le roi réunit à la couronne par un édit son ancien domaine de roi de Navarre.

Les divers rouages par lesquels s'exerçait l'autorité du roi dans la région, ne furent pas tous établis en même temps. Mais, à part quelques modifications sans grande importance, l'administration du Comminges et du Nébouzan demeura la même de Louis XIII à la Révolution.

Suivant l'habitude des Capétiens, on conserve la séparation entre le Comminges, annexé en 1498 et le Nébouzan réuni en 1607. Le Comminges dépend du gouverneur général de Guyenne et Gascogne qui réside à Bordeaux. Le Nébouzan fait également partie de cette province, ayant à sa tête un gouverneur particulier qui est en même temps sénéchal du roi.

L'importance des gouverneurs généraux fut considérablement réduite après 1642.

Presque toujours issus de la haute noblesse ils exerçaient les fonctions plutôt honorifiques. Elles avaient pour principal objet le commandement des troupes. Souvent même après une réception et une installation solennelles, ils retournaient *à la cour*. Le roi se souciait peu d'ailleurs de donner une autorité trop considérable à de si grands personnages qui pouvaient chercher à se rendre indépendants. Ce fut en effet le cas pour le duc d'Epernon, gouverneur de Guyenne et Gascogne en 1622.

Aussi la véritable autorité appartenait-elle à un lieutenant du gouverneur désigné par lui. Mais ce choix présentait des inconvénients : le lieutenant n'était pas responsable. Dès le seizième siècle, on avait chargé certains fonctionnaires qui s'occupaient spécialement des finances, de vérifier l'administration des lieutenants-gouverneurs. Richelieu leur donna le nom d'intendants : ils remplissaient les fonctions des anciens *missi dominici* de Charlemagne et des enquêteurs royaux de Saint-Louis. Richelieu ne paraît pas avoir songé à les rendre permanents.

Lorsqu'il créa la généralité de Montauban en 1642, il mit néanmoins à sa tête un intendant auquel fut confiée l'administration proprement dite du Comminges et du Nébouzan.

L'intendant, si longtemps chargé de surveiller les finances, représentera désormais le pouvoir central comme délégué du roi. Ses attributions, assez mal définies, sont multiples : finances, police, voirie, assistance publique, agriculture, industrie, commerce, questions militaires, il s'occupe de tout. Il est omnipotent.

Avec Colbert, les intendants devinrent les véritables chefs de l'administration provinciale. Nommés par le roi, révocables par lui, ils sont plus obéissants que les gouverneurs généraux; habituel-

Digitized by Google

lement choisis parmi les aspirants au Conseil d'Etat ; ils sont aussi beaucoup mieux préparés à leur tâche.

Celui de Montauban était représenté dans le Comminges par un subdélégué à Muret et, dans le Nébouzan, par un autre subdélégué qui résidait le plus souvent à Montréjeau, bien que cette ville ne fît pas partie du Nébouzan. Ce subdélégué jouait un rôle analogue à celui des sous-préfets actuels. On appelle même déjà arrondissement le territoire qu'il administre et département celui de l'intendant.

La tâche principale de l'intendant était la répartition et la perception de l'impôt : en cette matière il n'y avait, sous l'ancien régime, aucune régularité. Certains pays jouissaient de privilèges dont les autres étaient privés. C'est ainsi que le Comminges était pays d'Élection tandis que le Nébouzan était pays d'Etats.

On nommait pays d'Élection ceux où l'impôt était fixé par l'autorité supérieure sans que les représentants du pays fussent appelés à le voter. Dans les pays d'Etats, au contraire, les délégués du clergé, de la noblesse et des villes établissaient eux-mêmes leur part d'impositions.

Le Comminges paraît avoir joui, pendant le seizième siècle, du privilège des pays d'Etats. La preuve en est dans les réunions tenues pendant les guerres de la Réforme en différentes localités du pays et au sein desquelles les États de ce pays traitèrent les questions financières.

Mais entre 1603 et 1621, la majeure partie du Comminges fut constituée en une *Élection* dont le siège était à Muret et qui dépendait de la généralité de Montauban. La partie occidentale (Saint-Bertrand, Montréjeau, Boulogne) fut rattachée à l'Élection de Rivière-Verdun. Par une bizarrerie fréquente sous l'ancien régime, un petit groupe de onze villages appartenait à la généralité de Languedoc et répartissait les impôts par l'intermédiaire d'États particuliers siégeant à Valentine. L'évêque de Comminges les présidait.

Le Nébouzan, conserva jusqu'en 1789 ses privivilèges de pays d'Etats. Il fut rattaché à la généralité de Montauban ; de même les Quatre-Vallées.

En 1700, le montant de la taille s'élevait, pour le Comminges, composé alors de 345 communautés, à 245.357 livres ; en 1727, à 380.375 livres ; pour le Nébouzan composé de 58 communautés, il n'atteignait que 4.500 livres. Chaque communauté commingeoise payait donc, en moyenne 700 livres alors qu'une communauté nébouzanaise n'en payait que 77 ! Il faut ajouter à la taille un grand nombre de taxes de toute nature qui pesaient sur les non-privilégiés.

En 1716, la généralité de Montauban fut démembrée. Désormais le Comminges et le Nébouzan font partie de la généralité d'Auch. Les intendants habitèrent tantôt à Auch, tantôt à Pau.

Digitized by Google

Au point de vue de la justice, le Comminges et le Nébouzan relevèrent du Parlement de Toulouse, bien que le Parlement de Pau eût protesté pour le Nébouzan. La loi dominante était le droit romain, Quant aux usages particuliers (droit coutumier), ils étaient peu nombreux et fixés par la jurisprudence.

Au dessous du Parlement, le Sénéchal et Présidial de Toulouse correspondait à nos cours d'assises. Dans l'Élection de Comminges, il y avait un lieutenant de sénéchaussée à Muret portant aussi le titre de Juge en chef. Sept sièges de juges ordinaires lui étaient subordonnés : L'Isle-en-Dodon, Aurignac, Salies, etc.

Pour le Nébouzan, privilégié, un sénéchal gouverneur représentait la haute justice royale : malgré son titre, les appels étaient portés au Présidial de Toulouse. Il y avait en outre un juge-mage à Saint-Gaudens et quatre magistrats spéciaux appelés Curiaux de Rivière pour les villages de Labarthe, Ardiège, Barbazan et Labroquère. Enfin, dans les villes dotées d'une assemblée locale, les consuls gardaient, conformément aux chartes des communes, le droit de juger les délits peu graves.

Bien que la monarchie absolue se soit efforcée de restreindre le plus possible les privilèges des villes et d'enlever à leurs magistrats toute autorité réelle, le Comminges et le Nébouzan conservèrent leurs institutions municipales. Le roi Louis XIV essaya de superposer aux consuls des *maires* nommés par lui. Il réussit à Muret mais non partout. C'est ainsi que Saint-Gaudens garda ses consuls élus jusqu'en 1733 ; par ordonnance du 1er novembre de cette année, la nomination du premier magistrat de la ville appartint au roi. En revanche les conseils demeurent électifs jusqu'en 1789. Leurs attributions ne subissent aucun changement notable.

Les autres modifications administratives furent peu importantes. Au point de vue religieux, l'évêché de Comminges reste toujours le plus étendu et le plus riche, (30.000 livres de revenus en 1700). Mais l'évêque a cessé de résider à Saint-Bertrand. Il habite Alan l'été et Saint-Gaudens l'hiver. L'évêché comprend vingt archiprêtrés et environ trois cents paroisses. Saint-Bertrand possède un chapitre cathédral ; Saint-Gaudens, Saint-Just de Valcabrère et Luchon un chapitre collégial. Enfin il subsiste jusqu'au milieu du XVIIIe siècle les abbayes de Bonnefont, de Nizors et de Fabas. Le nombre des couvents est considérable. Citons : les Cordeliers de Muret, les Capucins de Saint-Girons, les Jacobins et les Trinitaires de Saint-Gaudens. Un certain nombre de paroisses du Nébouzan dépendent de l'évêque de Tarbes. Dans les Quatre-Vallées, le Couserans et le Comminges, plusieurs autres sont soumises aux évêques de Lombez, Saint-Lizier Rieux et Toulouse. L'archevêque d'Auch est le métropolitain.

Au point de vue militaire le gouverneur-général de Guyenne est le

Digitized by Google

chef suprême du pays. C'est lui qui sur l'ordre du roi, convoque les milices que l'on passe parfois en revue : le bataillon de la milice du Nébouzan était signalé tout particulièrement pour sa tenue.

## Saint-Gaudens vers 1620 — Mœurs, caractère et aptitudes des peuples du Nébouzan — L'Élection de Comminges en 1700

---

1°) *Saint-Gaudens vers 1620.* — Le pays et vicomté de Nébouzan enserré dans les monts Pyrénées, faisant frontière aux Espagnes, Foix et Béarn, dépendant de l'ancien domaine de Navarre, est composé de six châtellenies, savoir : la ville de Saint-Gaudens et Miramont, Saint-Plancard, Sauveterre, Lannemezan, Ramefort et la viguerie de Mauvezin.....

La ville de Saint-Gaudens est seule dans le dit pays de Nébouzan enclose de murailles, dans laquelle l'ordre ecclésiastique a son refuge, le siège de justice de tout le pays fait sa résidence : ville dans laquelle aboutit le trafic et commerce de tous les circonvoisins à dix lieues aux environs pour la draperie de laine ; grandement fréquentée par le commerce et trafic de marchand de diverses contrées et denrées, les jours des foires et marchés, en très belle assiette sans être commandée d'aucun terre, colline, ni montagne ; dans une grande spacieuse plaine commandant à une autre plaine du côté du midi vers les monts Pyrénées et les Espagnes, au bas de laquelle coule la rivière de Garonne bornée tout au long de monts et hauts coteaux qui rendent l'aspect très agréable, et sur icelle est situé le pont de Miramont sur la même rivière, sur lequel est le grand passage de Foix en Béarn et autres pays des Landes et Bigorre; sans aucunes fortifications que des murailles composées de pierre ronde de mortier et chaux avec quelques tours et guérites qui lui servent de défense. Elle a cinq portes appelées du Barry, Goumetx, la Trinité, Moulat et Simonet...

(Description du pays de Nébouzan, par M. S. de Pradère, avocat, *Revue de Comminges*, XII, 1897 p. 43-45.)

*
* *

2° *Mœurs, caractère et aptitude des peuples du Nébouzan.* — Ces peuples sont fort laborieux et ne s'épargnent en rien, ni pour la culture de leurs terres ni pour tout autre chose qui peut aider à les faire subsister. Ils sont aussi fort sobres et se contentent de très peu de choses. Plusieurs personnes qui les ont plus pratiqués que moi m'ont dit qu'il y avait quantité de gens d'esprit, que la plupart avaient beaucoup de dispositions pour les sciences et qu'il n'y avait que la pauvreté qui leur faisait ensevelir leurs talents dans la terre. Ils ne m'ont pas allégué un grand nombre d'habiles gens et de docteurs qui en sont

Digitized by Google

sortis, et je crois que pour un étudiant on y trouverait deux soldats. Ce que j'en ai particulièrement reconnu est qu'ils sont d'un naturel fort chaud et fort bouillant qui se porte à la colère et à la sédition et leur fait prendre les armes à la moindre occasion qu'ils en ont. Ils sont hardis, entreprenants et fermes et ont beaucoup de peine à revenir de leurs emportements. Ils ont la bravoure des Gascons, mais elle tient un peu de la brutalité des gens des montagnes dont ils sont voisins et font à mon avis plus qu'ils ne disent. Ils sont en outre fort glorieux de leurs privilèges et fort jaloux de leur conservation : ils prétendent que le titre de Pays d'Etats que porte leur pays établit une grande différence entre eux et les autres peuples. Il semble, à les entendre qu'ils ne sont pas nés Français et qu'ils ne le sont devenus qu'en se donnant au roi, à certaines conditions.

(Mémoire du pays et des Etats du Nébouzan, par M. de Froidour, *Revue des Pyrénées*, III, 1891, p. 387-388.)

***

3°) *Élection de Comminges en 1700.* — L'Élection de Comminges confine du côté de l'Orient à la Rivière de Garonne et au Languedoc, du côté de l'Occident à l'Élection de Rivière-Verdun, du côté du septentrion à la même province de Languedoc, et du côté du midi aux monts Pyrénées. Elle a, du septentrion au midi, quinze lieues de long sur sept de large dans sa plus grande largeur. Le climat du bas-pays est tempéré, celui du Haut-Commiges est fort froid par la proximité des neiges qui couvrent en tous temps les hautes Pyrénées... Les principales villes sont Muret et Saint-Girons ; les moyennes : Samatan, Aspet, Castillon ; les moindres : Saint-Julien, Salies, l'Isle-en-Dodon, Saint-Lizier, Lombez, Aurignac... Il a dans toute l'Élection environ cinquante mille âmes. On nourrit des bêtes à cornes dans les montagnes dont on ne peut bien fixer le nombre : il est au moins de vingt-mille, y compris le bétail de labourage ; celui des moutons peut aller à trente mille... Le Haut-Comminges est situé en partie dans les montagnes qui sont couvertes de bois en nature de sapin et de hêtre avec quelques chênes ; il fournit aussi de grands pâturages. Le Bas-Comminges est fertile en blés, seigles, avoines, le tout est d'un débit fort aisé en le faisant descendre par les rivières de Salat et Garonne à Toulouse. La récolte en vin est peu considérable. Le grand commerce est de bestiaux et de mulets qui se vendent aux foires de Saint-Girons et de Saint-Béat... Le Haut-Comminges jouit du privilège des lies et passeries, accordé à tous les pays limitrophes d'Espagne : il consiste en une franchise commune aux deux nations pour commercer entre elles de toute sorte de marchandises...

(Mémoire sur la généralité de Montauban par M. de la Houssaye *Revue de Comminges* II, 1886 p. 81-83.)

Digitized by Google

# CHAPITRE XII

## La vie sociale au XVII$^{e}$ et au XVIII$^{e}$ siècles

Il serait fort intéressant de tracer un tableau précis de ce que fut la société dans notre région à la fin de l'ancien régime. Malheureusement les mémoires, les correspondances utiles à consulter font défaut, soit qu'ils manquent absolument, soit qu'ils n'aient pas été publiés. Nous sommes donc obligés d'interpréter les documents publics ou les rares pièces qui nous renseignent sur la vie sociale.

La chose qui frappe au premier abord, c'est l'absence de vieilles familles nobles dans les villes. La classe riche est représentée par les hommes de loi ou par les négociants, comme en témoignent les listes de consuls de Muret, de Saint-Gaudens et des principales communautés du Comminges ou du Nébouzan. C'est sans doute une conséquence de l'autonomie dont les villes jouissaient depuis le XIII$^{e}$ ou le XIV$^{e}$ siècle.

La noblesse proprement dite habitait le plus souvent ses anciens châteaux restaurés à moins qu'elle ne résidât dans le voisinage de Versailles. Parmi les familles les plus connues, on peut citer les barons de Foix-Rabat, seigneurs de Larroque dont l'héritage passa, au XVIII$^{e}$ siècle, dans la famille de Sabran. A côtés d'eux, les marquis d'Espagne, possesseurs d'Ausson et de Montespan, les seigneurs de Binos, de Floran, de Sainte-Gemme, de Saint-Elix, etc.

Dès le XVII$^{e}$ siècle, il y a de nombreux conflits entre ces personnages qui pratiquent l'absentéisme et leurs anciens vassaux devenus leurs fermiers. A cette époque, en effet, il n'existe plus de serfs dans nos régions. Les exigences des premiers, les usurpations des autres suscitent des procès interminables, particulièrement au sujet des forêts et des pacages.

Après les désordres et les ruines des guerres de religion, la population laborieuse de nos contrées s'était remise au travail avec courage. Dans la partie montagneuse, on s'adonne plus que jamais à l'élevage. Les lettres de M. de Froidour, le mémoire de M. de la Houssaye, prouvent que les moutons pyrénéens étaient fort appréciés déjà. Des privilèges spéciaux remontant au XIII$^{e}$ siècle, autorisaient le commerce du bétail en franchise entre l'Espagne et la France. On les nommé *traités de Lies et Passeries*. Ils facilitaient la transhumance qui existe encore.

Des soins qui témoignent déjà d'une certaine expérience, étaient donnés aux troupeaux bovins. On en eut la preuve au cours d'une violente épizootie qui dévasta, en 1774, le Nébouzan et le Commin-

Digitized by Google

ges, en particulier la plaine de Rivière. On la combattit avec beaucoup d'intelligence.

En revanche, les procédés de culture restent primitifs. Les charrues sont le plus souvent en bois. Vers le milieu du XVIIIe siècle cependant, on introduit l'usage des engrais. Les propriétés des marnes sont déjà connues.

Les céréales cultivées à cette époque dans le Comminges sont le blé, le seigle et l'avoine. On commence à planter du tabac. Une société d'agriculture existe à Saint-Gaudens vers 1761.

De très bonne heure, les habitants des régions montagneuses avaient exploité leurs forêts (v. Chap. 1er). Mais, comme toutes les populations pastorales, ils avaient déboisé sans prévoyance. Dès la fin du XVIe siècle, on se préoccupe de remédier à cet état de choses. Un Maître des eaux et forêts réside à Saint-Gaudens en 1586. Lorsque Colbert réorganisa l'administration des eaux et forêts (ordonnance de 1669) il chargea M. de Froidour des fonctions de Grand-Maître à Toulouse. Celui-ci, après un intéressant voyage dans la région, établit un "*Règlement sur l'exploitation et le repeuplement des bois*". Peu après, Saint-Gaudens devenait le siège de la Maîtrise particulière des eaux et forêts de Comminges.

Les plus beaux sapins de la région de Cagire furent expédiés à Bordeaux pour la construction des vaisseaux de la marine royale, sous Louis XIV.

Le procédé de transport était le flottage rendu alors facile par une plus grande profondeur du lit des rivières. On groupait à Montréjeau les bois venus par les Nestes et la Garonne. A partir de Cazères commençait la navigation.

Les bois flottants formaient des radeaux qui transportaient diverses marchandises et principalement les marbres de Campan, de Sarrancolin et de Saint-Béat.

Il ne paraît pas que l'industrie ait pris une grande extension avant 1789. Encore aujourd'hui, elle est peu importante dans la région. Saint-Gaudens était réputé pour ses fabriques de gros draps. Il y en avait dans les villages environnants : Valentine, Miramont. Un inspecteur des manufactures résidait à Saint-Gaudens. Les salines de Salies étaient exploitées régulièrement depuis le XIVe siècle.

Les produits agricoles, plus que ceux de l'industrie, alimentaient un commerce actif. De grandes foires se tenaient à Saint-Béat et à Saint-Girons pour le bétail et pour les mulets. Chaque gros bourg avait des marchés réguliers. Celui de Saint-Gaudens se tient le jeudi depuis la Charte de 1203.

Des routes facilitaient les transactions. Très rares et en mauvais état au début du XVIIe siècle, elles furent améliorées et développées au XVIIIe siècle par les intendants. Maigret de Serilly fait construire

Digitized by Google

celles de Lombez à Saint-Gaudens et en Espagne, de Montréjeau à Boulogne, de Lannemezan à Bagnéres-de-Bigorre. Son frère Maigret d'Etigny fut le bienfaiteur du Comminges pyrénéen. Il entreprit la route de Montréjeau à Bagnères-de-Luchon et de Luchon à Bigorre.

En même temps, on bâtit de nouveaux ponts. Les anciens, détruits pendant les guerres religieuses, avaient été remplacé par des passerelles de bois depuis Muret jusqu'à Montréjeau.

Malgré les nombreuses tentatives de développement économique, les pays de Comminges et de Nébouzan étaient plutôt pauvres. Cette pauvreté avait été accrue au début de XVIIIe siècle par la guerre avec les Espagnols et le brigandage qui sévissait. A un siècle de distance, M. de Froidour en 1670 et le voyageur anglais Arthur Young en 1787, sont frappés par la misère du pays. Les fréquentes suppliques des Etats locaux concernant les remises d'impôts nous confirment dans cette opinion. Aussi ne devons-nous pas être surpris si la région pyrénéenne est peu favorisée au point de vue des progrès intellectuels. Rien n'y rappelle l'activité des esprits qui se manifeste à la même époque dans la France du nord ou de l'est et même dans le Béarn.

Cependant il y avait dans le Comminges et le Nébouzan des écoles en assez grand nombre et depuis assez longtemps. M. Décap a relevé les noms de vingt-une *scolanies* en 1387. Elles étaient placées sous la surveillance d'un maître des écoles (magister scholarum) et avaient surtout pour but le recrutement des prêtres.

Au XVIIe siècle, le nombre s'en est accru et l'instruction qu'on y donne est plus complète. On y enseigne la lecture, l'écriture, le calcul, un peu de langue française et surtout le catéchisme. Les instituteurs, généralement appelés *régents* ou *écoliers*, sont choisis par les consuls, parfois mais pas toujours après examen. Leur nomination doit être approuvée par l'évêque. Leur traitement, très variable, était augmenté d'un droit d'écolage payé par les parents. Quelquefois mais très rarement, des libéralités étaient faites aux écoles.

L'année scolaire commençait habituellement à la fête de saint Luc (18 octobre) et se terminait le 15 septembre. Les locaux laissaient beaucoup à désirer. Les écoles de filles ne paraissent pas avoir existé.

Il y avait des écoles soigneusement organisées à Valentine, Labarthe-de-Rivière, Boulogne-sur-Gesse, l'Isle-en-Dodon, Luchon et Fos.

Si l'instruction primaire est médiocrement répandue, l'enseignement secondaire dispose de deux établissements dès la fin du XVIe siècle. Le collège de Saint-Bertrand, en pleine activité en 1627, a un

Digitized by Google

principal à sa tête et trois professeurs, tous prêtres: On y enseigne surtout le latin. Après 1780, le personnel fut laïcisé par Louis XVI. L'un des professeurs de cette époque eut pour fils le célèbre jurisconsulte Troplong, président du Sénat sous Napoléon III.

A Saint-Gaudens, l'ancienne école entretenue par le chapitre de la ville fut transformée en collège vers le milieu du XVII^e^ siècle. Il ne semble pas d'ailleurs que, malgré l'appui des Etats de Nébouzan, ce collège ait été complet, au moins au début ; à la veille de la Révolution, l'instruction donnée dans cet établissement paraît assez sérieuse. On enseignait le latin, l'histoire, la géographie et la philosophie. Les distributions de prix, accompagnées de représentations théatrales, ont été une des grandes attractions de Saint-Gaudens à la fin du XVIII^e^ siècle.

Les distractions devaient être sans doute fort rares. En dehors des chasses organisées par les nobles de la région, la vie était très monotone pour les paysans et les bourgeois. Ils n'avaient pas même, comme aujourd'hui, l'agrément des voyages. C'est seulement en 1780 qu'un service régulier de diligences fut assuré entre Saint-Gaudens et Toulouse. Mais le trajet était long et couteux (8 à 12 livres).

Que restait-il donc aux gens de cette époque en dehors des cérémonies religieuses que les évêques du temps reprochent cependant à leurs paroissiens de trop négliger ? Tantôt l'arrivée d'une troupe de comédiens ambulants, de temps à autre de grandes foires. Plus rarement, des fêtes étaient organisées pour la visite de l'intendant, pour le passage d'un grand seigneur comme Louvois (1680) ou bien pour la réception du gouverneur général de la province.

Les villes d'eaux du Comminges commencent toutefois à être fréquentées. Encausse est visité par Bachaumont ; Luchon, surtout après les remarquables travaux de d'Etigny, devient une des stations à la mode.

Le mouvement qui précéda de plusieurs années la Révolution française allait donner un peu de vie aux provinces qui, comme la nôtre, ne s'intéressaient guère qu'aux réunions de leurs Etats locaux.

## La réception du maréchal duc de Richelieu à S^t^-Gaudens

(24 Octobre 1762)

... On avait dressé avant la porte du Barry un arc de triomphe qui formait un carré, monté sur une estrade couverte de tapisseries aussi bien que les côtés de ce carré. Sur la droite était un fauteuil avec un tapis sur le derrière, d'un damas rouge bordé d'un galon d'or, et à l'extrémité était une impériale de lit même étoffe en festons, bordée d'un galon de crépine d'or. Avant ce trophée était rangé une compa-

Digitized by Google

gnie bourgeoise en deux lignes sous les armes, avec ses officiers ayant tous des cocardes blanches et bleus. Arrivé près de cet endroit, Mgr le Duc descendit de son carrosse et entra dans l'intérieur de ce trophée, éclairé par dix ou douze gros flambeaux que des hommes portaient et qui le suivirent toujours jusqu'à son logement. Après qu'il se fut assis sur le fauteuil, le premier consul Me Dansan, avocat, entra et le harangua ; ce qu'étant fait, il descendit et marcha à pied jusqu'à l'église. La compagnie bourgeoise marche devant ; ensuite venaient les brigades de maréchaussée, ensuite les valets de ville avec leurs pertuisanes, leurs sabres et leurs cocardes, puis venaient nombre de ses domestiques, officiers de sa maison, capitaines des gardes avec la moitié de ses gardes, ensuite quatre consuls qui portaient un poële. Mgr le Duc marchait après le poële, n'ayant pas voulu y entrer, entouré de tous les flambeaux, la moitié de ses gardes autour de lui. Marchaient à la suite, les magistrats de la ville et avocats en robe, avec une grande foule de peuple. Toutes les rues où passe Mgr le Duc étaient tapissées et illuminées, indépendamment des lanternes publiques.....

Le lendemain Mgr le Duc se rendit à l'église pour la messe des Etats. Le cortège était brillant ; la compagnie bourgeoise, tambours battants, marchait la première ; à la suite venaient les valets de ville puis la maréchaussée, ensuite les domestiques, les officiers, les coureurs et les gardes de Mgr le Duc, enfin lui-même, en habit de cérémonie avec le Saint Esprit sur son habit qui était tout en diamants et qu'on disait lui avoir coûté 150.000 livres. Il avait à sa droite M. le Sénéchal de Sérigand, à sa gauche les abbés de Nizors et de l'Escaledieu. La noblesse suivait, tant des Etats qu'étrangère, accompagnée des consuls en livrée et autres députés.....

Le soir on mangea au réfectoire neuf du Séminaire où il y avait une table de plus de soixante couverts. Le président du chapitre, les consuls étaient au nombre des convives avec MM. des Etats, les officiers de la maîtrise et toute la noblesse. La table était somptueusement servie et avec beaucoup de délicatesse, tout en argenterie, à dire la vaisselle plate : le coup d'œil était très brillant avec toutes les bougies qui éclairaient le réfectoire. Il y avait une si grande quantité de choses de toute sorte et des plus rares que Mgr le Duc ne dédaigna pas d'en faire porter avec lui une partie, et l'on vendit le reste.

Aussi fut-il si content qu'il ne put s'empêcher de dire que sa réception à Saint-Gaudens avait été plus brillante que celle qu'on lui avait faite à Montauban. On sut même qu'à Tarbes où il fut tenir les Etats le dimanche suivant, ses officiers disaient qu'ils n'étaient pas si bien qu'à Saint-Gaudens où tout abondait.

(Procès-verbal du consul Dansan : extraits
*Revue de Comminges*, V, 1890, p. 22-26.)

Digitized by Google

# CHAPITRE XIII

## La Révolution dans le Comminges et le Nébouzan

La réunion des Etats généraux de mai 1789 ne fut pas une surprise. Depuis de longues années déjà, la situation financière du royaume était très mauvaise. On fut même obligé en 1786 de retenir une partie des retraites de l'Etat ainsi que le prouve un titre de pension établi au nom du capitaine vicomte de Luscan. Les divers ministres de Louis XVI se préoccupèrent de cet état de choses et voulurent y remédier. Turgot d'abord, Necker ensuite essayèrent d'appliquer les théories du père de Mirabeau. Ils voyaient, dans la création d'Etats provinciaux, un moyen d'augmenter les recettes et de diminuer les dépenses. Les expériences tentées dans le Berry en 1778, à Montauban en 1779, décidèrent le ministre Calonne à multiplier ces assemblées.

Par un règlement du 12 juin 1787, fut établie l'Assemblée de Gascogne subdivisée en cinq assemblées : une par élection. Celle de l'élection de Comminges comprenait vingt députés dont dix désignés par le roi et dix élus ; elle se réunit à Saint-Gaudens le trente septembre 1787. Bien que cette ville ne fut point le chef-lieu du Comminges, elle avait été choisie parce que l'évêque, nommé président de l'assemblée, y résidait. Mais le Nébouzan n'en conservait pas moins ses anciens états particuliers.

L'Assemblée réunie dans le vieil hôtel de ville de Saint-Gaudens nomma une commission exécutive chargée de la remplacer pendant l'intervalle des sessions. Elle fit appel aux communautés pour connaître leurs besoins et divisa le pays en cinq arrondissements en vue de la répartition de l'impôt. L'année suivante, au mois d'octobre, elle demandait au roi de maintenir à la province de Gascogne ses assemblées particulières et le droit pour elles d'envoyer des députés aux Etats généraux.

Ce vœu ne fut pas entièrement exaucé. La création de l'assemblée de Comminges n'avait été qu'un épisode de l'histoire locale et la royauté n'avait pas songé à faire revivre les anciens Etats du Comminges supprimés depuis le XVII^e^ siècle. Aussi quand eut lieu la convocation des Etats généraux par ordonnance royale, ne fut-il plus question que des Etats du Nébouzan qui avaient survécu.

Après avoir décidé de réunir, en mai 1789, des Etats généraux, Louis XVI convoqua les Etats du Nébouzan pour le vingt-six janvier de la même année. Ils se tinrent, selon l'usage, à l'hôtel de ville de

Digitized by Google

Saint-Gaudens sous la présidence du chanoine de Moncaup à la place de l'abbé de Nizors absent. Un grand discours du procureur royal Tatareau inaugura la séance d'ouverture. Il manifestait les sentiments d'affection et de reconnaissance que le pays tout entier éprouvait pour Louis XVI « restaurateur des libertés françaises. » Les députés se montrèrent moins enthousiastes et firent œuvre plus pratique. Après avoir réglé tous les comptes de recettes et de dépenses, ils protestèrent contre le projet royal de réunir, en vue des prochaines élections, le pays de Bigorre à celui de Nébouzan, ils espéraient d'ailleurs que les états locaux survivraient encore.

Ils obtinrent gain de cause en ce qui concerne la séparation de la Bigorre et du Nébouzan, mais subirent d'autre part une cruelle déception : on convoqua en effet à Muret, capitale du Comminges, les délégués du Couserans et du Nébouzan pour procéder au choix des députés (ordonnance du vingt-quatre janvier). Malgré leur dépit et la protestation officielle qu'ils rédigèrent, il prirent part à l'élection et obtinrent qu'un député représentât le Nébouzan. Ce fut Bertrand Pégot, négociant et consul de Saint-Gaudens. Il avait pour collègues trois autres représentant du Tiers : Latour maire d'Aspet ; Laviguerie, juge royal à Muret et Roger, de l'Isle-en-Dodon. Ils avaient été élus au suffrage à deux degrés.

La noblesse avait délégué le baron de Montagut-Barrau et le vicomte d'Ustou de Saint-Michel. Le clergé avait écarté les évêques et les abbés pour choisir Cornus, curé de Muret et Lasmartres, curé de l'Isle-en-Dodon.

Nous ignorons le rôle joué par ces députés aux Etats généraux. Il paraît avoir été fort effacé. Roger cependant intervint dans la suppression des ordres religieux. Au milieu de tout les graves problèmes que l'Assemblée Constituante eut à résoudre, les députés du Comminges et du Nébouzan se préoccupèrent surtout du sort de leur petite patrie.

L'Assemblée avait décidé, par décret des onze et douze novembre, de diviser le royaume en départements subdivisés en districts. Qu'allaient devenir le Comminges et le Nébouzan ? La Bigorre et le pays de Foix avaient été désignés pour former deux départements. Le vœu des populations était de grouper en un troisième le Nébouzan, le Comminges, le Couserans et les Quatre-Vallées. Une commission dont faisaient partie : Latour, Laviguerie, Cornus, d'Ustou de Saint-Michel et Pégot, fut chargée d'étudier la question. Mais le département de Toulouse annexa Muret. Celui de Foix revendiqua le Couserans. La Bigorre demanda les Quatre-Vallées. Enfin Nébouzan, Comminges et Couserans ne purent s'entendre sur le chef-lieu. On voulait qu'il fût alternativement à Saint-Gaudens et à Saint-Girons ! L'accord s'étant conclu entre le Couserans et le pays

Digitized by Google

de Foix, le Comminges et le Nébouzan furent réunis à Toulouse. Le vingt-trois janvier 1790, l'Assemblée ne tenant aucun compte des protestations très vives du maire de Saint-Gaudens, constitua le département actuel de la Haute-Garonne.

Le nouveau département s'organisa en août et septembre de la même année. Les électeurs du 2e degré, sous la présidence de Tatareau, procédèrent à la nomination des administrateurs. A la tête du département, siégeait un directoire composé de représentants de chaque district : Toulouse, Revel, Villefranche, Grenade, Castelsarrasin, Muret, Rieux et Saint-Gaudens. Muret et Rieux avaient quatre délégués, Saint-Gaudens en avait six. Un procureur-général-syndic élu représentait le pouvoir central.

Chaque district était administré par un directoire de district assisté d'un procureur-syndic. Le directoire du district de Saint-Gaudens comprenait six membres. Aussitôt nommés, les administrateurs formulent des vœux. Ils demandent un collège national à Saint-Gaudens et un instituteur dans chaque canton. La suppression des droit féodaux avait provoqué des troubles dans les campagnes ; ils engagent les municipalités à maintenir l'ordre. Enfin ils règlent et surveillent la vente des biens nationaux. Ils se montrent ainsi appliqués et généreux, bien intentionnés mais plus portés aux paroles qu'aux actes.

Leurs tendances se manifestèrent très visiblement quand il fallut règler la question religieuse. La Constitution civile du clergé avait supprimé les évêchés de Comminges, de Rieux et de Lombez, ce qui mécontenta vivement les populations déjà peu satisfaites de n'avoir pu former un département spécial. Le serment civique qu'elle exigeait, fut une nouvelle cause d'irritation. Bien que 227 curés sur 385 eussent prêté le serment condamné par le pape, leurs paroissiens, dans un grand nombre de communes, se montrèrent favorables aux prêtres réfractaires. Les administrateurs du district essayèrent de concilier toutes les opinions mais sans y parvenir. La situation était fort difficile quand l'Assemblée Constituante céda la place à l'Assemblée Législative.

Cette assemblée avait été élue par un *scrutin à deux degrés* et au *suffrage censitaire*. Pour être électeur du 1er degré il fallait payer une contribution égale à 3 journées de travail. Pour être électeur du second degré, la valeur de 10 journées de travail était exigée. Enfin, pour être éligible, il était nécessaire de payer un marc d'argent. C'était un système moins démocratique que celui de l'élection des Etats Généraux. Mais, dans le Nébouzan et le Comminges, la journée de travail ayant été évaluée à 15 sous seulement, le suffrage fut presque universel.

Les députés de la région furent : Cazes (de Saint-Béat), Rouède

Digitized by Google

(de Salies), Gonent (de Muret), et Projan (de Carbonne). Ce dernier fit aussi partie de la Convention.

Deux questions s'imposèrent à l'Assemblée Législative : les difficultés extérieures et les prêtres réfractaires. Ceux-ci furent condamnés à la déportation. La plupart se réfugièrent dans le val d'Aran. Ils en revenaient d'ailleurs de temps à autre sans être inquiétés par les autorités locales, sauf dans les cas de dénonciatiou.

Le 20 septembre 1792 la Convention se réunit et proclama bientôt la République.

Le nouveau régime fut bien accueilli par les administrations de district. Elles continuèrent leur œuvre de réorganisation et de réformes ; la création des clubs et des comités révolutionnaires vint compliquer la tâche. Ces réunions exercèrent souvent une très grande influence. Il existait un club des Jacobins à Saint-Gaudens et une société à Rieux.

Ce qui préoccupa le plus les populations pyrénéennes en 1793, ce fut la guerre avec l'Espagne. On se plaignait des mesures insuffisantes prises à la frontière et l'on ne fut tranquille qu'après l'envoi de troupes de la garde nationale à Bagnères de Luchon et à Fos. Pour prouver son civisme, l'administration de Saint-Gaudens donna l'ordre « d'employer les cloches, chaudières, chaudrons et batteries de cuisine » à la fabrication de canons. Elle fixait à la même époque le prix maximun des denrées et des salaires : Viande, de 10 à 15 sous la livre, œufs, 6 sous la douzaine, vin : 16 sous le pot ; journées, 18 sous à la campagne, 1 livre deux sous 6 deniers en ville. Ces tarifs nous montrent que le nouveau système des poids et mesures n'était pas encore usité à Saint-Gaudens.

Pendant ce temps les idées révolutionnaires progressaient lentement. La crainte de l'invasion, les dangers de la guerre Vendéenne surexcitaient les passions et provoquaient des mesures d'une violence exceptionnelle. Tout ce qui rappelle le passé paraît odieux. On change le nom des villes : Saint-Gaudens devient Mont-Unité ; Saint-Béat, Entre-Monts ; Saint-Bertrand, Haute-Ville. Le Conventionnel Dartigoeyte, nommé Représentant du peuple dans le Gers et la Haute-Garonne, fait arrêter la moitié des administrateurs et prend une série d'arrêtés contre les anciens prêtres et leurs fidèles. C'est alors qu'est inauguré à Saint-Gaudens le culte de la Raison. Le remplacement de Dartigoeyte par Mallarmé n'amena pas de changement.

La situation économique était lamentable. Le départ de presque tous les hommes valides aux armées laissait les champs en friche. Les réquisitions accablaient paysans et bourgeois. Aussi la région devenue suspecte depuis Muret jusqu'à Saint-Gaudens et tenue sous un régime de terreur, accueillit-elle favorablement la chute de Robespierre d'abord et l'avènement du Directoire ensuite.

Digitized by Google

*Extraits d'un discours prononcé par Bernard Tatareau, procureur du roi en la sénéchaussée du Nébouzan, à la séance d'ouverture des Etats dudit pays, le vingt-six janvier 1789.*

---

MESSIEURS,

Les annales de l'histoire de la monarchie, qui nous ont transmis l'origine des Assemblées des Etats Généraux, nous apprennent qu'elles avaient succédé à celles qui, dans son premier âge, se tenaient dans le champ de Mars ou de Mai, et dans lesquelles le bruit de bouclier militaire ou le murmure des Francs décidaient du sort de la loi. Leur interruption semblait les avoir condamnées à une plus longue désuétude : Aucune voix depuis près de deux siècles ne s'était élevée pour en réclamer le rétablissement. Les avantages qu'elles avaient procurés aux Français, les moments de crise où l'Etat s'était tant de fois trouvé exposé paraissaient bien devoir y inviter ; mais cette grande pensée a attendu, pour éclore, le règne d'un roi toujours occupé à la félicité de ses peuples.....

....Quelle époque mémorable pour la nation ! Les Français vont enfin jouir de la présence d'un roi qu'ils idolâtrent, ils vont goûter le doux plaisir de porter directement au pied de son trône leurs vœux et leurs doléances, de lui faire connaître leurs alarmes, la cause de leurs malheurs, les moyens de les réparer ou de les prévenir et de lui faciliter l'accomplissement du désir qui l'anime, celui d'assurer la liberté et le bonheur de ses peuples.....

....Animé par d'aussi grandes vues, avec quelle confiance ne leur communiquera-t-il pas le tableau consolant de l'agriculture et du commerce encouragés par la liberté et par une marine redoutable ? Des établissements utiles, une nouvelle constitution plus économique et plus militaire pour les troupes, des ports creusés pour rendre le pavillon de la France respectable à ses rivaux, l'exportation des grains prohibée dans l'étranger, des primes accordées à ceux qui en feront entrer dans ses Etats pour y entretenir l'abondance, et des largesses versées avec sensibilité et profusion, pour voler au secours des provinces affligées par un fléau destructeur, seront les nuances brillantes qui relèveront l'éclat de ce tableau....

....Ils ne sont donc plus ces jours d'orage, d'alarmes et d'inquiétudes : des jours sereins et tranquilles ont succédé à ce temps de tourmente ; ils sont venus sécher les larmes des Français ; la joie est peinte sur leurs figures..... tout est enfin rentré dans l'ordre primitif, au grand contentement du monarque et des sujets, et cette crise effrayante sera pour la France l'époque de sa régénération....

(A. Couget : *Délibérations des Etats du Pays et Vicomté de Nébouzan,* 26-29, janvier 1789. — *Revue de Comminges.* VIII, 1893,



Digitized by Google

*Serment civique prêté par le curé de Juzet d'Izaut.*

MES CHERS PAROISSIENS,

Vous savez que je fis avec vous autres le dix août dernier mon serment civique. Je veux le refaire ; un moment de vos attentions.

Je jure de veiller avec soin sur les fidèles de la paroisse qui m'est confiée. Ces paroles, Chrétiens, m'ordonnent, comme votre Pasteur, de ne jamais me séparer de vous autres ; aussi, je vous promets de veiller avec soin au salut de vos âmes en vous faisant éviter tout ce qui pourrait y être contraire, de veiller avec soin sur vous autres. Ces paroles signifient encore qu'il faut que je vous porte fermement avec moi à vivre et mourir dans l'esprit de l'Évangile, dans la Foi catholique, apostolique et romaine même au péril de ma vie, d'être fidèle à la Nation, à la Loi et au Roi et de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le Roi. Et d'autres sacrifices, s'il le faut.

Fait à l'issue de la messe paroissiale, en présence de MM. les officiers municipaux et de tous les fidèles, à Juzet le six mars 1791. Signé.

Nous, officiers municipaux du présent lieu de Juzet, certifions que M. le curé du présent lieu a prêté son serment civique le 6 mars 1791, de la manière que ci-dessus.

Suivent les signatures (Archives communales de Juzet-d'Izaut).

## CHAPITRE XIV

## La fin de la Révolution et l'Empire

Ce que nous avons vu de la Révolution dans le Nébouzan et le Comminges, nous montre que cette période orageuse ne les avait pas bouleversés. Il y a très peu d'exemples, dans notre pays, d'arrestations suivies d'exécution capitale.

Les monuments religieux ne subirent pas de graves dommages. En revanche la mise en vente des biens nationaux enlevés à l'Église et des domaines confisqués aux émigrés modifia sensiblement la propriété foncière. Ces domaines furent généralement partagés en plusieurs lots et vendus aux enchères. De nombreux paysans en profitèrent pour agrandir, sans trop grosses dépenses, leurs propriétés. Mais surtout des spéculateurs plus habiles que scrupuleux réalisèrent de grosses fortunes. Ces ventes furent facilitées par la paix et eurent lieu surtout pendant la période qui suivit la Convention.

A la fin de 1795, le régime terroriste a pris fin. Il s'était prolongé dans le Midi pendant plusieurs mois après la chute de Robespierre;

Digitized by Google

le véritable maître du pays était le Représentant Colombel qui résidait à Rieux.

Le vote d'une nouvelle Constitution (an III de la République), avait amené le changement des administrateurs désignés pendant la Convention. Leurs successeurs étaient, pour la plupart, les anciens magistrats municipaux de 1790. D'ailleurs, beaucoup de Jacobins s'étaient vite ralliés au parti modéré qui avait triomphé depuis le 9 Thermidor. Cette œuvre d'apaisement était due au Représentant du peuple Laurence chargé par ce parti de : « faire succéder l'empire de la justice et des lois au règne honteux et barbare du brigandage et de la terreur. »

Aux termes de la nouvelle Constitution, l'administration départementale subissait des modifications aussi profondes que celles de l'Etat lui-même. Désormais, un commissaire nommé par le pouvoir central, réside auprès du directoire de chaque département réduit à 5 membres. Les municipalités des communes inférieures à 5000 habitants disparaissent et sont remplacées par une municipalité cantonale. Dans les petites communes, il ne subsiste que deux administrateurs élus.

C'est ainsi que le Nébouzan et le Comminges n'eurent plus de municipalités que dans leurs chefs-lieux de canton.

Ces tentatives de centralisation ne réussirent pas à donner un pouvoir réel au Directoire. Les terribles épreuves que la France venait de subir avaient exercé une grande influence sur les mœurs. La société du temps, en province comme à Paris, ne songe qu'à profiter de la paix récente (traité de Bâle) pour s'enrichir et s'amuser.

Aussi le gouvernement central n'a-t-il aucune autorité sur une nation d'autant plus avide de plaisirs qu'elle en a été longtemps privée. Le parti royaliste sut profiter de cet état des choses. Contraint à se cacher jusqu'à ce jour, il reparaît plus entreprenant que jamais à partir de 1796. Le Comminges et le Nébouzan, se prêtaient à des complots par leur situation proche de la frontière il y régnait un état d'esprit hostile à la République. Le retour des prêtres réfractaires n'avait pas peu contribué à favoriser les menées réactionnaires. Après diverses tentatives infructueuses, une violente insurrection royaliste éclate enfin en juillet 1799.

Cette insurrection prit naissance dans les cantons de Montgiscard, Saint-Lys, Caraman et Muret. Elle avait à sa tête un ancien général républicain, Rougé, d'origine américaine, et le comte Paulo, représentant de Louis XVIII dans le pays de Foix. Aux paysans soulevés qui formaient le gros de leurs troupes, se joignit bientôt une masse de mécontents, de déserteurs et de conscrits. Il semble que de nombreuses municipalités aient été leurs complices.

C'est ainsi qu'à Muret on soupçonna Laviguerie, fils de l'ancien

Digitized by Google

député aux états généraux, d'avoir facilité l'entrée des insurgés dans la ville. De Muret ils rayonnèrent sur Rieux, Noé, Saverdun. Pendant ce temps, le directoire départemental qui avait lancé de nombreuses proclamations mais agi avec mollesse, faisait appel à toutes les troupes disponibles dans le voisinage. L'insurrection avait éclaté dans le Gers, le Lot et Garonne, le Tarn, l'Aude, et l'Ariège. La gendarmerie de ces départements était impuissante à rétablir l'ordre. Il fallut recourir aux troupes cantonnées dans les Hautes-Pyrénées. En attendant, les rebelles parcouraient les communes se livraient au pillage, arrachaient les arbres de la liberté, emprisonnaient ou assassinaient les républicains.

Le général Chaussey, commandant la force armée de l'Ariège, réussit toutefois à grouper les gardes-nationales de Daumazan, du Mas-d'Azil et de Sainte-Croix et repoussa les royalistes vers Carbonne. Mais ceux-ci, plus nombreux, incontestablement favorisés par une grande partie de la population, obtinrent de nouveaux succès. Ils remportèrent une véritable victoire à Carbonne, dans le parc de la Terrasse, sur le général Barthier. Ancien adjudant-général retraité, celui-ci avait été mis à la tête de volontaires levés dans les cantons de Montréjeau, Salies. Aurignac, Saint-Martory. Sa défaite rendit les insurgés maîtres de Saint-Gaudens que la municipalité abandonna. Ils ne firent d'ailleurs que traverser cette ville pour gagner Montréjeau. C'est là que leurs succès devaient prendre fin.

Le général Barbot, commandant les troupes des Hautes-Pyrénées, remporta sur eux une victoire décisive. Ils s'enfuirent vers Saint-Béat et Luchon qui s'étaient déjà prononcés en leur faveur. A la fin de septembre 1799, la région était débarrassée des insurgés et le ministre de la guerre Bernadotte félicitait les gardes-nationales de leur dévouement à la République.

Après une pareille commotion, le pays était tout prêt à accepter avec enthousiasme le coup d'État qui, le 18 brumaire, remplaçat le Directoire par le consulat provisoire, c'est-à-dire un gouvernement faible par un gouvernement énergique. La nouvelle Constitution fut acceptée dans le Comminges et le Nébouzan à une énorme majorité Elle avait une importance toute particulière en ce qui concerne l'administration départementale. Plus de municipalités cantonales: on revient aux municipalités communales telles que les avaient conçues la Constituante. On rétablit les districts abolis par la Constitution de l'an III sous le nom d'arrondissements, mais on en diminue le nombre. La Haute-Garonne qui avait 7 districts, n'a plus que 5 arrondissements : Castelsarrasin, Toulouse, Villefranche, Muret et Saint-Gaudens.

On rend à la nation le suffrage universel, en théorie mais, en fait,

Digitized by Google

toute l'autorité passe entre les mains des deux nouveaux agents du pouvoir central : le préfet et le sous-préfet.

Un mot caractérise le régime consulaire bientôt remplacé par le régime impérial : *absolutisme*. De 1799 à 1815, la vie politique est à peu près nulle. Théoriquement, le pouvoir législatif avait pour organes : le Tribunat et le Corps législatif sous le contrôle du Conseil d'Etat et du Sénat. Ces différentes assemblées devaient être élues par un système très ingénieux et très séduisant qui était l'œuvre, comme on le sait, de Sieyès. Dans la pratique, Sénat, Conseil d'Etat et Tribunat furent choisis par le premier Consul et les membres du Corps législatif furent désignés par un simulacre d'élection. Les assemblées électorales furent en effet remplacées par des collèges désignés à vie et remaniés par les préfets.

Les députés de la région choisis en 1799 ne devaient pas être changés jusqu'en 1815. Leur nombre avait été considérablement réduit et ils ne jouent d'autre rôle que d'être les serviteurs du premier Consul d'abord, de l'Empereur ensuite. Il en est de même des assemblées municipales et des conseils d'arrondissement. Les uns et les autres sont désignés par le sous-préfet. De 1799 à 1810, l'ancien Constituant Roger, sous-préfet de Saint-Gaudens et M. Thomassin, sous-préfet de Muret, furent les véritables maîtres du pays. Sous ce régime despotique, l'ordre fut rapidement rétabli mais la liberté n'existait plus.

Dans de telles conditions, on comprend aisément que l'histoire locale soit dépourvue d'évènements notables. Les plus importants furent l'organisation de tous les services administratifs créés par Bonaparte pendant le Consulat. Les arrondissements de Muret et de Saint-Gaudens reçoivent dès lors les divers fonctionnaires qu'ils possèdent encore aujourd'hui. Saint-Gaudens avait toutefois un tribunal des douanes qui n'existe plus. Il fut doté, en 1806, d'un collège communal qui n'a cessé de prospérer. On l'installa dans les locaux actuels qui appartenaient à l'ancien séminaire. L'ancien évêché devint à la même époque, la sous-préfecture. A Muret, la maison du prieuré recevait la sous-préfecture et le tribunal.

Des soins particuliers furent apportés aux routes. Le nombre des chemins vicinaux fut augmenté. En même temps, les relations entre Toulouse et Saint-Gaudens devenaient plus fréquentes et régulières. Il y avait un courrier postal tous les jours pairs et une diligence quotidienne.

En dehors de ces améliorations matérielles, ce qui domine toute cette période, c'est la surveillance étroite dans laquelle sont tenus choses et gens. Les archives sont pleines de rapports de police qui décrivent minutieusement l'état d'esprit de la population. Les levées continuelles de soldats, la guerre au val d'Aran après 1808 et

Digitized by Google

la prise de Vénasque, un violent incendie qui détruisit Portet de Luchon, un tremblement de terre désastreux pour Luchon, tels sont les rares faits saillants de cette période. L'appauvrissement du pays que l'on ruinait à la fois en hommes et en argent ne trouve point une compensation suffisante dans la gloire militaire acquise par les généraux originaires de la région : Jean et Guillaume Pégot, Pelleport, Compans, les deux Caffarelli.

L'Empire devait se terminer d'une façon funeste pour notre région. Au début de 1814, les Anglais qui avaient contribué à chasser d'Espagne l'armée du maréchal Soult, la refoulent au-delà de Bayonne. Malgré la résistance de cette place ils purent la tourner et remportèrent un succès à Orthez. De là, pendant qu'une partie de leurs troupes se dirigeait sur Bordeaux, le reste avec le fameux Wellington poursuivait Soult en retraite vers Toulouse. Il ne se produisit pas d'engagement sérieux dans nos contrées. Mais toutes les villes traversées et notamment Saint-Gaudens durent verser des contributions de guerre. On avait essayé d'arrêter l'ennemi à la Caoue. C'est pour l'établissement des batteries que fut aménagé le chemin qui domine la plaine de Rivière (Allée des rencontres). Mais il n'y eut qu'un simulacre de résistance destiné à laisser le temps aux généraux français d'emporter leur butin d'Espagne.

Les Anglais séjournèrent peu à Saint-Gaudens. Mais cette humiliation ajoutée aux misères causées par les longues guerres napoléoniennes, contribua fortement à rendre notre Midi indifférent à la chute de l'Empire.

## L'insurrection royaliste dè l'an VII à Bagnères de Luchon

.....Pendant que Cierp se prononçait en faveur des royalistes et que Saint-Béat cherchait à défendre le Directoire, l'attitude de Bagnères de Luchon était lamentable. A Saint Béat, il y eut au moins un commissaire du Directoire exécutif et une municipalité qui s'efforcèrent de remplir leur devoir, tandis qu'à Luchon, l'annonce de l'insurrection de Cierp et les menaces des communes des vallées d'Oueil et de Larboust d'aller, sous la conduite de D....., incendier la ville, suffirent pour mettre en fuite les administrateurs et les fonctionnaires. Le trente thermidor au matin (seize août), la ville de Luchon était à la merci de qui voudrait la prendre : le président de l'administration municipale, l'agent municipal, l'adjoint, le commissaire du Directoire exécutif, le juge de paix, son greffier, le commissaire du département, le commandant de la garde nationale du canton, celui de la garde nationale de la commune, le percepteur des contributions, l'assesseur et quelques autres étaient allés prudemment

Digitized by Google

se cachet dans une grange, située au fond d'une gorge de la montagne, à deux lieues de Luchon.

Aussi suffit-il d'une centaine d'insurgés commandés par B..... fils pour s'emparer de cette ville de trois mille habitants et y commettre toutes sortes de réquisitions, de pillages et d'arrestations... Ces rebelles constituèrent une municipalité, nommèrent deux consuls et confièrent le commandement de la force armée de Luchon à D..... qui adressa, au nom de Louis XVIII, une proclamation au peuple. Mais deux jours après, tout cela avait fondu comme la neige au soleil, à la suite de la débâcle de Montréjeau et tous les représentants de la République, sortant de leur grange, rentraient fièrement à Luchon pour y reprendre leurs fonctions. Ils venaient à peine de se réunir à la maison commune afin de délibérer sur les évènements, lorsqu'on entendit sonner le tocsin et crier dans les rues : " Aux armes ! aux armes ! ". C'étaient trois cents cavaliers environ de l'armée royaliste qui avaient échappé au désastre et qui traversaient la ville, portant un drapeau blanc fleurdelisé, escortés d'un grand nombre de baigneurs et de quelques habitants de la ville. Une panique saisit la population et les cavaliers en profitèrent pour s'emparer de quelques vivres et gagner la frontière.....

.....Le surlendemain : cinq fructidor (vingt-un août), le général Coumes entrait à Bagnères de Luchon avec ses troupes, en même temps que le général Chaussey à Saint-Béat. Il apprit la conduite des administrateurs et la réception faite aux débris de l'armée royaliste. Il s'empresse d'en informer le directoire de la Haute-Garonne qui lui ordonna aussitôt de mettre la ville en état de siège. Une compagnie de cent hommes sûrs choisis dans la garde nationale suffit à y rétablir l'ordre et la discipline.....

(Lavigne : *Histoire de l'insurrection royaliste de l'an VII dans la Haute-Garonne* — Paris, Dentu, 1887)

## CHAPITRE XV

## La période contemporaine (de 1815 à nos jours)

Les documents officiels sur la première Restauration sont peu abondants et nous n'avons pas encore de publications inédites venues des archives privées. Il y a cependant de nombreuses preuves que l'état d'esprit des populations de nos pays était favorable aux Bourbons. Nulle part, en effet, il n'y eut de résistance. La plupart des fonctionnaires s'empressèrent de jurer fidélité à Louis XVIII. Sauf les sous-préfets, le roi maintint la majeure partie d'entre eux. Les maires des communes rurales même gardèrent leurs pouvoirs. On se contenta de rédiger au

Digitized by Google

nom du roi les actes qui l'étaient autrefois au nom de l'empereur. Les administrateurs de l'époque révolutionnaire, même les plus compromis, ne paraissent pas avoir été inquiétés.

Le retour de Napoléon en mars 1815, provoqua une surprise générale et un trouble profond. Quelques bonapartistes se livrèrent à Saint-Gaudens, à des manifestations qui laissèrent la population indifférente. Elles furent l'œuvre des anciens officiers en demi-solde et notamment des généraux Pégot et Barthier qui devaient tout à l'empereur.

Un mois ne s'était pas écoulé que le préfet de la Haute-Garonne signalait l'arrondissement de Saint-Gaudens comme suspect de sympathie aux Bourbons. « Les militaires nouvellement appelés montrent, disait-il, une extrême répugnance à entrer dans la carrière des armes. Quelques-uns même sont disposés à se retirer dans les montagnes et à s'y défendre en cas de poursuite. » Nous savons que, au 66e régiment de ligne qui recevait les contingents de la Haute-Garonne, il y eut deux cents soixante-treize déserteurs en mai sur lesquels cent soixante de l'arrondissement de Saint-Gaudens. Ceci nous prouve que le peuple n'éprouvait plus l'enthousiasme patriotique de la période révolutionnaire. Il détestait ces guerres de conquête qui l'épuisaient depuis vingt ans. Ne soyons donc pas étonnés qu'en dehors des vieux soldats fanatiques de leur empereur, les habitants de nos régions aient accueilli avec soulagement la royauté qui s'annonçait pacifique.

Aucun changement ne fut apporté à l'organisation napoléonienne qui favorisait si bien la centralisation des pouvoirs. Mais le régime de la Charte de 1814 fut plus libéral. Il permettait le contrôle des actes du roi par les représentant de la nation (chambre des Députés et chambre des Pairs). Le nombre des électeurs était malheureusement très restreint puisqu'il fallait payer trois cents francs de contributions directes : c'est ce que l'on nomme cens électoral.

On apporta beaucoup de soin à réparer les maux causés par les guerres antérieures et par l'invasion. Les pouvoirs publics se montrèrent économes.

L'avènement de Louis-Philippe n'amena point de grandes transformations. Le nombre des électeurs fut légèrement accru par l'abaissement du cens à 200 fr. De 1830 à 1848, il y en eut de quatre cents à six cents dans chacun des arrondissements de Saint-Gaudens et de Muret. Pour ces deux villes, le nombre varie entre soixante-quinze et cent vingt. Au lieu d'avoir un caractère religieux, la monarchie devient bourgeoise. Le nom seul des députés et des principaux administrateurs l'indique.

En outre, profitant de l'excellente situation financière du régime précédent, elle se consacra à la réorganisation agricole, industrielle

Digitized by Google

et commerciale de la France. C'est ainsi que plusieurs routes furent construites dans notre région grâce au *service vicinal créé en 1836.*

Les relations deviennent plus rapides et régulières. Un courrier postal part tout les jours de Toulouse pour Muret et Saint-Gaudens. Il est doublé par une diligence qui continue sur Luchon trois fois par semaine. Enfin une compagnie concurrente assure les relations quotidiennes pour Muret Saint-Girons et Saint-Gaudens. Les correspondances pour Paris sont expédiées par Auch et Agen.

D'autre part, la direction des douanes établie à Saint-Gaudens en 1815, fut transférée à Toulouse en 1840. Au contraire, le Tribunal de commerce créé en 1823, reçut avant 1839 des attributions nouvelles.

Ces avantages matériels ne furent pas les seuls que procura la monarchie de Juillet. Après 1833, Guizot avait réalisé en partie le vœu de la Convention en organisant l'enseignement primaire et en créant des écoles normales pour former les instituteurs. Le besoin s'en faisait vivement sentir. Pendant le 1er Empire et la Restauration, les écoles primaires ne recevaient de l'Etat qu'une subvention minime. Sans le concours des Frères des écoles chrétiennes, l'instruction primaire eut été moins libéralement donnée qu'avant 1789. L'œuvre de Guizot est donc capitale. En quelques années, des écoles furent créées dans la plupart des communes.

On reconnut que l'enseignement primaire devait être un service public. La gratuité existait pour les enfants sans ressources. Mais la laïcité, quoique favorisée par la loi, ne fut pas générale. Beaucoup de communes prirent, comme instituteurs publics, des Frères parce que ceux-ci se contentaient de rétributions très modestes. Ce fut le cas pour Saint-Gaudens par exemple en 1840. Il est vrai qu'ils ne donnaient qu'une instruction bien incomplète.

En 1846, l'arrondissement comptait plus de deux cents instituteurs et sept mille cinq cents élèves, dont deux mille trois cents à titre gratuit.

Bien peu d'évènements notables se produisirent dans la région de 1815 à1848. Il faut signaler toutefois les soucis provoqués, de 1832 à 1840, par les révolutions d'Espagne. Dans ce pays comme dans toute l'Europe méridionale, les libéraux et les partisans de l'absolutisme étaient en lutte : Les vaincus, tantôt libéraux et tantôt carlistes, se réfugiaient en France. Le val d'Aran fut un foyer de conspirations et d'attentats. Saint-Gaudens reçut une garnison de chasseurs pour surveiller la frontière. Un détachement fut placé en observation à Fos mais il ne put empêcher de nombreux pillages et même, en 1836, l'égorgement de nombreuses victimes. A partir de cette époque, la surveillance devint rigoureuse et l'on interna à Saint-Gaudens, des officiers et des soldats carlistes.

Digitized by Google

Ces conflits entre libéraux et réactionnaires n'épargnèrent pas a France elle-même. Le régime issu de la révolution de 1830 n'avait pas réalisé les espérances de ceux qui l'avaient faite. Sans doute, l'abaissement du cens et le triomphe de l'esprit laïque sur les menées cléricales de la Congrégation, marquaient un sérieux progrès politique. Mais l'influence de la bourgeoisie riche et active devint prépondérante. Le peuple ne supporta pas longtemps sa tutelle. Dans les villes, les ouvriers mal payés s'agitèrent. On réclama l'extension du droit de vote et un incident tragique amena la révolution de 1848.

La proclamation de la 2e République fut accueillie dans le Comminges et le Nébouzan avec une stupéfaction mêlée de crainte. La majeure partie des habitants appréhendaient le retour de la terreur révolutionnaire. Trop rares étaient les gens du peuple assez instruits pour comprendre les tentatives généreuses du gouvernement provisoire. Cependant quelques hommes d'initiative, fils ou petits-fils d'anciens républicains, prirent la tête du mouvement et assurèrent son succès. Au premier rang se placent : Armand Marrast pour Saint-Gaudens et de Rémusat à Muret. Ils rassurèrent les populations alarmées. La participation du clergé aux cérémonies patriotiques (arbres de la liberté) acheva de gagner les esprits. Aussi les gardes nationaux de la région marchèrent-ils volontiers contre les insurgés de la Barousse. 2000 paysans aigris par les rigueurs du code forestier avaient profité du changement de régime pour se soulever. Ils menaçaient les propriétés, les châteaux et les églises. Leur révolte fut aisément reprimée.

Le calme ne devait pas durer longtemps. L'Assemblée élue au suffrage universel enfin conquis, se préoccupa aussitôt de rédiger une Constitution. Son président fut notre compatriote Armand Marrast. Malheureusement, les besoins financiers obligèrent les ministres provisoires à frapper les paysans d'un nouvel impôt. Ce fut un mécontentement général qui s'accrut à la suite des revendications violentes des socialistes. Les sanglantes émeutes de juin contribuèrent de nouveau à répandre la terreur. Quand vint l'époque des élections à l'Assemblée législative, les citoyens apeurés choisirent des députés conservateurs. Les modérés Dabeaux, Tron, Malbois, de Rémusat l'emportent sur Marrast, Pégot-Ogier et Mulé. Le président Louis-Napoléon Bonaparte n'avait pas à redouter leur opposition à ses projets ambitieux.

Pendant trois ans, la République se maintint en théorie mais non en réalité. Le vote de la loi Falloux caractérise les tendances de ce nouveau régime. Sous prétexte de la liberté d'enseignement vainement réclamée à Louis-Philippe par les catholiques, on met les enseignements primaire et secondaire sous la tutelle du clergé. Le

Digitized by Google

collège de Saint-Gaudens jusqu'alors florissant, est éclipsé par le séminaire de Polignan. Les instituteurs laïques deviennent très rares dans le pays et sont obligés de remplir les fonctions de chantre à l'église.

Le coup d'Etat du deux décembre 1851 ne fit qu'accentuer ce mouvement de réaction. Plus d'Assemblée délibérante, mais un Corps législatif où le nombre des députés est réduit à 260. Au lieu d'être représentés par dix députés, la Haute-Garonne en a quatre. Par un savant découpage des circonscriptions, l'arrondissement de Muret se trouve, comme celui de Saint-Gaudens, divisé en deux parties. Bien que le suffrage universel soit maintenu, la candidature officielle l'annihile. De 1852 à 1869, le même représentant est imposé à l'arrondissement de Saint-Gaudens. Si Muret en eut deux. c'est parce que le premier se retira. Les maires sont nommés par l'empereur ou le préfet. Ce choix donne parfois d'excellents résultats. Par exemple, la renommée de Luchon est due à la longue administration d'un maire éclairé. Mais, le plus souvent, ces désignations arbitraires nuisent à la bonne gestion communale.

Comme le premier Empire, le second fut le règne du despotisme, au moins à ses débuts. Toutefois, il eut le mérite d'apporter un soin constant aux progrès matériel et à l'amélioration du sort des classes ouvrières. De grands travaux sont entrepris un peu partout. Le chemin de fer de Toulouse à Montréjeau, commencé en 1857, est ouvert à l'exploitation en 1862. La ligne de Boussens à Saint-Girons suivit de près (1867), Les relations devinrent ainsi plus faciles, plus rapides, plus fréquentes. Le nombre des trains était de 4 par jour en 1863, de 6 en 1868.

Le canal de Saint-Martory depuis si longtemps à l'étude, est ouvert. Saint-Gaudens obtient des fontaines publiques. D'autre part, de bonnes récoltes et le nouveau régime économique assurent une grande prospérité agricole. Le blé se vend de 25 à 30 francs l'hectolitre. Des usines (papeteries) sont créées. Les gens se nourrissent mieux malgré la cherté relative du pain. L'aisance se généralise dans les campagnes. La population s'accroît.

Cette brillante situation était chèrement achetée par la privation des libertés civiques. Le pays tout entier subit le joug de la police.

Des rapports journaliers renseignent le gouvernement impérial sur les faits et gestes de tous les citoyens notables. Les listes des républicains et des personnes à surveiller sont tenues à jour. Les condamnations abondent; mais il y a relativement peu de déportations dans le pays. Les journaux ne peuvent plus s'occuper de politique: De 1852 à 1866, le " *Journal de Saint-Gaudens* " ne publie que des annonces judiciaires et les faits-divers que lui communique le sous-préfet.

Digitized by Google

Comme évènements importants à cette époque, il convient de signaler l'épidémie de choléra de 1854, l'inondation désastreuse de 1855 et le séjour du prince impérial à Luchon.

La tyrannie impériale, en décourageant toute initiative en dehors des préoccupations matérielles, provoque un arrêt dans le progrès intellectuel. L'esprit public paraît sommeiller. La catastrophe de 1870 allait l'arracher à sa torpeur.

On connaît les causes de cette guerre désastreuse, Dès les premieres défaites, on appela la garde nationale mobile que le maréchal Niel (de Muret) n'avait pas eu le temps d'organiser. L'arrondissement de Saint-Gaudens forma 8 compagnies dont 4 au chef-lieu, 2 à Saint-Béat, une à Aspet et une à Ardiège. Leur effectif s'éleva à 1500 hommes environ. Elles furent groupées en un bataillon commandé par le comte Elie de Comminges, l'un des derniers représentants de cette famille. Ce bataillon fit partie de l'armée de la Loire et se distingua dans les combats autour d'Orléans. Mais tandis que les hommes valides de la région soutenaient l'honneur du pays en défendant le drapeau, l'Empire était tombé, victime de son imprudente politique extérieure. La République l'avait remplacé le 4 septembre et avait été accueillie cette fois avec enthousiasme. Devant l'invasion allemande, on évoquait le souvenir des volontaires de 1792.

A Saint-Gaudens, le nouveau régime fut proclamé par trois républicains de vieille date : Camparan, Germain et Archidet ; à Muret par Dominique Bayard. Sur leur initiative, on nomma de nouvelles municipalités et des envois de linge et de charpie furent faits aux armées. Aucun désordre ne marqua cette triste époque. Quand eurent lieu les élections à l'Assemblée nationale, le pays désigna en toute indépendance, des hommes avantageusement connus, parmi lesquels : MM. de Lassus, Sacase, Depeyre et de Rémusat. C'est à eux qu'incombait la mission de libérer le territoire et de donner à la France une nouvelle Constitution.

## I. — Allocution de M. Dabeaux, maire de Saint-Gaudens (le 2 avril 1848)

## II. — Lettre d'un mobile du 2e bataillon de la Haute-Garonne

---

1°) *Allocution de M. Dabeaux, maire de Saint-Gaudens le jour où fut planté sur le boulevard du Midi, l'arbre de la Liberté (2 avril 1848) :*

Citoyens...

Ce n'est pas en ma qualité de maire, d'officier municipal, mais comme simple particulier que je viens prendre la parole : vous le

Digitized by Google

voyez, je ne suis point revêtu des insignes. La mairie doit s'effacer aujourd'hui, elle a été devancée par vous, citoyens, qui avez pris une glorieuse initiative. Loin de le regretter, je vous en félicite : vous avez prouvé que l'impulsion de l'autorité n'était pas nécessaire pour vous exciter à donner une consécration nouvelle aux institutions que la France vient de conquérir !

Je dois vous dire pourquoi l'autorité municipale a été dépassée : vous le savez, elle n'existe qu'imparfaitement à Saint-Gaudens. Une commission municipale vient d'être organisée, mais elle n'est pas encore installée. J'avais bien conçu le projet que vous avez exécuté : l'état de ma santé, l'isolement où je me trouve m'ont mis dans l'impossibilité de le réaliser.

Et maintenant, citoyens, sachez que je m'associe de toute mon âme à cette grande solennité, que j'applaudis aux nobles et chaleureuses paroles que vous venez d'entendre : je regrette de ne pouvoir exprimer tous les sentiments qui font vibrer mon cœur !

Cet arbre, croyez-le bien, n'éprouvera pas le sort de ses devanciers. Il sera plus heureux que ceux qui furent plantés par nos pères en 1791 en 1793... il ne périra pas! A lui l'immortalité! il va germer sur un sol fécond en sucs nourriciers, sur un sol qu'embrassera toujours l'amour de la Liberté, qui comme un courant électrique, parcourt la France et lui communique une vie nouvelle. Consacré par la religion, vivifié par la fraternité, cette fille de la Foi chrétienne, cet arbre grandira ! Il n'aura pas à redouter les tempêtes ; il vivra pour attester aux âges les plus reculés, la grande révolution qui vient de transformer nos destinées ! Vive la Liberté ! Vive la République !

(Journal de Saint-Gaudens, 3 avril 1848).

***

2°) *Lettre d'un mobile du 2e bataillon de la Haute-Garonne après le combat de Beaune-la-Rolande (28 novembre 1870.)* :

....Le bataillon sous les ordres de M. de Comminges, quitta le 28, à 6 h. du matin, le bivouac de Montliard. A 7 h. on entendait déjà gronder le canon ; à 10 h. on entrait en ligne, mais encore à grande distance ; à 11 h. au moment où le bataillon débouchait dans la plaine, un boulet passa par dessus la tête du commandant alla s'enterrer derrière son cheval. M. de Comminges ôta son képi et s'écria : " Vive la France ! " Le bataillon lui répondit par une immense acclamation : " Vive la France ! " Vive le Commandant ! "

A midi, nos mobiles se massèrent en colonnes serrées sous une grêle de balles, à quelques centaines de mètres de la ville de Beaune, occupée par l'ennemi. Bientôt après ils recevaient l'ordre de se coucher et ils demeurèrent là jusqu'à cinq heures, tandis que la mitraille passait en sifflant au-dessus de leurs têtes et venait s'abattre au milieu d'eux.

Digitized by Google

Enfin on commande la charge à la baïonnette et le bataillon qui n'attendait que ce signal, se lève et s'élance avec un admirable entrain, au cri mille fois répété de " Vive la France ! ".

A ce moment, les efforts de l'artillerie ennemie ayant redoublé, le mouvement prescrit ne put aboutir et nos braves soldats durent de nouveau se coucher, le ventre à terre. Une demi-heure après, un régiment placé près du 24e mobiles faiblit. Nos positions étaient tournées, notre artillerie démontée était réduite au silence. Le trouble commençait à se mettre dans le bataillon : nos officiers se précipitent, le cri : " A moi les enfants de Saint-Gaudens " se fait entendre ; aussitôt le bataillon se rallie tout entier autour de notre commandant ; mais la retraite de notre armée se dessinant de plus en plus, le bataillon est obligé de suivre le mouvement et s'éloigne à regret de ce champ de bataille où il venait de payer à la patrie un glorieux et sanglant tribut. Il marcha longtemps dans la nuit sombre, les pieds plongés dans une boue gluante où beaucoup laissèrent leurs chaussures et il était une heure du matin quand on put reprendre le bivouac de la veille.

Le chiffre des pertes éprouvées n'est pas encore exactement connu. Mais il est permis d'espérer que nous avons eu peu de tués et que le nombre des blessés n'atteindra pas une centaine. MM. Bougues, Ducassé, Longuefosse, Martin ont été blessés. M. Pellepert a eu la tête emportée par un boulet. M. Faure a reçu une balle dans la jambe. M. d'Adhémar, adjudant major, a été grièvement blessé. M. de Comminges a eu son cheval tué sous lui. Le colonel de Sarremejane est demeuré à cheval toute la journé : il a été fort admiré.

Notre échec n'a diminué ni la confiance, ni la résolution de nos vaillants compatriotes.....

(Journal de Saint-Gaudens, 6 Décembre 1870)

J. PICOT et F.-L. BERTRAND.

Digitized by Google

# LE PARLEMENT DE TOULOUSE

## et les travailleurs agricoles dans la Vallée de la Neste

(DÉBUT DU XVIIIe SIÈCLE)

Au début du XVIIIe siècle, la région de la Neste, par une crise sérieuse de la main d'œuvre agricole, est l'objet d'arrêts fort sévères du Parlement de Toulouse, notamment de 1715 à 1726.

Les Travailleurs refusent de se soumettre aux ordres des Maires et Consuls, lorsque ceux-ci les commandent pour les travaux à exécuter chez les Propriétaires et Bientenans. Ils inventent, dit l'arrêt de 1723 « une infinité de prétextes pour se soustraire à la « soumission qu'ils doivent aux arrêts de la cour et aux ordonnances « des Maires et des Consuls ; tantôt qu'ils ont à travailler pour eux, « d'autres fois qu'ils ont entrepris des prix faits, qu'ils ne peuvent « abandonner, attirant sous ce prétexte la plûpart des Travailleurs « à eux, pour satisfaire à cette sorte d'engagement ou entreprises ».

Le motif de cette résistance des ouvriers paraît consister dans l'obligation de travailler à un salaire fixé dans chaque communauté, conformément aux arrêts du Parlement « devant le Juge « ou autres Officiers, le substitut du Procureur Général, ou le Pro- « cureur Jurisdictionnel des Seigneurs, avec défenses aux Travail- « leurs d'exiger davantage et aux Propriétaires de donner au delà « de la taxe qui aura été faite, à peine de trois cens livres d'amende « et de plus grande s'il y écheoit ». (Arrêt du 30 mars 1742).

Ce salaire doit être fixée (Arrêt du 27 mars 1726) « en proportion- « nant, selon les différentes saisons de l'année, le salaire des « Travailleurs au prix des denrées et des espèces ».

La taxe n'est pas observée par les Propriétaires qui, de connivence avec les travailleurs et pour avancer la façon des terres, les attirent hors de leurs paroisses ou les payent au-delà du salaire réglé dans les communautés.

« La témérité des Travailleurs s'est portée jusqu'à parler avec « mépris des Arrêts de la Cour et à se jacter, non seulement d'en « arracher les copies qui en ont été affichées, mais encore de causer « de grands dommages aux vignes des Propriétaires, si on les « contraint de les travailler que sous un salaire arbitraire ». (Arrêt du 16 avril 1723. Réquisitions du Procureur Général du Roi).

« D'un côté la plûpart des Travailleurs prétendeut que les Arrêts « rendus au sujet des Travaux et de la fixation du prix des « Journées, pour éviter les monopoles des Travailleurs, ne doivent « avoir lieu que pour les années passées, et non pour l'avenir ; et « d'autre côté, il y a plusieurs paroisses où les Consuls sont eux- « mêmes Travailleurs, et n'assemblent que des Travailleurs pour la

Digitized by Google

« fixation des Journées, et la font sur un pied qui excède de « beaucoup la légitime rétribution ». (Arrêt du 30 mars 1724. Réquisitions du Procureur Général du Roi).

Le Parlement apprécie ces faits très durement. Il estime qu'il y a lieu de « mettre un frein à l'audace de ces Païsans mutinez », d'arrêter la « cupidité des Travailleurs ». Par l'arrêt de 1723, il « fait « défenses à toutes personnes, sans exception, d'employer les « Travailleur à d'autres travaux qu'à celui des Vignes, tant qu'ils « seront nécessaires, et aux Travailleurs de les continuer, même de « travailler à celles qu'ils possèdent, qu'aux jours qui leur seront « marqués par les maires et consuls des Lieux. Enjoint auxdits « Travailleurs et à tous autres, sans exception, de satisfaire, sur « l'heure du Commandement, aux ordres des maires et consuls des « Lieux, le tout, sous les peines portées par les précédent arrêts, « même de peine afflictive, s'il y écheoit. A cet effet, casse tous « prix et entreprises faites au sujet des Travaux des Vignes, fait « défenses de les entretenir, à peine de mille livres, et autre « arbitraire : renvoye tous autres Travaux après que ceux des « vignes auront été parachevez : enjoint aux Maires et Consuls des « Lieux dresser des Procès-Verbaux des Contraventions faites au « présent arrêt et aux précédens et du refus fait aux ordres qui « seront par eux donnés en conséquence, et de les envoyer inces- « samment au Greffe de la Cour pour être procédé contre les « coupables ainsi qu'il appartiendra : Ordonne qu'il sera informé des « Contraventions déjà faites ausdits Arrêts et de l'arrachement « d'iceux, par le premier Magistrat Royal requis. Au surplus, enjoint « aux Communautez de s'assembler incessamment pour nommer « deux Experts dans chacune d'icelles, pour procéder, sur la réqui- « sition des Propriétaires des vignes, à la vérification des dommages, « si point il y en a de faits par ceux qui les auront travaillées, pour « être lesdits Travailleurs tenus solidairement envers les Proprié- « taires desdites vignes, des Condamnations qui seront contre eux « ordonnées pour ce retard ».

Les Maires, Capitouls, Consuls des Lieux, ainsi que les Substituts du Procureur Général du Roi et Procureurs Jurisdictionnels des Seigneurs sont rendus personnellement responsables de l'exécution des arrêts, à peine de cinq cents livres d'amende et autre arbitraire (Arrêt de 1724) et d'être interdits (même Arrêt) et « d'être réputez complices desdites Contraventions » (Arrêt de 1726).

L'arrêt de 1724 avait rendu permanents, applicables jusqu'à ce qu'il en fût autrement ordonné, tous les règlements « si utiles au public » rendus par « la sagesse de la Cour » sur une « question si importante ».

FRANÇOIS BAZERQUE.

Digitized by Google

# LES
# ŒUVRES DE GASSEN DE PLANTIN

*En présentant à la* Société des Études du Comminges *les œuvres de Gassen de Plantin*[1], *j'ai pensé qu'il y avait un intérêt tout spécial à donner aux bibliophiles comme aux éminents historiographes dont s'illustre la* Société, *la réimpression d'un ouvrage rare et curieux dont la lecture m'a paru mériter quelque attention.*

*Malgré mes recherches, il m'a été impossible d'avoir des renseignements précis sur l'Auteur de l'*Abrégé des Eaux d'Encausse, *sur sa manière de vivre, ses relations à l'époque où il exerçait à Saint-Gaudens.*

*Son livre guide est à la fois une explosion toute naturelle de joie et de tendresse pour son Pays, pour les Pyrénées, pour ce petit coin retiré dans la montagne.*

*Avec une verve toute commingeoise Gassen de Plantin chantera la riante vallée, tous les bienfaits incontestés de ces eaux merveilleuses qui guériraient toutes les maladies.*

L'on recourt à Encausse, Encausse est le salut
Encausse est de tout maux, le refuge et le but.

*Et plus loin*

L'éthique, l'hydropic et le pasle fieuvreux
Le froid paralitic et le sale teignieux
L'ulcéré, le galleux, l'affligé de poitrine
Sont les merveilles grands de ceste onde divine.

*Le Docteur Camparan dans son étude très remarquable sur les* Eaux thermo-minérales d'Encausse *(Paris Rignaux 1858) nous parle d'une deuxième édition d'un Traité sur les Eaux d'Encausse, par le Docteur Gassen*

1. Gassen de Plantin aurait vu le jour à Rieux Volvestre. (Fons. Voyage historique et pittoresques de Toulouse à Bagnères-de-Luchon. (Toulouse, Jougla, 1839.)



Digitized by Google

*de Plantin publiée en 1611 et donne un résumé très complet de cet ouvrage « curieux a plus d'un titre ». Il existe deux éditions des œuvres du médecin Commingeois.*

*La 1re édition de format petit in-12 a pour titre :* Abrégé des Eaues d'Encausse, par PIERRE GASSEN de PLANTIN médecin de sainct Gaudens à Paris, de l'Imprimerie de CHRISTOFLE BEYS, rue Sainct Jacques M. D. C. I.

*La 2e édition d'un format in-12 légèrement plus grand à pour titre :* Discours et abrégé de la Vertu et Propriété des eaux d'Encausse et monts Pyrénées, dans le Comté de Comminges par PIERRE GASSEN de PLANTIN *Docteur en médecine à Tolose Paris Helie Mareschal M. D. C. XI.*

*Gassen de Plantin dédie la première édition à sa mère et la seconde : à très noble et très vertueux seigneur Auger de la Mothe seigneur d'Isaut et autres lieux.*

*Nous avons fait des recherches minutieuses à la Bibliothèque Nationale sur les œuvres du médecin Commingeois. Seule la 2e édition existe sous le n° T. E* $\frac{163}{707}$

*Si la 2e édition semble plus complète comme pourra en juger le lecteur, il n'en existe pas moins une variante assez curieuse qu'il nous a plu de relever et retenir notre attention.*

*Dans le « Discours sur les Eaux d'Encausse », par lequel débute l'auteur, discours en vers un peu emphatiques, nous trouvons supprimé dans la deuxième édition de 1611 les six vers suivants :*

L'on y veoit Sainct Gaudens, Aspect et Montréal
Sainct Bertrand, Valentine et le haut Aurignac
Un peu plus bas, on voit Cazères et Carbonne
Et mille autres beaux lieux ou repasse Garonne,
Puis Thoulouse en est près, que le nom glorieux
Remect plein de vertus par dessus tous les cieux.

*Quelle fut la raison de cette suppression, fut-elle voulue, est-ce un oubli de l'éditeur ? Le médecin Poète ne se serait-il pas laisser trop attendrir au charme de la*

Digitized by Google

*muse Pyrénéenne à ses douces inspirations, quand la première fois il chanta les Eaux si réputées ? Peut-être que les sources voisines, leurs sœurs, furent-elles jalouses ou inquiètes de l'Echo de ces rimes un peu trop retentissantes.*

*Je laisse en terminant à l'aimable lecteur le soin de trouver la clef de cette petite curiosité topographique et littéraire.*

*20 Juillet 1920.*

**Baron de Lassus.**

Digitized by Google

Digitized by Google

ABREGE

# DES EAVES

## D'ENCAVSSE

Par PIERRE GASSEN de Plantin

Médecin de Sainct Gaudens

A PARIS

De l'Imprimerie CHRISTOFLE

BEYS, Rue Sainct Iacques

M. D. C. I.

Digitized by Google

Digitized by Google

# A MADAME CATHERINE

## PLANTIN MA MERE

BIEN que la nature des hommes (ma mère) soit poussée de différentes affections et que jammais ou peu souvent se rencontre deux natures se simpathiser de pareilles humeurs, si est ce que ceux la se tapisset unne corône de gloire qui s'appliquent d'atteindre et de mériter par leur travaux le nom de vertueux, car côme il n'y a rien qui merite plus de louange que celuy qui recherche simplement ce qui est honeste et profitable, aussi ny a il chose plus approchante de la Divinité que de se contenter de ce qui est tant seulement necessaire et utile. Cest pourquoy le philosophe Ariston s'esbahissoit autant ou plus que de nulle autre chose comment les hommes reputoient ainsy riches et bien heureux ceux qui possedoient les choses curieuses, superflues et voluntaires que non pas ceux qui possedent les choses necessaires et utiles. Veu que ceste convoitise et chagrignieuse ambition ne resource ny procede aucunnement daucune affectiô naturelle ou necessaire ne qui soit conjointe de nostre chair, ains s'engendre en nous d'ailleurs et d'unne fausse opinion vulgaire. A cause de quoy j'ay creu que l'homme ne scauroit recevoir chose plus necessaire et proffitable à toute expedition de vertu que la santé et disposition du corps, ny chose aussi plus domageable que la maladie laquelle (encores bien que l'esprit soit immortel) le rêd passioné en diverses actions ne plus ne moins qu'un air embrouillé et couvert de nuées empescheroit la clarté d'un beau jour. Ce fut la seule occasion que depuis quelques années me fit absenter de mô pays pour treuver guerison de deux cruelles gouttes sciatiques qui me affligoient m'estât déliberé de traverser plus tost une grande partie de l'Europe, qu'aumoins je n'eusse consulté l'oracle de tous les hommes fcavans, croyant que si la cure de ceste maladie estoit difficile ou presque impossible, que la response de tant de grands personnages me feroit comme un remède pour avec plus de patience supporter la douleur. Mais ainsy que lon dit la fortune favoriser souvent a ceux qui perdent toutte esperance de santé, de mesme estant desja venu jusques aux monts Pyrénées en un lieu nommé Encausse, j'ay treuvé ainsi qu'en un oracle veritable non seulement le dicours ou asseurance de guerir mais la guarison, mesmes que nô l'artifice ny la fciêce des hommes a produite, mais ceste sapience éternelle qui fait naistre

Digitized by Google

avec la nature toutes les choses necessaires, ne voulant que la plus noble partie de la creation fut imparfaite et empruntast des autres ce que luy estoit necessaire, Et comme l'on dit qu'Alexandre le grand pour s'estre baigné dans le fleuve Cydne qui est froid comme glace devint si malade que l'on estimoit sa maladie incurable. De mesmes pour m'estre baigné de l'eau de ces souveraines fontaines d'Encausse j'ay esté guary d'une maladie que l'on jugeoit aussi incurable. Donc de peur que pour un si grand bien je ne fusse accusé d'ingratitude envers vous (apres l'autheur immortel de la nature auquel je fais et rens encore un nombre infiny de louanges éternelles) je vous ay dedié ce petit abregé des eaux d'Encausse, non que, ce soit pour entierement descrire lenr force ny leur vertu et les beaux effects, qu'elles font naistre tous les jours, mais plustost pour honorer et publier encores leur renommée, laquelle je dois plustost vous adresser qu'a tout autre, non tant seulement pour le devoir et l'obligation que je vous ay qui surpasse tout autre au monde, mais aussi a celle fin que vous qui devez estre joyeuse du recouvrement si soudain de ma santé, vous m'aydiez presque a rendre l'honneur et le sacrifice que je doy a la bonté de l'autheur de ces fontaines, outre que si vous avez porté tât de regret pour moy vous preniez maintenât la jouissâce du plaisir avec moy. Et pource, ce n'a pas esté pour jalousie de ma gloire ny pour m'oudir un nom perdurable que je ay escrit ce livret, mais pour rendre temoignage du desir que jay que chacun se ressente du bien que ces divines eaues produissent incessamment et des miracles qu'elles font voir, aussi n'ayie pas recherché l'artifice ny l'embelissement des beaux propos attifez, ains seulement de la nature, veu qu'aussy c'est œuvre naturelle non pas artistement deguisee ny fardée. Mais davantage s'il sembloit que je fusse vituperable pour m'estre arresté en ce pays des montagnes Pyrenees, sous un si beau moien de m'excuser. Je vous prie affectueusement chasser toutte la mélancolie qui vous auroit assiegee pour m'avoir veu si longtêps absent, mais plustost vous resjouir des ce que estant comme presque inutile et demy mort comme l'on dit, je suis revenu de l'ombre d'une mort a une belle vie. Dequoy je scay que vous ne receverez moindre plaisir que desiroit recevoir Ægeus attendant sur le port son filz qui revenoit victorieux du Minotaure, aussi ne veux je pas comme le Patron mal appris qui estendit le voile noir au lieu du blanc, qui fut cause de faire précipiter le povre Ægeus du haut du port en la mer, mais bien vous envoier ce petit traité comme le voile blanc de la victoire de ma guerison lequel je n'ay composé pour autre gloire que la vostre ny pour mériter louange d'ailleurs, si ce nest au moins que je feray par ce moyen le messager d'un secret que nature

Digitized by Google

a laissé pour guerir presq ; touttes sortes de maladies, pour l'annoncer a beaucoup de peuples de la France et mesmes a la plus grâde part de l'Europe, sous l'esperâce donc que vous receverez ce petit present avec autât d'honneur et d'affection que je vous l'offre. Je demeureray pourjamais.

MA MÈRE,

Votre tres-humble et
obéissant fils
*P. Gaffin*
De S. Gaudens ce 16e 7bre
1600

Digitized by Google

# DISCOVRS SVR LES EAVES D'ENCAVSSE

MUSE je ne veux pas qu'unne pôpe arrogâte
Enfle le bord sacré de ton Eau triomphâte
Je ne veux pas chanter les resources des mers
Ny sonder les cachots de ce grand univers
C'est a faire à celuy qui boit a plaine tasse
Les présents immortels du celeste Parnasse
Je veux tant seulement que mon humble propos
Anonce la santé et chante le repos
Aussy le don sacré que mon vers vous présente
N'atraine avecques soi une escume bouillante
Ne ravage la terre comme un nistre torrent
Qui renverse les bledz : Et la ou il s'estend
Il destruit le pays les forestz il attire
Et du bruit qu'il esment tout le monde il admire
Non je veux que la fleur que la rose et le lis
L'oisele, l'alouette et le papillon gris
Se baignent dans cest eau aussi belle et gentille
Comme elle est en vertu secourable et subtille
Comme elle est admirable et que son cour heureux
A fait naistre partout mille faits merveilleux
Dans les monts sourcilleux des terres Pyrénées
De mainte belles villes entre tous fortunée
De peuples de grandz biens et fertilles de fruits
Bonne pour la santé belles pour les ennuys
Il se trouve un beau lieu en forme circulaire
Si du costé des monts on le voulait pourtraire
Ouvrant l'œil assez beau ou l'on voit Appolon
Quitter dedans les eaux le froidureux Titon
Qu'Encausse est appelle appuyé de montagnes
Qui lui font alentour de gaillardes compagnes
Où l'on voit les prez attiffez de cent fleurs,
La terre se parer de ses riches couleurs
Soit que durant l'été la deesse bletière
Face grossir d'espiez la terre nourricière
Ou que mille agneaux la superbe toison
Se retrouve par tout tondue en sa saison
Soit que de tant de fruits la fertile abondance
Fasse presque rougir les jardins de la France,
Et que l'on voit aussi cent mille autre animaux

Digitized by Google

Paistre, donner profit, et servir aux travaux
Ce lieu tout au droit ou ces hautes montaignes
Divisent les Français d'avecques les Espaignes,
A l'endroit que l'on dit le Prelat Comingois
Bernet de la port des peuples Aranois.
Il est environné de maintes belles villes
En traffic et en biens, en richesses fertiles
Non barbares ainsi que le peuple meschant
Va d'incivilités et de rage outrageant
L'on voit sainct-Gaudens, Aspect et Montréal
Sainct Bertrand, Valentine et le haut Autignac
Un peu plus bas on voit Cazères et Carbonne
Et mille autres beaux lieux ou repasse Garonne
Puis Thoulouse en est pres, que le nom glorieux
Remect plein de vertus par dessus tous les cieux
Donc en ce lieu sacré père de cent miracles
Que nature y produit de beauty admirables
Deux sources l'on y voit que l'art industrieux
De nature y forma quant elle orna les cieux
La place est en quarré ou ces vives fontaines
Desgorgent le grand prix qu'elles ont dans leurs veines
Quatre rochers noueux de souffre et de cristal
Qui ressentent l'odeur des mines de métal
Environnent partout ces suprêmes fontaines
D'où l'on voit exhaler mille chaudes aleines
Puis d'un cœurs délicat esgal et non hautain
Elle offre la santé d'une prodigue main
Soit que le froid courroux des mortes oreades
Facent grossir les eaux de plaisantes naïades
Ou soit lorsqu'Apollon fait fondre les couppeaux
La neige qui se change en des bruyants ruisseaux
Toujours elle s'escoule en une mesme forme
En torrent ny en marre elle ne se transforme
Mais suivant ces canaux environnez de prez
Elle se jette au Job qui coule tout au prés
Qui voudrait exprimer d'une plume faconde
La bonté, la santé qui repart de ceste onde
Et dire le grand bien qu'elle fait aux mortelz
Il faudrait emprunter celle des immortelz
Car qui pourroit jamais fut il comme Socrate
Et plus grand médecin que n'était Hipocrate
Qu'Æsculape le grand et mesmes qu'Appollon
Qui premier inventa la douce guérison
Ce lieu n'est recherché non pas d'une contrée

Digitized by Google

Mais de cent autre elle est de louange honorée
Et tout ainsy qu'on voit après un long hyver
Qui cachait la beauté de la terre et de l'air
Le ciel vestit le beau de ses clartez divines
Et la terre esmaillet ses plaisantes génines
Tant qu'on la voit partout peinte de mille fleurs
Qu'Apollon a formez de ses vives chaleurs
Ou bien comme l'on voit après la longue pluye
Qui dedans la maison le laboureur ennuye
Les aixieux flamboyet de mille feux dorez
Et les voit de chaleur et lueur decorey
Ainsi l'on voit ici en la saison diverse
De toutes nations qu'un peuple se renverse
Les uns lorsque l'Avril de son œil gracieux
Descouvre la bonté de la terre et des cieux
L'autre quant Procyon delaissant sa furie
L'Automne tempéré dans cieux se varie
Ici comme à un dieu guérisseur de tous maux
Comme la nuict survient après tant de travaulx
De mesme après avoir recherche cent remedes
Que l'Afrique produit, les Perses et les Medes
L'on recourt à Encausse, Encausse est le salut
Encausse est de tous maux le refuge et le but
Encausse est désiré, il fait ce qu'on desire
Encausse est Helicon, Cythéron et Epire
Encausse est le prodigue et l'œuvre du grand Dieu
Encausse est honoré et chanté par tout lieu
Rougissez maintenant Cydne et vous Syracuse
Et que vos vaines eaux partout on les refuse
Ny vous ondes de feu qui pouvez à l'instant
Esteindre et faire voir un grand flâbeau luisant
Encausse est par dessus Encausse seul vous donte
Qui toute autre douleur par sa force surmonte
Il ne faut pas ici retarder quarante ans
Pour guarir dans ces eaux les hommes languissants
Tout temps est opportun ses faveurs sont communes
Les jours ny les saisons ne luy sont importunes
Et comme ce grand dieu de son trosne puissant
Se monstre à tout pêcheur pitoyable et clément
Qui le v arecherchant d'une âme pénitente
Il l'excuse et reçoit le don qu'on lui présente
De mesme j'oserai comparer la bonté
Qui repart sans cesser de la divinité
Aux biens miraculeux qu'Encausse nous redonne

Digitized by Google

Et les dons biens heureux qu'elle nous abandonne
Puis la bonté qu'elle a est comme eschantillon
Des merveilles qui sont en l'immortel surion
O Dieu quel est ce bien, quel aise et quelle joye
Vostre prodigue main dans ces mons nous envoye
Icy l'on voit le sourd ouïr incontinent
Le Boiteux, le goutteux marcher asseurement
Les tayes et tout humeur qui empeschent la vue
Par la force de l'eau se voit toutte tollue
L'éthique, l'hydropic et le palle fieuvreux
Le froid paralitic et le sale teignieux
L'ulcéré, le galleux, l'affligé de poitrine
Sont les merveilles grands de cette onde divine
Le flux de sang s'y perd et l'estomach chargé
Se treuve en ayant bu de son mal allegé
Le phlegmatic fascheux purge sa blanche phlegme
Et le triste songeard quitte sa couleur blesme
L'un tout d'aise saisy embrasse les autelz
Et cent fois va louant le dieu des immortelz
L'autre plain de santé dresse en gaillarde couche
Des crosses ou du lit un louable triomphe
Comme on voit sur la mer quant les flotz courrousez
Ont quelques grâds vaisseaux çà et là repoussez
Lors que les vents soufflans de diverse contree
Une nef entre tous se voit presqu'enfondree
Les voiles se deffont le tillac tombe bas
Les antenes rompus, et qu'a force de bras
L'on ne peut retenir l'effort de la tempette
Et le malheur prochain qui voisine la teste
Chascun se jette en l'eau à la mercy du sort
Sur un aiz bien estroit qui les conduit au port
La ou plains de desirs de si grande liesse
Touts pantelans encor de la morte tristesse
L'évêt les mains aux cieux et les larmes aux yeux
Attestent le bien fait qu'ils reçoivent des cieux
Ilz en dressent au bord en Eternel trophée
Le reste du péril à ce grand Dieu Nerée
Et d'un himme Immortel ilz chantent la grandeur
Du Dieu qui les sauva d'un si aspre malheur.

Digitized by Google

# AVX MALADES,

## SONNET.

IE ne veux pas icy d'un artiste langage
Charmer le sentiment d'une povre langoureux
Ny tromper la santé d'un grand mal rigoureux
Ains parer aux humains un céleste breuvage
Puis que toutte douleur l'eau d'Encausse soulage
J'invite a ce nectar tout homme douloureux
Depuis le Scythe froid jusque au port chaleureux
Le débile et le fort, le jeune et le viel d'aage
Si le nectar des dieux rend l'immortalité
Ceste Eau remet a tous la saine humanité
Soit que la passion que Vénus courroucee
Jette sur ces soldatz trop bruslans en amour
Soit toute autre douleur qui vient de jour en jour
Se guarit dans ceste eau, et se voit effacee.

# QVATRAINS A MONSIEVR

## GASSEN DE PLANTIN

ENCAUSSE tant chery meslera dans son onde
Ton los qui coulera dans les fleuves divers
Les fleuves pleins d'honneur le jetteront aux mers
La mer le renvoyera parmy tout ce beau monde.

*Ch. de Boissy.*

AINSI sera ton nom dans ceste onde argentine
Comme un flambeau luisant esclere dans les cieux
Car banissant ton loz du lac oblivieux
Tu l'enlève bien haut sous la voute divine

I. MENNECIER.

Digitized by Google

Bagnieres mon Gassen anime la memoire
De ton bruit engravé dans les doctes esprits
Causse double le loz de ta durable gloire
Par tout cet univers en ces derniers escrits.

RAMON RIVET CHIRVRGIEN.

COmme l'eau que tu chante est de gloire immortelle,
Ton nom qui l'embellit durera tout autant :
Et comme sa bonté est plus que, naturelle
Ton loz qui en provient doit survivre le temps.

I. DV FOVR.

## AD DOMINVM GASSENVM

### PLANTINIANVM, REI

HERBARIAE PERITISSIMVM:

Distichon.

PLantinus, plantas plantavit Pharmacopæis,
Plaudere plantanti Pharmacopæa potest.

L. PELTERET. D. MED.

Digitized by Google

# DE LA PREMIERE CO-

## GNOISSANCE DES EAVX

### Chap. premier.

S'IL estoit permis de croire ce que le Philosophe ancien vouloit asseurer de l'eau, laquelle il disoit estre la premiere de tous les elemens et que d'elle toutes choses prenoient force, vie et accroissemêt. Nous pourrions avec beaucoup plus d'asseurance luy attribuer davantage qu'il ne faisoit et dire qu'elle n'est pas seulement naturelle comme il disoit, ains divine et retenant encore la premiere grace de la creation. Car tout ainsy que l'eau estoit creée la première et celle qui soustenoit la masse et la matiere des elemens, aussy semblable il que ce soit celle a qui Dieu aye departy prodigalement plus de graces. Car on ne voit point que le feu guarisse, que la terre puisse apporter ses fruits sans l'eau mais l'eau aydant à la terre l'enrichit encore d'un tresor precieux qui est de guerir sans artifice ains avec l'œuvre de nature mesme la meilleure partie de toutes maladies, et entre un infinité de rivières et fonteines que l'on celebre pour cela. I'ai ose esventer la lumière des eaux d'Encausse, depuis quelques années trouvées es môts Pyrenees, qui pour les grands biens qu'elles apportent et ouvrent continuellement, sont prisées avec autant de louange comme elles sont recherchées pour la santé. Dieu ne voulant pas qu'un pays que le reste du monde estime inhabitable et desert fut estimé de si petite valleur et que laissast d'habiter les lieux aspres et montueux pour leur infertilité, ains ayant departy toutes choses selon la juste ordonânce à laissé ce secret admirable et inestimable a ce petit lieu des monts Pyrenees, lequel n'est moins à priser que les plus belles choses et plus fertiles qu'un autre province puisse retenir soit que l'Angleterre chante ses richesses, l'Inde son or et ses moyens, la France ses peuples et sa fertilité et toute autre

Digitized by Google

nation, ce qu'elle a de beau : ce petit lieu a ce prix et don qu'il peut donner la chose qui est plus noble que tout ce qu'ils pourroient vanter, qui est la santé. Mais pour ce que l'honneur de la recherche et plus seure cognoissance de ces fontaines : a voulu recevoir beaucoup d'autheurs. Je veux dire ce que plus sainement l'on en tient de vérité, ne voulant demeurer a l'oppinion de ceux la qui veullent s'enrichir de la gloire des autres, car j'ay volu ressembler aux peintres en escrivant ce petit abrege asscavoir de faire unne trace premierement, esperant qu'une autrefois en sera traicté plus au long non pas seulement de ceux d'encausse mais de quelques huit ou dix autres fontaines que j'ay remarquees tant a la valee d'Aure qu'en d'autres lieux entre lesquelles il y en a unne pres de Cadeac en Aure par le moien de laquelle unne lepreuse s'entretient (comme je ay veu de mes yeux) aussi nette comme unne persone saine, Donc entre tant de personnes qui se celebrent autheurs d'un tel bien que nature prodigue de santé donne a tout le monde, je nommeray un gentilhomme duquel et la memoire et le nom sont cognus de plusieurs : qu'on apelle le Sieur de Bouchede du diocese de Comminge cestuy apres avoir traversé les universitez de France et d'Hespagne voire mesme d'Italie, repassant d'Hespagne en Frâce ainsy que sô chemin s'adônoit passa Encausse, ou il vit quelque pauvre homme qui estoit podagre, lequel se frottait et couvroit les jambes de la bouue qui se faisoit de ces eaux qui n'estoient encores mises en canaux de fonteine, mais seulement regorgoient en fumâtior pour ce que c'estoit en hyver et mesmes que c'est unne chose asses ridicule de voir que de se frotter de boue, et qui resent presque son insencé, le gentilhomme en faisoit a par foy un tel jugement de façon que l'interrogeant comme par maniere d'acquit, il rencontra beaucoup plus de raison, a celuy qui n'en pensoit avoir aucunnement : car il luy dit qu'il avoit treuvé ceste bouë plus salutaire que tout autre chose, et qu'ayant acoustumé d'avoir chaque an les jambes enflees elles s'appetissoient et reve-



Digitized by Google

noient en leur premier estat : Ioint aussy que cela l'eschauffoit n'ayant gueres de moyens pour s'ascheter du bois en hyver. Le gentilhomme ne mit a mespris l'advertissemẽt de cest homme, ains delibera outre le gré de ses amys de sonder la proprieté de ceste eau, devisant en soy que puis que la bouë qui se faisoit de ceste eau avoit tant d'efficasse que l'eau seroit beaucoup plus precieuse, veu mesme qu'estant ainsy fumeuse et chaude elle avoit en soy quelque chose de plus rare que les autres : de façon qu'apres avoir fait sourdre l'eau dans un creux qui rejalissoit en haut il en beut par deux jours et le troisiesme une heure apres qu'il eut beu la force de sa douleur redouble, il estoit passionné d'une Cephalee accompagnee d'une suffusion, que les medecins que il avoit tant de fois consulté n'avoient encores guery ceste douleur accreut de telle sorte que pour lors qu'il avoit commencé de boire il voyoit un peu, mais il devint en un moment aveugle et desesperant pour lors de son salut, il regrettoit n'avoir creu le conseil de ses amys et detestoit sa temerité, estant pour lors passionné et de l'ame et du corps, mais ainsy qu'il enduroit ces angoisses s'appuyant contre un arbre il cõmence d'esternuer, et tout ainsy comme sa douleur fut soudaine et violente, sa guerison aussy fut prompte et pleine d'admirable joye, il s'esmeut une violence en son cerveau laquelle fit sortir au mesme instant des deux narines deux morceaux de cher en forme de ceurs de pigeons avec une hemorogie et repandit force sang du nez lequel a mesure qu'il tomboit faisoit alentir et choir la douleur. Il lui sembla aussy sentir qu'on luy ostat un voile de devant les yeux de sorte que le quatriesme jour il se treuva guery de ces deux meaux. Lequel estant retourné chez luy tout plain d'aise comme il estoit ne peut contenir qu'il ne publiast le grand bien que il avoit receu de ses eaux : et par ainsy l'un de ses subjects adverty qui a tout changement de temps se resentoit d'un coup d'harquebusade qu'il avoit receu dans le milieu du corps voulut essayer la mesme recepte que

Digitized by Google

son seigneur, il beut quelques jours et couvrit sa playe de ceste bouë, laquelle au sexiesme jour s'enfla et devint grosse comme le poing avec accroissemêt de douleur. [Dum enim pus conficitur majores sunt dolores quàm jam confecto] il fit percer l'apostume, par une femme par faute de chirurgien d'ou il en sortit du pus jusques a deux livres, et continuant quelque temps apres de boire sa douleur se perdit. Ceste seconde experiêce n'esclaircit pas seulement le doute que lon presumoit de ces eaux, mais le confirma du tout renvoyant sa renommee par tout côme elle est a present dans toute la france, mesmes aux pays circonvoisins d'icelle. Tant que le nombre des personnes qui y aborde ont esté cause de l'embellisemêt des fontaines et du lieu. Je me suis plustost voulu servir de ces exemples que du commun propos du vulgaire et dire que ce seigneur la a esté le premier qui a ouvert le chemin, a tant de peuple, et mesmes que par les discours de l'essay qu'il en fit lon peut de la inferer combien Dieu plain de misericorde a versé de graces dans ceste creature laquelle ne cesse de continuer et produire chasque jour nouveaux effects miraculeux, voila ce que par effects l'on peut plus assurement croire de la congnoissance des fonteines d'Encausse.

## DE LA SOVRCE DES

### EAVX D'ENCAVSSE CHAP. 2

JE ne voudrois resembler a ceux qui veulent comprendre dans un petit cercle de bois la grâdeur et excellence des cieux et des astres, car si je voulois amplement traicter de la source generale des eaux et comment elles se forment et creent dessouz la terre je semblerois enveloper la divinité qui est infinie dans unne simple partie du finy : veu que le nôbre des raisons qu'on amene sur ce propos est si grand et si variable qu'il seroit besoin d'un grand tome pour discourir amplemêt et disputer touttes

Digitized by Google

ces raisons. Mais tout ainsy que l'on dit que P. Æmilius, estant près du mont Olympe en un lieu d'ou il n'apparoissoit aucûne source ny fonteine pour donner a boire et estancher la soif de ses soldats, jugea a par soy qu'acause que les arbres estoient fort verds et mesme qu'il estoit proche d'un si haut mont qu'il y devoit avoir d'eaux qui pour n'estre cavées et fouyees n'avoyêt point de cours et pource apres avoir fait caver il y trouva abondance d'eau douce il en y a bien qui nient telz amas d'eaux estre dessous la terre, Comme le dit Plutarque mais bien quelque vapeur et humeur froide qui se croncree et espaissit a l'heure mesmes qu'elle coulle par la froideur du dedans de la terre et deviêt fluide et coulle contre bas, ne plus ne moins (dit-il) qu'aux mamelles des femmes lesquelles ne sont pleines de lait tout prest, côme si en vaisseaux l'on le reservoit : ains convertissent leur nourriture en lait, ainsi que par l'attouchement et estans plus tirees, elles en ont davantage, de mesmes les lieux que l'on cavertit toujours auroient plus grande abondance d'eau. Il se pouroit dire encores d'autres raisons et nier tout a plat les autres aussi : Je me remettray a ma premiere trace et croiray que les veines de la terre en beaucoup de lieux recoivent quelques amas d'eaux appuyé sur l'Ecclésiast. [Omnia flumina intrant in mare et non redundat : ad locum unde exeunt flumina et iterum fluunt] Mesmes que Seneque au livre iij *é* des questions naturelles. Pomponius Mela livre. ij*é* Strabo livre vj sur le dixiesme des Eglogues tiennêt et averent qu'il y a une fonteine en Sicile dedans laquelle on a souventefois trouvé belles choses et remarquables qu'on avoit jettees dans le fleuve Alphee qui sort de la mer qui est en Achaye colligeant par la que ce fleuve passe par les antrailles de la terre. Exemple qui me servira pour prouver que les eaux d'Encausse resoursent des plus hautes montagnes Pyrénées, et qu'elles passent dans les veines de la terre grosses et chargees de bons metaux et mineraux : tellement que si l'on dit que Pline n'est croyable en sa

Digitized by Google

fonteine Sicilienne, au moins l'on ne doit douter que les sources d'E'ncausse ne proviennent de bien loin tant pour ce que elles coulent abondamment et dailleurs qu'elles sentent le souffre et autres telles choses que la terre porte qui ne sont en ce lieu, outre qu'elles n'ont que collines alentour au regard des grandes qui en sont assez esloignees. Puis apres l'on scait que la chose qui a en soy quelque perfection ne se change si legeremêt en si grande bonté ; car si c'estoit une simple vapeur convertie au lieu mesme d'ou elle naist laquelle comme dit Bartholomeus anglicus pour sa transmutation [Nil sibi requirit preter modicam impressam levitatem] elle n'auroit à mon advis tant de vertu, car l'origine de la chose qui semble parfaite naist et vient avec beaucoup plus de difficulté suivant les vers de Mantuan,

> Lœuvre qu'on juge grand et qui tare doit estre
> Croit peu à peu sa force et a peine de naistre.

Je laisseray le Jugement a tout autre ayant escrit cecy seulement comme d'un advis et mesmes pour oster l'erreur de ceux qui croyent que ceste Eau recoit parmi elle les neiges cest pourquoy je ne suis de l'advis de ceux qui deffendêt de boire ces eaues en autre temps qu'en automne et au printemps pour telles raisons veu qu'elles sont en tout temps de mesme qualité et seroient toujours bonnes si la personne estoit bien disposee pour les recevoir et que la trop grande chaleur ou le froid trop vehement ne luy fussent domagables parquoy en la necessité il ne faut regarder de si pres aux saisons ains le besoin des malades.

Digitized by Google

# DV BAING

CHAP. 3.

A CAUSE que les diverses maladies demâdent diversité de medecines ainsy une mesme chose diversement receue et appliquee guarit une infinité de maladies contraires, or pour ce, que l'Eau d'Encausse sert et profite a beaucoup estant receue en bain et aux autres en breuvage, J'ay jugé qu'il falloit premierement parler du bain. Mais tout ainsy que les maladies sont presque innumérables ce me seroit aussy un discours trop grâd que discourir sur touttes les maladies et sur touts les accidês qui sôt en la nature et dire ausquelles le baing seroit plus propre et cônvenable, mais bien seulement en passant je diray que cest de la nature du baing, affin que d'unne chose si generalle l'on en puisse retirer aucunemêt la cognoissance de ses proprietez, donc tout premierement je deffiniray le nom de bain, asscavoir suivant [Georgius Agricola. Vocuatio universalis, quœ attrahit ea excrementa quœ sub cute continentur, naturœque negotium facessunt.] Cest une évacuation generalle qui attire les excremens qui sont souz la peau et moleste la nature. D'ou l'on peut inferer q'uil y a deux sortes de bains, asscavoir l'un d'eau froide lequel n'evacue point ains pource que l'eau froide reserre et referme les pores et empesche que la chaleur naturelle ne s'exhale, rend le corps de l'homme beaucoup plus robuste et apte au labeur et lui fait la peau et le cuir plus espais et plus dur, de sorte que l'on en use tantost pour le plaisir aucunnesfois pour le changement de la mauvaise temperature du corps et le plus souvent et le meilleur, pour le profit et accroissement des forces du corps, ce que Gallien appreuve très bien au iij*é* livre [de tuenda valetudine. Si iis assuefactus, firmisque viribus fuerit, Ubi sole fei vente fecerit iter vel diu sub eo versatus fuerit, iam aridus, vel calore obstitus, vel in frigidum solium descendat vel in flumen

Digitized by Google

aliquod se prœcipitet.] Si oserayje bien dire que telle maniere de baing n'est propre à toutte personne et que bien souvent beaucoup de mal conseillez se baignent dans les rivières, d'où souvent proviennent de grands accidens et fortes maladies et cela ne sera hors de propos si le temps et les lieux et mesmes la disposition des personnes y sert. J'apporteray le tesmoignage d'Actius [Solis invenibus, ac robustis non mulieribus et mediocriter carnosis, assueris non omni tempore, sed æstivo tantum, et die ab omnibus ventis silète et quo ad tempus fert calidissimo, atque meridie.] Par la l'on voit appertement que les viellars ny les hommes foibles ny les femmes aussi, ni ceux qui ne sont trop garnis de chair; ains les jeunes et robustes seulement se peuvent baigner non, en autre temps que durant la grande chaleur et lors qu'il ne souffle aucun vent et mesmement au midy. Pour retourner d'ou nous estions sortis qui est de la nature du baing qui sert a evacuer generallement toute humeur: Il y en à de deux sortes, l'une qui est naturelle et l'autre artificielle, lequel nous voyons coustumierement estre preparee de l'ordonance des medecins avec des herbes fociles, comme Soufre, Alun, vitriol ou autres choses semblables selon la nécessité de la maladie. De tels bains avoient acoustumé d'user les anciens en diverses sortes. J'apporteray simplement unne sorte de laquelle parle Martial acoustumée entre les Laconiens laquelle j'ay ainsy tournée en francois.

Si la forme te plaist du bain Laconien,
Sois content seulement d'un naturel moien
D'une eau plaine de feu qu'une Vierge ignorâte
Et le roy Martien trouverent lors bouillante
Baigne et lave ton corps car ceste onde est plus clere.
Qu'une flame du ciel qui par la nuit esclaire
Tant que tu jugeras qu'une Eau plus nette et belle
Ne se peut rencontrer dans la terre mortelle.

Ceste manière de baing estoit appelle des Grec ὑπάκαυζον les latins sudariû que en france on appelle estuves, il y avait λουτρὸν que l'on appelle cuves en france, l'autre s'appelle

Digitized by Google

estuve seche, la quatriesme se fait avec de cuves plain d'eau froide dans lesquelles anciennement on descendoit pour la mesme raison de celle dou usoient les Laconistes et de quelques autres, dont le discours ne pouroit apporter beaucoup de proffit. Reste donc le plus beau et le plus précieux de tous ces bains: asscavoir celuy qui est naturel, lequel reçoit la mesme force et vertu que celle des métaux et mineraux ou il passe, or est il que puisqu'il chasse tant de sortes de maladies qu'il fortifie, qu'il purge, qu'il nettoye la phlegme, amortit et esteind les galles, fait fondre les rheumes, conforte et desopile les nerfs et mesme a bien plus grande vertu que l'eau sallée, car telle manière d'eau (comme dit Galien) qui de sa nature porte medecine a vertu de deseicher et mesmes qu'il y en a qui en desseichât eschauffent, et d'autres qui avec cette ficcité restreignent et appartiennent a toute intempérature froide humide, et a toute maladie causee de pituite; outre que l'eau qui passe par la veine du nitre fait esmouvoir le ventre, fait la matrice habile a concevoir pour ce qu'il la nettoye. Mais quant elle est receue en baing elle dissipe tout le flegme qui est entre la peau et la chair, l'eau qui coulle par l'alù restreind, fortifie, asseure l'estomach, empeche le flux trop soudain des femmes, les ulceres de la vessie et de la bouche s'en guarissent, utiles pour resolution de nerfs pour toutte hemorrhagye; mais peu profitables a ceux qui sont enclins a fiebure d'autant que la cure des fiebures conciste à ouvrir les pores et rafroidir les esprits et humeurs bouillians, les eaux ensoufrees eschauffent et ramollissent, les Bitumineux ont les mesmes vertus: mais en cecy sont differantes, que les bitumineux remplissent le cerveau de vapeurs et offusquent la veue au contraire l'eau passant par mine d'Etain est treutile pour les yeux, et la luette tombée, et celle qui passe par unne mine de fer, est utile pour l'estomac la rate, les reins et la vessie. D'ou vient que en Tuffie elles aidoient grandement à la vesie. L'eau passant par unne mine d'argent refroisdit, et desseche;

Digitized by Google

et asseurent Georgius agricola et Bartolomeus lib. 7. de proprietatibus rerum, que l'eau qui passe par unne mine d'or est fort cordiale. Cecy me servira pour asseurer que puisque ces eaux minereuses ont tant de vertu; que celle d'Encausse les ont toutte ensemble. Tellement que elles sont fort propres au baing quant la nature de la maladie le demâdera en la usant simplement comme elle est ou en y adjoutant de mineraux racines, ou herbes (comme je fis pour mes sciatiques) suivant que le medecin treuvera bon. Mais me demandera quelqu'un d'ou viêt que ceste eau est plus chaude la nuit que le jour, et celle des rivieres et autres fonteines devient plus froide que de coustume de ce fait mention ovide aux metamorphoses premieres.

.....Medio tuce corniger Amon
Unda die gelida est ortuque obituque calessit
Ton onde o fleuve Ammon est le jour plain de glace
Et la nuit elle court d'une bouillante audace,
Et Lucrèce au sixiesme livre
Est apud Amones phœnum font luce diurna
Frigidus et Calidus nocturno tempore fertur
Le peuple Amonien retient une fontaine
Qui est comme miracle entre tous souveraine
Car on dit que la nuit une grande Chaleur
L'envelope par tout et le jour la fraischeur.

La confirmation de mon texte est touchee par ce Poete Italien qui est Pontario, qui dit que l'eau qui par accident d'unne cause interieure est chaude s'echauffe encor davantage par la chaleur qui se retire es pores de la terre sur le soir.

Causa quidem vel certa subest, nam frigora noctis
Intus alunt ignes, nocte, et vapor estuat intus.
Unde fluunt calidi nocturno tempore rivi
Luce autem terras cum sol populatur et ardens.
Exhalat visitum venœ recreantur hyantes
Unde redit gelidus sua pervestigia torrens.
Croy véritablement la cause est Manifeste
Car le froid de la nuit prend la chaleur celeste
Dans les pores nerveux: alors unne chaleur

Digitized by Google

S'excite et se nourrit dans l'humide vapeur
D'ou vient que les ruisseaux qui s'escoullent bruyans
Se retrouvent la nuit tout fumeux et bouillans.
Mais le jour quand Phebus tout le pais esclaire
Sa force et sa chaleur s'exhale par la terre
Et ses veines beans se recreent alors.
Aussi sort toute l'eau fresche par le dehors.

Je ne craindray donc d'asseurer soit par l'experience que j'en ay veuë ou bien par le tesmoignage des hommes doctes que ceste Eau outre ses vertus qu'elle est propre pour le bain et fort salutaire.

## QVELLE EST LA VERTV

DES EAVX D'ENCAVSSE,

Chap. iiij.

JE viens donc particulierement aux effectz miraculeux qu'elles operêt ausquelles elles semblent estre plus propres. Donc tout ainsy que la chose bien forte et proffitable d'elle mesme et separee, à une bien grande vertu, toutesfois estant conjointe avec d'autres qui luy sont naturelles et accordantes elle fait et engendre choses plus esmerveillables de mesmes l'excellente grace qui part et sort des fonteines d'Encausse ne prend pas toutte sa force d'un seul metail et mineral par ou elle passe et se fortifie, et se fait ainsi medicative et salubre, ne plus ne moins que l'on voit en un bel accord de musique la ou les voix plus basses et moins harmonieuses sont faictes plus melodieuses et se retrouvent, plus plaisantes estans jointes avec d'autres qui s'y accordent et qui sont plus plaines de melodie et de chant, de sorte que telle conjonction rend la musique beaucoup plus parfaicte Ainsi peut-on juger des cuures de ces eaux icy, lesquelles passees par tant de bons mineraux, se font d'autant plus vertueuses et efficaces; qui poura nier qu'elles ne soient meslees de souffre et de coupperos en esgale portion, et d'or et de

Digitized by Google

nitre en moindre quantite, car ceux qui ont beu de ces eaux le peuvent assez facilement cognoistre que lors de la boisson ils sentent ceste eau porter le goust de soufre et mesme apres l'on sent comme une petite aspreté qui demeure tout au mesme goust que le soulfre, davantage la terre par ou seulement elle passe est estrangement noire, ce qui ne se fait à celle qui est toute joignante, la ou elle ne coulle point. Qui me fait juger qu'elle est aussy assaisonee de coupperos. Quant au troiziesme qui est l'or se cognoist par pareilles experiences si l'on repose ceste eau dans un bassin, il s'y verra, au dessus un petit nuage delié ressemblant à une toile d'airaigne qui est comme d'or, mesmes aussy que si l'on y met une piece d'argent au dedans ou parmy la boue elle deviendra jaune, mais je me fie plus a la separation de son sel l'ayant fort souvent moi mesmes distillee. Pour la derniere qui est le nitre je n'en pourrois donner meilleure conjecture apres sa pureté et clairté qu'elle à mediocrement le goust de nitre lequel ne peut pas estre cogneu si facilement a cause de la force des autres qui la dominent davantage, et qui sont plus aspres touttefois ses effects nous le pouront mieux enseigner, veu que ceux qui sont par apparence, et les effects sont par usage continuel, donc il est comme dit [Bartholomeus Anglicus lib. vij de rerum propriet. Aqua metallica naturam metalli et effectum sequitur] que l'eau qui passe par les metaux reçoit la mesme vertu que les metaux et produit pareilz effects. Il est dôc aisé de prouver par les maladies qu'elles guarissêt, qu'elles ont les vertus de ces quatre mineraux. Premierement, pour la nature du souffre elle sert contre toutte côvulsion tremblement et contraction de nerfz, adoucit la douleur si grande qu'elle soit, elle dissipe toutte tumeur des extremitez comme des Podagres, Chyragres et vexez de Scyathiques, elle adoucit la douleur de foye, de la ratte et de la matrice, et les desopile, et descharge ; quant est de l'or qui est le plus net et plus pur de tous les métaux il a la force de fortifier et penetrer par tous les côduits incognus, empesche toute

Digitized by Google

sincope et passion cardiaque, sa force est confortative à touttes choses abstersive de toute superfluité, Agricola dit avoir eu de coustume d'user de la lymure et raclure d'or avec suc de borage et poudre d'os de ceur de Cerf, contre toutte sincope et passion cardiaque asseurant qu'il s'en est bien treuvé. Le coupperos dissipe toute humeur phlegmatique et melancolique par sa chaleur constipe et reserre la substâce de la chair par sa sescheresse, l'on scayt comme il est propre côtre toutte pourriture, et que l'on s'en sert pour contregarder les corps morts. Le nitre fait qu'elle nettoye principalement tous les intestins, elle desseiche aussy tous les humeurs pituiteuses et mesmes si vous en usez quelques jours sans intermission, vous rendres l'eau par le dos aussi claire comme elle sort du canal, de la vient que ces bains sont vrays antidotes contre toutte affection des intestins et de la matrice. Et nommément à cause de la faculte detersive elle est utile pour toutte affection de nerfs de toutte maladie de thorax et d'estomach causee par distilation et rheume mesmes desseiche s'il est applique par dehors et si on le devore d'inciser d'extenuer et nettoyer les humeurs visqueux gros engourdis et gravelleux. Tellement que soit que l'on se baigne de ceste eau soit que l'ô se frotte de la boüe qui est au ruisseau ou que l'on en boive elle eschauffe adoucit et nettoye, dôc pour conclure ce petit chapitre telle temperature est en c'est eau meslee de ces divers metaux mineraux ou fossiles comme une musique de diverses voix lesquelles toutesfois ne produisent qu'un mesme accord.

Digitized by Google

*De la diuersité que l'on voit en quelques eaux*

CHAP. V.

IL se treuve des rivieres et fontaines qui ont des vertus admirables, lesquelles encores bien quelles ayêt esté tant celebrées et chantées par tant de doctes persônages, si les mettray-je plus bas que celles d'Encausse, et si j'avois autant de sçavoir comme j'aurois de volonté de descrire amplement leur vertu, l'on cognoistroit clairement quelle difference il y a entre celles-là et les nostres, (ainsi je les appelleray) je vous rameneray les authoritez de quelques unes, lesquelles soit que la vérité en soit telle et ne soit aucunement fabuleuses, si est-ce qui je sçay qu'elles ne seront estimées tant que celles-cy, outre que je ne dis riê qui ne soit veritable n'y experimenté par tant de personnes qu'une lôgueur de siecles n'a point encores consumez n'y amortis comme les autres, mais bien de ceux qui joyeux encor et tout frais du bien qu'ils ont receu par le moyen de ces fontaines, pourront tesmoigner mille faicts plus grands que ceux que je ne descris, craignant si je le disois, ou d'estre fascheux à ceux qui le sçavent, ou estimé menteur à ceux qui n'en ont encores ouy parler. Il y a donc, en Sicile, comme tesmoignent Théophraste, Solin et Héziodore, deux fôtaines, l'une desquelles faict la femme stérille qui en boit, et l'autre la fait feconde et habille à concevoir ils en escrivent d'une autre qui est en Arcadie laquelle faisoit mourir ceux qui en avoyent beu incontinent apres. Aristote en ses questions naturelles dit y en avoir une autre en la Thrace toute pareille en effects à celle-là. On en dict aussi de deux rivières qui sont en Boëtie l'une desquelles fait venir la laine noire aux brebis qui en boivent et l'autre les fait devenir blanches. D'une autre en Arcadie qui faiet venir la laine vermeille. Baptiste Frigose en son recueil dict que de nostre temps il y avoit une fontaine en Angleterre laquelle changeoit le bois en

Digitized by Google

pierre par l'espace d'un an. Ce mesme asseure avec Albert le grand, qu'il y a une autre fontaine en la haute Allemagne qui faict tout ainsi, car ce mesme Albert diet y avoir mis une bouëtte, laquelle devint vrayement pierre, et le reste de la partie de dessus qui n'y entra, demeura vrayemêt bois. Un autre *Renius in Dionisium* prouve par ces vers qu'il y a deux fôtaines en Sardaigne qui guerissent de maux incurables et sont aussi choses esmerveillables.

*Sardiniæ post quam pelago circumflux tellus,*
*Fontibus, e liquidis præbet miracula mundo,*
*Quod sanant ægros, pendant damnant que nesando.*
*Periuros furto, quo tacto lumine cœcant.*
*L'onde qui va partout l'Isle Sardiniêne.*
*Nourrit dedans ses os une double fontaine,*
*Qui faict renaistre et voir prodiges merveilleux,*
*Elle guerit cent maux : et si voile les yeux.*
*Des parjures larrons : faisant par ces miracles*
*Les vices descouvrir et des cas admirables.*

Pline livre xxxi, de ses histoires naturelles, racompte qu'en une ville de gaule nommée Thungre, en laquelle il y a une fontaine qui releve beaucoup de petits bouillons tous luisans, qui à la faveur cõme de rouilleure de fer que l'on remarque apres avoir beu, elle guerist ce dict on des fievres tierces, et de la pierre, et si on la met bouillir elle deviendra trouble et toute rouge. J'en ay leu d'une autre aux Epigrammes grecs que l'ô appelle Geraphe que je tourne ainsi,

Si la mort ta poitrine agite
D'un désir de mourir soudain,
Et que ta frémissante main
Ne la veuille avancer si vite
Va boire de ceste eau glacee
Dont l'on voit Geraghe arrosée,

Il faut croire qu'il y a quelques vertus aux rivieres et fontaines, qui ssnt comme divines telles comme nous avons dict, et que dit Philostrate livre ij. de la vie d'Apollon Thianee, d'un fleuve dâs lequel si un parjure

Digitized by Google

s'en lave les pieds, ou les mains qu'il devenoit incontinent couvert de lepre. Isiodore en parle de deux autres dont l'une est en Afrique qui faict la voix clere, l'autre est en Indie, qui change de couleur quatresfois l'an assavoir les trois premiers mois de couleur cendreuse, les trois autres de couleur de sang, les trois penultiesmes de couleur verte et les trois dernières demeure claire. On dict que les voisins d'alentour l'appellent la fontaine de Job. Il en vont aussi asseurer d'une qui est aux Garamantes, laquelle est tellement froide le long du jour, que l'on n'en peut boire, et la nuict si chaude que l'on ne l'ose toucher qu'elle ne brusle. L'on dit d'un autre fleuve qui se partissant en deux ruisseaux l'un devient plein de douceur et l'autre plus amer que fiel. Je dis cecy à cause que les eaux simples comme dict Galien l. 2. *de comp. med. sect. tertia Aquæ purissimæ sunt qualitates expertes.* Les eaux trespures n'ont aucune qualité, et pource telles manieres de fôtaines sont loüables et doyvêt estre recerchees pour les vertus particulieres qu'elles ont, entre lesquelles bien que nous en ayons mis beaucoup j'honoreray du premier tiltre d'honneur celles d'Encausse, pour n'avoir une seule vertu ny aucunes extremitez fascheuses, ains bonne utiles et véritables.

## *De l'vsage des eaux d'Encausse.*

### Chap. VI.

LA diversité d'opinions que l'on tient pour l'usage de ces eaux, a retenu beaucoup de personnes de prendre guerison d'icelles, et les autres d'estre temeraires a user inconsiderement du bien qu'elles eslargissent : car s'il est ainsi que l'homme pour si prodigue qu'il soit n'abandône rien de sa liberalité, si ce n'est avec apparence de quelque bien fait qu'il y aye receu ou pêse recevoir de mesme, il faudroit pour recevoir la chose qui opere en bien. Qui me faict dire que c'est un signe de grande temerité de prêdre de

Digitized by Google

ces eaux sans avoir consulté les medecins. Car c'est eau qui est tant energique faict ses œuvres selon la disposition qu'elle trouve, *omne enim agens agit in subiectum dispositû.* L'on scait qu'il y a diversité de natures et q ce qui est bô à un nuict à l'autre, ainsi côme une mesme viande fortifiera un estomach et debilitera l'autre, l'eau d'ellemesme est indiscréte et agist selô la dispositiô des corps, à cause dequoy si elle trouve bonne disposition au corps, ses effects son vrayement plains de santé, ains au côtraire engendre des symptomes au dommage du corps mal disposé: Donc pour la première reigle est qu'il en faut boire avant que se baigner et charger de la bouë, car comme si celuy qui en boit est cacochime et replet d'humeurs, qu'il use de clisteres laxatifs à cause que la cacochime est en la première région du corps, et si elle estoit en la seconde il faudroit user de potions, pilules, bolus, selô l'advis du Medecin, soit à cause que les pores et les conduicts estans ouverts l'eau penetre plus facilemêt: Le têps auquel plus librement et communément l'on en use est au printemps et en Automne, pour ce que ce temps est plus temperé, pour d'autres raisons qui ne sôt à desduire, elle se boit de grand matin à jeun à trois reprises pour chaque matin, entre lesquelles il faut demeurer une demie-heure ou plus, et que l'on ne s'efforce pas d'en boire tant les premiers jours, car comme dict Hypocrate *Natura non fert subitas mutationes* en prenât le plus selon l'ordre des jours, avec accroissement, et que l'on verra propre à sa nature sans s'efforcer, mais sur tout il faut rechercher l'exercice par apres avec toute gaillardise, veu que le chagrin empesche que cest eau ne penetre par tout, et destitue souvent le corps de chaleur naturelle, en l'attirant de la superficie en son centre, mesme que je conseillerois celuy qui sueroit en ayant beu, de se promener plus hastivement car telle violence ayde fort à chasser les excremens dehors, moyennant qu'elle soit moderee καὶ γαὶ πᾶν τὸ πολὴ τη φισει πολέμων, outre que la trop grande sueur debilite les forces, selon le tesmoi-

Digitized by Google

gnage d'Hypocrate, il sera bô en telle sueur changer et se frotter legerement, car ceste friction nettoyera les pores des excremens qui y pourroit estre demeurez. Il ne faut pas rejetter l'appetit de vomir, Hypocrate li. I. Aphorisme vingt-uniesme Λ δεῖ ἄγοι ὅκε ἄν κἀλιζα ρεπη ταόση αγειν εχὰ τῶν ξυμφερητων χωριων. qu'il faut evacuer par où la nature s'incline tant s'éfaut qu'il la fallut ayder, ains au contraire la faudroit divertir, de peur qu'elle ne jettast les humeurs corrôpues en quelque partie noble. Or les lieux convenables et panche, moyennant que ce soit par lieux convenables, pour evacuer, sôt ceux-cy (sçavoir est) les intestins, pour evacuer les excremens de la premiere coction, la vessie pour l'urine, le cuir pour la sueur, le palais de la bouche, et les narines pour le flux de sang, et pituite excrementeuse, et l'estomach pour le vomissement, nôméement pour pituite et bille : car à cause de leur legereté tendent plustost en haut qu'en bas. Je veux bien advertir aussi le malade qu'apres avoir vomy il se reposeun quart d'heure estant assis, et apres tourne reboire comme auparavant. Quant est du manger je suis d'advis que l'ô ne mâge que trois heures apres la derniere prinse, soit pour ceux qui boivent sâs preparation ausquels l'operation est plus tardive, empeschée par la viande là où la chaleur naturelle s'applique, de sorte qu'elle est inutile, ou bien si elle opere en telle façô c'est plustost à leur dommage qu'à leur santé. Ce que j'ay veu advenir depuis deux ans ou environ à un qui se confiant du tout à sa force apres la troisiesme prise va manger d'un jambon et mourut deux heures apres, tant pour n'avoit pas esté purgé, qu'ayant quelque autre imperfection dans le corps, il estouffa de viâde, les humeurs qui s'esmouvoyent et le samassa autour des poulmôs et du cœur, car il s'est trouvé qu'elle opere a beaucoup de personnes apres le disner, d'où nous cognoistrons que le dormir n'est aucunemêt bon, les apres-disnees durant que l'on en boit, ny moins demeurer oysif, tant pour les raisons accoustumées sur ce propos, que pource que cela empesche que les excremens ne



Digitized by Google

soyent chassez du corps. Et pour ceste cause ceux qui dorment et ronflent la meilleure part du jour, et cõbattent en sommeillant avec les glirons, ne parviennent que rarement jusques à l'aage de vieillesse, accumulant par ce moyen, non seulement au cerveau : mais en toutes les parties du corps, grande multitude d'excremens, et font ce que Galien cite en son troisiesme livre *de sanitate tuenda,* et Homere au dernier de son Odyssee,

Comme avant le repas il va au bain descendre :
Le sommeil gratieux le vient saisir et prendre.
C'est l'humeur des vieillards.

Je sçay que par l'opinion d'Hypocrate, que le labeur, le mâger, le boire, le sommeil et le plaisir de Venus doyvent estre moderez, mesmes que selon Galien le sommeil ayde à digerer souventesfois, car outre ce qu'il est gracieux, il charme toutes choses, il adoucist les maladies, esteind toute tristesse, Ovide.

O somme gracieux le repos eternel
Somme le plus plaisant du throsne supernel,
Chere paix de l'esprit que la pasle tristesse.
Resuit incessamment d'une chaude vitesse
Toy dis-je qui gueris et assopis les maux
Des corps lassez du jour du nombre des travaux,
Et les refais encor plus aptes au labeur,
Charmant tout le travail de ta saincte douceur.

C'est ce que Hypocrate asseure, Aphoris, 48. que *In omni corporis motu cum quispiam fatigari cœperit quies statim lassetudeni remedium.* D'avâtage le mesme Ovide.

Celuy ne peut durer qu'il faillisoit un jour.
Le dormir gracieux qui coule par contour,
Il augmente et remet les forces ja perdues,
Et si releve aussi toutes veines recrues.

Toutesfois-je sçay bien qu'estât pris immoderement, il empesche la digestion, rend l'estomach plein de cruditez froides, et une infinité d'autres maux, car la commodité

Digitized by Google

du sommeil doit estre joincte avec l'exercice autrement il est nuisible comme le mesme Ovide,

Tu vois comme l'effect d'une lente paresse
Gaste et corrompt le corps qui ne travaille pas,
Ainsi l'eau qui s'arreste et s'amasse en un tas,
Est pleine de limon et d'une bourbe espesse.

Tellement que celuy qui est soigneux de sa santé, doit fuyr, comme une pernicieuse peste l'oysiveté, et non seulemêt pour ceste cause : mais aussi pour une autre plus pregnante, sçavoir est qu'elle assopit, et rend morne l'esprit, avec l'experiêce nous apporterons sur ce l'opinion du poète Ovide livre troisiesme de Trist.

Adiouste et croy encor que l'esprit engourdy,
Dans les fers abuseurs d'une morne paresse,
Se charge et s'endurcit d'une rouillure espesse.
Et cest moins qu'il n'estoit demeurant estourdy.
Si l'on veut que le champ de mille bleds foisonne.
Il faut que le gueret la releve et sillonne,
Le cheval bien que beau s'il demeure attaché
Soit au timon pesant soit d'un fer empesché,
Il marche lentement et dedans la carriere
N'emportera sur tous la couronne guerriere.
Le basteau que l'on voit sur la rive desert.
Se crevasse et pourris, se chansis et se pert.

Et en un autre lieu,

Demande tu pourquoy fut Egiste adultere,
C'est qu'il fut paresseux et ne voulut rien faire.

Quant au scrupule de ceux qui disent qu'il en faut boire à quantité et en beaucoup de jours, je suis d'advis quils se reglassent selon leurs forces et en la grandeurs de leur maladie, ils prennent côseil des medecins, car en diverses maladies il faut proceder en diverses façons et user de divers remedes. Il reste de l'usage du bain, lequel pour ce que facilement il ne peut estre faict dans les fonteines, il faut faire porter l'eau dans les cuves, laquelle pour ce qu'elle se refroidist, il faut faire rechauffer au mesme degré de chaleur qu'elle estoit en y entrant peu à peu, et y demeurer autant que le Medecin aura ordonné. Je ne

Digitized by Google

suis pas aussi d'opinion que les personnes qui ont amas d'humeurs cruës et vicieuses és premieres veines, ou biê en quelqu'une des parties nobles ou servans à icelles, comme le foye l'estomach, les poumons, les reins, les mains, et les pieds aussi: ou bien quant le corps est remply d'humeurs acres, et le cuir fort espais, les pores reserrez, car les excremês coliquees et fondus par la chaleur du bain, tombent sur les membres malades, ou bien que les conduis par ou passent les humeurs soyent laxes, et que la partie qui reçoit est directement au dessous de celle qui envoie, et par d'autres moyens qui en fin trâchent la vie des hommes qui ont telles tâches au corps. Je vous confirmeray cela par deux exemples que j'ay veus: La premiere d'une Damoyselle de Rodez, laquelle estoit malade d'une defluxion qui luy tomboit sur les poumôs qui ja presque estoiêt desseichez, je la conseillay de ne boire, ny moins dê se baigner tant à Encausse qu'aux autres bains, elle fut obstinée et croyant l'oppinion du vulgaire elle en but huict jours, et sentât que la douleur luy augmentoit: par d'autres opinions plus legeres elle se baigna, et d'avantage s'endormit après le bain: ce que Galien deffend au 14. *livre de met. meden. Chap 5 et au 6 liv. De tuenda valetudine.* Elle mourut dans Tholose cinq jours apres en s'en retournant. La seconde est d'une autre Damoyselle du pays de Xaintonge nômée de la Garde, aagée de soixante et cinq ans, malade depuis un an ou dix huict moys d'une Paralysie de la moitié du corps, elle en beut par l'advis des Medecins sept jours durant s'en trouvant fort bien, sinon d'une douleur qu'elle avoit au col, elle volut faire à l'imitation d'un pauvre podagre qui se couvrait de bouë et en estoit guary le mesme jour qu'il s'en estoit couvert, elle s'en voulut charger le col, et sa partie malade tout de mesme: bien que je l'en eusse destournée et divertie par beaucoup de raisons, ains pensant guerir aussitost comme l'autre en l'absence de Madamoyselle de Pontiou sa fille, elle s'en chargea non seulement la partie affectée mais la poitrine

Digitized by Google

et tout, à l'heure mesme elle commêça à souffrir et luy survindrent de grandes côvulsions à un bras, et à une jambe et perdit le jugement et le pouvoir de manger de sorte qu'elle ne vesquist que trois jours apres, elle fut ouverte et ne se trouva autre chose sinon une pierre grosse comme une nois accompagnée de huict autres dans la bource du fiel. Il est vray que les ventricules du cerveau estoyent tous rêplis d'un humeur visqueux qui avoit opilé ceste partie du cerveau nommé Insundibulum, et les poumons remplis et couverts de sâg et de plus nouvellement tombé, d'ou l'on peut juger que la bouë referra les conduicts ou passoit c'est humeur laquelle estât ainsi retenuë luy causa ce silence perpetuel. Donc j'advertiray pour conclure, qu'il est tres-necessaire de consulter les Medecins, et outreque l'on sçache qu'il est bon d'être fort purgé avant que de se charger de bouë, et qu'il faut chercher le temps clair, et serain la digestion estant faicte, puis apres exposer la partie qui en est chargee, et que l'on enveloppe toutesfois la teste : craignât que quelque defluxion n'arrive, à fin que pensant guerir un mal l'on ne tombe en un autre. Ceux qui seront debiles s'echargeront dedans le lict estant d'advis qu'ils facent un peu chauffer la bouë sur le linge avant que de l'appliquer, j'ay veu l'operatiô plus soudaine par ce moyen. Je laisse une infinité d'autres remedes, et moyens aux Medecins qui conseilleront les malades ayant dict cecy seulemêt par maniere d'advertissement.

*De la façon d'vser des Douces*

CHAP. VII.

JE trouveray bon et utile, de parler en passant de la façon que l'on use des eaux medecinales que l'on apelle Douces : et pource que ceste facô est fort usitée à present aux Allemagnes, et en Italie, usurpée par les plus docctes medecins. Elle est ainsi nommée Douce, non pour autre raison, sinon que doux est un lavement qui se fait

Digitized by Google

sur la partie malade, principalement sur la teste, l'eau tombant peu à peu d'enhaut, ne plus n'y moins que si on la faisoit distiler dans un vaisseau. Il seroit bô d'en user à la fontaine mesme, pour la plus grande vertu de l'eau qui y est: car elle se diminuë estant portée. Mais pource que telle commodité n'est point aux fôtaines d'Encausse, et que les tuyaux sont bas côtre terre et nô relevez, l'on n'y pourroit mettre aucune partie du corps dessous, outre qu'encor que cela se peust faire l'eau ne cherroit d'assez haut car comme j'ay veu en Allemagne et en Italie, l'eau qui sert à telles choses, tombe de trois pieds, pour le moins de hauteur. Son usage coustumier est pour la douleur inveterée de la teste : côme Hemicraine et Cephalee, et mesme pour la froideur de la teste, pour la douleur des bras et des jambes aussi, et pour les reins refroidis. Donc qui voudra faire telles choses aux eaux d'Encausse qu'il prenne de ceste eau et la face chauffer pour la mesler avec l'autre qui se seroit refroidie, estant des mesmes fontaines: puis qu'il face lever la cruche ou le vaisseau de la hauteur de trois pieds, et faisant couler l'eau par un Canal propre a celà à fin que l'eau tombe avec plus de vehemêce, que l'on la face choir tout droict sur le lieu affligé de douleur, par l'espace d'une demie heure, le continuant par quatre ou cinq jours loing du repas, et apres s'estre purgé et avoir beu de l'eau: car l'on n'use jamais de remedes topicques que l'on ne se soit purgé devant. Plusieurs personnes en ont usé par mon advis lesquelles s'en sont bien trouvées.

*Des exemples de ceux qui ont guary.*

CHAP. VIII.

AFin que plus grande asseurance par cy apres soit adjoustée à l'operation de ces dites eaux, entre un grand nombre qui y ont esté guaris, j'en rapporteray les exêples plus memorables et plus familieres, et si j'oseray bien me mettre au rang de ceux qui doivent telle action de grace:

Digitized by Google

car estant malade à Rieux d'une colique par l'espace de deux mois, et tellement agité que je ne pouvois dormir n'y nuict ny jour, moins me bouger du lict, ny aller à celle, que par clisteres: et ne me confiant du tout en moy, je pris advis de tous les fameux Medecins; tant de Tolose que de mes circonvoisins: mais pour cela mon mal me vexoit plus que tousjours : en fin se fit une métastase de colique en un autre mal de reins, et des hanches, qui ne me vexoit moins que la colique. Je ne me pouvois seulement tourner dans le lict sans une corde que j'avois fait attacher au ciel du lict: tellement que je desesperois de ma santé, voyant que tous les medecins n'y pouvoient donner ordre, n'eust esté qu'une bonne femme me mit encor en espoir de guarir, pourveu que je me fisse charger les reins de la boüe d'Encausse, et beusse de l'eau. Je vous laisse à penser si je n'y envoiay sur le châp mon laquais pour apporter de la boüe pour me charger, et de l'eau pour boire : j'en beus un jour, et le soir je me fis charger d'icelle boüe les hâches; trois jours apres je me trouvay tellement soulagé que je cômêcay un peu a me soustenir, non contant de ce, je poursuis ma pointe, et me fis porter sur les Brancards à Encausse, pour avoir entiere guérisô. Estant arrivé je me fis porter à la fontaine, et beus l'espace de huict jours et au dixiesme je commençay de m'apliquer de la boüe, et au vingt cinquiesme je cheminay assez biê: Toutesfois quelque douleur me restoit encores, pour l'extirpation d'icelle j'use de bains huict jours, y meslant des herbes que je jugeois estre convenables, j'usois aussi quelque fois de ceste façon de laver que l'on appelle douces : tout cela achevé je bois encores huict jours me voyla sans douleur aussi allegre que jamais. Un an apres le mal me revint, j'use des mesmes remedes, ma douleur cesse, et ne m'en suis mal trouvé depuis graces à Dieu.

Madame la Contesse de Chaume, du païs de Picardie, estant paralitique de la moitié de son corps, aagée environ de vingt et cinq ans, apres luy avoir ordôné une legere

Digitized by Google

purgation je lui conseillay de boire l'espace de quinze jours et se couvrir de boüe en se mettant au lict : le costé paralitique cinq jours durant, plustost que le têps fut expiré elle chemina seulle : car au paravant elle se faisoit pourmener dans une chaire. De là elle s'en alla à Bagnieres de Bigorre et aux bains de Barreges, qui ont la vertu de digerer et fortifier : tellement que depuis je l'ay veuë dancer, et se porter si bien que jamais elle fit.

En l'an 1598 l'hostesse des deux Cyrenes de Sainct Jean d'Angely, travaillée d'une colique depuis deux ans aagée de quarante ans, à laquelle ayât ordonné un clistere et une medecine, je lui côseillay de boire douze jours et se baigner par quatre jours dans l'eau de la fontaine d'Encausse, où avoient boully quelques certains mineraux et vegetaux, elle guerist aussitost et quittant ses brancards pres de la fontaine, les pendist aux Aubepins comme pour trophée, et s'en retourna à cheval saine et joyeuse en son païs. J'en diray une autre de Môsieur le Comte d'Aubigon, âgé environ de cinquâte cinq ans, qui vint en Causse, avec un flux hemoroidal, qui l'avoit reduict en telle extremité qu'il ne pouvoit cheminer, voire mesmes se soustenir, encores moins aller à cheval : son foye estoit si refroidy, qu'au lieu de sang, il faisoit de l'eau pure et l'eut on jugé le voyant dormir, plustost mort qu'envie tât cendré estoit son visage : les medecins y avoiêt perdu leur escrime, et ne jugeoiêt autre chose sinon qu'en fin il tomberoit en hydropisie. Il tenta fortune et vint quasi comme desesperé en Causse, aymant mieux finir les jours, que de les prolonger, en si grande misere : maisson entreprise reüssist mieux qu'il n'esperoit : car ayant beu l'espace de six jours il recouvra une bonne partie de sa santé tellement qu'il môtoit à cheval, ce qu'il n'avoit peu faire de long temps, ses forces naturelles luy retournerent tout a un coup, avec un tel appetit qu'il ne pouvoit se rassasier, de tout ce qu'il luy degoutoit auparavant. Voyla un admirable changement, de retourner si viste à convalescence, ayant des-ja un pied à la fosse (s'il faut ainsi parler) s'il estoit venu

Digitized by Google

triste et melancolique dans une litiere tout extenué: il s'en retourna apres qu'il eust beu l'espace de dix ou douze jours, joyeux, sain et à cheval, chassant par tout le chemin, et loüant Dieu d'avoir trouvé un si souverain et presêt remede: ce que j'en dis n'est pour l'avoir veu: mais pour luy avoir ouy racanter en personne ce printemps de l'an 1600, qu'il m'appella estât en Causse, pour avoir advis d'un flux de ventre qui luy survint en chemin, venant pour avoir guarison d'une grande debilité d'estomac, qui luy estoit resté d'une extreme maladie qu'il avoit euë à Toloze, et recouvra l'appetit dans peu de jours. Une autre Damoiselle qui ne veut estre nômée, en l'an 1597, malade d'un ulcere qu'elle avoit au col de la vessie, tellement qu'elle tomboit à tous propos en lypotomie et se diminuoit de jour en jour, elle fut conseillée de Monsieur Joly medecin, et de moy, de boire l'eau d'Encausse, ce qu'ayât fait, le huictiesme jour elle commença à se porter bien et cheminer toute seule, et depuis s'en retourna saine et allegre. Un Gêtilhôme de Villeneusve d'Agenois nommé le Sieur de Perdeville, aagé de quinze ans, vint en l'an 1598, en Causse accompagné d'un Chirurgien qui s'estoit employé par tous moyens de luy guarir la Tigne, avec l'advis de beaucoup de medecins n'ayât peu guerir, apres qu'il eut beu et se fut chargé la teste de boüe, elle luy devint si nette que riê ne pululla n'y bourgeonna d'avantage, et fut guary entierement. J'en ay veu depuis guerir beaucoup de ce mesme mal, tant de Gentils-hômes que paysans. En 1598, une jeune fille de Monsieur de Craneau, marchant de Sainct Jean d'Angelie, malade des palles-couleurs avec une opilation de ratte et retention de menstrues, l'ayant fait purger et seigner le pied dans l'eau, elle beut treize jours, au bout desquels elle eut ses purgatiôs, sa ratte lui desenfla, et la couleur luy devint autant vermeille que jamais. Un Gentil-hôme du pays du Meine, paralitique des deux jambe, arriva Encausse, ayant esté traicté malheureusement par les voleurs en chemin, toutesfois ayât esté aydé par d'autres Gentils-hommes, et

Digitized by Google

avec beaucoup de peine y estant arrivé, il se fit purger et charger de la boüe ayant beu quelques jours, au bout duquel temps il devint sain et allegre de ses jambes, et du reste de son corps, et attacha en un Aubepin pres de la fontaine ses crosses, en signe de victoire. Un autre de Normandie, nommé Gerard Rauand, qui estoit sourd des deux oreilles apres qu'il eut beu 25 jours et se chargea la teste de boüe sept ou huict jours, il ouyst et fut sain. Et l'an 1598 au mois de Septembre, un jeune tailleurde Liencourt pres Clermont en Beauvoisis, lequel ayant receu un coup de pied de cheval à la mâdibule droicte et inférieure quatre ans auparavant, tellement que quelques dents luy estoient tombées, n'ayant pas esté bien pensé on luy avait laissé carier toute la mandibule, tellẽment qu'une fistule luy estoit venuë dans la bouche, ayant la joüe enflée, et sa bouche à toute reste puante, pourquoy guerir, il se remet entre les mains des Chirurgiens, qui n'en pouvoient venir à bout, il viêt en Causse, je luy conseillay de boire et se laver la bouche et se charger de boüe le costé malade. Il en beut un mois avec des pillules cochées qu'il prenoit de huict en huict, beaucoup d'escailles d'os pourries luy tombent dans ce mois, et la puanteur de sa bouche se passe, je le retins quelques jours en ma maison, et depuis se retira au logis d'un Gentilhomme attendant la première saison pour reboire, il continua quatre saisôs, et à la fin desquelles toute la mandibule luy fut tôbée, et s'y fit un porus au lieu, sa joüe venât plus petite que l'autre, et se lavoit soir et matin la bouche avecq' l'eau d'Encausse: ainsi fut guery. En l'an 1600, une certaine Damoiselle aagée de 22 ans d'une terrible procidence de matrice, elle beut 24 jours et luy feis faire des bains artificiels meslez avec de l'eau d'Encausse, tellemêt qu'elle guerit et se porta bien. Ce seroit ennuyer que de r'aporter tant d'exemples, veu que tous les jours il s'y en fait un nôbre infiny. Je prieray seulement le Lecteur de croire, que ce que j'en ay escrit, n'a esté pour autre gloire que pour la siêne; et à fin qu'un si grand bien ne fut caché n'y recelé,

Digitized by Google

le priant de m'excuser si j'ay succintemêt escrit ce qui se pouvoit faire en un gros volume, veu que je n'ay voulu servir que d'advertissement, lequel je puis asseurer ne devoir estre mesprisé ; ains chery et recherché, comme un don que Dieu et la nature ont expressémêt envoyé, pour le secours de tous les hommes.

FIN

Digitized by Google

Digitized by Google

# BIOGRAPHIE

**F. Valls Taberner.** *Els orígens dels comtats de Pallars i Ribagorça. I part: La primera família comtal Pallaresa.* Barcelona 1918.

M. Taberner expose d'abord la situation politique du Pallars et de la Ribagorça. Il pense que ces régions relevaient des Francs à la fin du 8e s., et du marquisat de Toulouse pendant le 9e ; mais, à son sens et contrairement à d'autres assertions, elles ne faisaient pas partie de la *Marche d'Espagne.*

Utilisant le Cartulaire de l'abbaye d'Alaon, sur lequel la Charte composée par le Cardinal d'Aguirre a jeté grand discrédit, M. T. met à un point bien étudié la valeur d'autres documents inscrits dans ce Cartulaire. Nous pouvons donc le suivre avec confiance dans l'emploi qu'il fait de ces derniers instruments. Il donne d'abord une charte émanant d'un *Comte Bigo, vir inlustet,* qu'il identifie à Bigo ou Wigo, prédécesseur de Berenger à la duché de Toulouse ; ce Bigo mourut le 28 octobre 816 ; puis, une charte de Berenger, mort en 835 ; enfin, une charte du comte Galinde, " Deo favente chomis " qu'il donne comme Comte de Toulouse, et successeur de Bérenger, de 835 à 841 environ. Ces données sont exposées avec soin et clarté.

M. T. passe ensuite au comte Fredol, comte et marquis de Toulouse. Il publie à son sujet un acte dont l'authenticité, peut-on dire, est appuyée par un fac-similé photographique. Il conclut que ce Fredol était comte et marquis de Toulouse, possesseur, par suite, de Pallars et d'Urgel entre 845 et 852, ce que confirme un autre acte, daté celui-ci de 848, concernant le monastère de Géry sur la Noguera Pallaresa.

M. T. donne ensuite un acte de 859, émanant du duc Ramond I de Toulouse (852-63), qui se rapporte au monastère de S. Pierre des Maleses, dans le Pallars.

L'acte suivant est celui octroyé en 871 par le duc Bernard Ier de Toulouse (865-74) à l'abbaye d'Alaon. Dans l'*Hist. de Languedoc* (éd. Privat, t. II, *Preuves*, c. 363), il est classé parmi les chartes fausses du Cartulaire d'Alaon. M. T. ne le considère pas ainsi, et il en donne des motifs fort acceptables.

De ces divers documents, M. T. conclut à la juridiction des ducs de Toulouse sur les territoires d'Urgel, Pallars et Ribagorça, depuis le commencement du IXe s. — ou peut-être même avant, — jusqu'en 874, date de la mort de Bernard Ier.

A ce point de son travail, M. T. pose la question suivante : " Pour-

Digitized by Google

tait-on admettre que, pendant le restant du IXe s., le Pallars et la Ribagorça restèrent assujétis à la Maison de Toulouse ?" A Bernard Ier succède en 874 dans le gouvernement de la duché Bernard, son fils, et à celui-ci, en 886, son oncle, le duc Eudes (jusqu'en 918). Mais depuis 884, on trouve un Ramond, comte de Pallars et Ribagorça, fils peut-être du duc Eudes qui aurait rendu indépendants et autonomes le Pallars et la Ribagorça en faveur de Ramond ; d'où, séparation politique de ces régions d'avec la duché de Toulouse. Toutefois cette identification de Ramond est jugée *problèmatique* par M. T., qui se rallie à la suivante : Ramond Ier, comte de Pallars et de Ribagorça, est le fils de Loup, d'après le *Codex* de Meya. Les circonstances qui auraient créé cette situation nouvelle du Pallars et de la Ribagorça ne sont pas connues de M. T.

Nous entrons dans le Xe s. Après Ramond Ier (mort vers 917), le Pallars et la Ribagorça sont séparés à la suite du partage entre ses fils : Bernard, l'aîné, reçoit la Ribagorça, et l'autre, Izarn, le Pallars. En 948, Izarn prend les titres de "comte et marquis de Pallars, Ribagorça et Cousserans", dans un acte portant donation de Labaix (en Pallars), alors que dans son testament du 13 Sept. 953, il s'intitule seulement : *Comes Paliarensis et marchio ;* cet instrument ne mentionne, du reste, rien du Cousserans [1]. (Incidemment, nous signalerons ici que la désignation du roi de France, Hugues Capet (987-96), dans la datation des actes, ne soulève aucune difficulté en Pallars, tandis qu'elle est rejetée en Ribagorça, où ce roi est traité d'*usurpateur*).

Au commencement du XIe s., les fils de Sunyer (*Suniarius*) se partagent le gouvernement du Pallars divisé en *Pallars Sobira* et *Pallars Jussa* (*haut* et *bas* Pallars).Cette division dure pendant les XIe et XIIe siècles. Le *bas* Pallars passe au roi d'Aragon au XIIe s. ; et le *haut* entre dans la famille de Comminges-Cousserans au XIIIe s.

Cette dernière partie de l'étude si intéressante de M. T. devra être consultée par ceux qui auront à s'occuper des vicomtes de Cousserans, car elle est en contradiction avec les données de Jean de Jaurgain exposées dans son ouvrage : *La Vasconie.*

Modestement, M. T. a fait un travail considérable, difficile, ardu, en voulant établir simplement, — du moins, en apparence, — des généalogies. Son étude, qui représente un labeur inappréciable, dépasse grandement ce cadre. Elle contient plus que des éléments d'histoire : elle est l'histoire même de ces régions qui confinent aux nôtres par tant de points. Elle aborde à l'aide de documents nombreux, souvent

(1). — M. T. cite un acte de Garsende, comtesse de Toulouse, qui en 972, fait des donations à l'abbaye de S. Pons de Tomières, parmi lesquelles figure un " *alodium vincis in Aranno* " (*Hl. de Langued*, Ed. Privat t. v. c. 273). Il faut lire : " *in Averano* ", qui était de la comté de Toulouse. Quant aux " vignes ", l'Aran n'en possédait, au Xe s. comme aujourd'hui, que quelques pieds, sur hautains, ce qui exclut l'*alleu*, tandis que le *vignoble* existait certainement à Averan (Languedoc) alors comme maintenant.

Digitized by Google

inédits, les problèmes historiques les plus obscurs ; certes, elle n'en éclaircit pas tous les termes, mais elle facilite largement la recherche des *inconnus* dont ces problèmes sont hérissés. Nous en remercions bien cordialement M. Taberner, qui, non seulement porte dans tous ses travaux de précieux tributs à l'histoire, mais aussi à la philologie, car les documents qu'il publie sont souvent *bilingues*, et, à ce titre, offrent bon secours à l'étude de notre langue d'Oc.

S. M.

***

**Histoire de Sainte-Foy-de-Peyrolières...** par M. l'abbé Jean Contrasty, curé de Sainte-Foy. — Toulouse, 1917. — Vol. de XVI, 509, pp. in-8°.

Notre confrère et ami, M. l'abbé Contrasty, vient d'accomplir pour sa paroisse, déjà signalée à l'attention publique par M. Igounet, un travail de longue haleine et de grande valeur. Il a écrit son histoire, non seulement en l'appuyant de documents nombreux et certains, mais aussi avec un sens objectif qui a jeté quelque petit trouble parmi des censeurs, bienveillants certainement, toutefois fort troublés par des rapprochements historiques reconstitutifs du milieu ambiant, méthode si négligée par nos anciens historiens. On ne peut plus aujourd'hui, quand on écrit sur le vieil âge, négliger cette reconstitution. Certes, il ne faut pas en exagérer les effets par un recours aux hypothèses trop problématiques, aux conjectures hasardées, surtout quand il s'agit que d'un coin de quelques arpents de terre. Mais dans l'Histoire qui nous occupe ces hypothèses n'abondent pas ; au contraire, les documents sérieux y sont nombreux, fort bien discutés et parfaitement classés. La lecture en est attachante, tant le style, très-clair et très châtié, de l'auteur, a caché l'acidité des grimoires de notre Moyen-Age.

Cependant une confusion s'est glissée dans la géographie du Comminges après le partage de 836. Le comté comprenait alors, non-seulement la vallée d'Aure, mais aussi le Couserans, contrairement à ce qu'écrit l'abbé Contrasty à la p. 45. Les comtes d'Aure malgré leurs tentatives contraires, ont rendu hommage jusqu'à la fin du XIIIe siècle aux Comtes de Comminges pour les vallées d'Aure, Barousse et Neste. Quant au Couserans, ce diocèse-religieux était encore le 29 novembre 1244 dans la souveraineté du Comte de Comminges, car il en fait hommage au comte de Toulouse en présence de son fils, le vicomte de Couserans, qui prend le titre de Comte de Pailhas seul dans la signature de l'acte. (*V. Hist. de Lang.* t. VIII, cc. 1865-67 et t. XII, p. 279). Le traité du 9 mars 1443 reconnaissait encore à la comtesse de Comminges, fille de Pierre Raymond II, la souveraineté sur les châtelle-

Digitized by Google

nies de Castillon et les terres de Taurignan et de Saint-Lizier, qui étaient le primitif Couserans (*V, Hist. de Lang.*, t. x, cc. 2192 et seq.)

M. l'abbé Contrasty, quoiqu'il fasse un exposé assez long des origines de l'abbaye de Conques et des miracles de sainte Foy, ne fait aucune allusion au développement du culte de cette dernière dans la région du haut Comminges. Seul, M. l'abbé Lestrade, dans la préface à cette *Histoire de Sainte-Foy-de-Peyrolières*, le mentionne, mais seulement pour la région toulousaine. Or, dans la région commingeois, Sainte-Foy de Coberturas, aujourd'hui Clarac, existe en 1060-65 et est donnée à l'abbaye de Conques ; Salies-du-Salat avait, en 1312, un prieuré portant le nom de Saint-Vincent de Sainte-Foy (V. *Cart. de Conques*, p. 66 Desjardins, et arch. départ. Haute-Garonne *Jésuites*, 52, f° 31 v°).

En terminant, nous signalerons à l'auteur une petite erreur et un manquement : p, 70, l'acte de juin 1240 entre Bernard de Comminges et l'abbé de Conques ne doit pas être ramené à 1239, qui avait fini le 15 avril 1240 (n. s.) ; p. 91, un renvoi mentionne un appendice qui n'existe pas dans l'ouvrage.

Et tout ceci dit, nous souscrivons bien cordialement à tous les éloges qui ont été faits de cette brillante et riche Histoire, qu'ont couronnée l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse et, tout récemment, l'Académie Française.

S. M.

***

Dr R. Molinéry : Mgr le duc du Maine et Madame de Maintenon aux Eaux de Barèges (1675-77-81).

— La princesse des Ursins a-t-elle séjourné à Barèges en 1702 ?

— Une grande avalanche aux Bains du " Bourg de Barèges " (19 pluviose an X) " Le Journal de Barèges ".

F. de Cardailhac : Madame de Maintenon et ses deux voyages dans les Pyrénées (1675 et 1677).

Barèges n'est point en Comminges, pas même dans les Quatre-Vallées. Serait-ce une raison suffisante pour ne rien dire, dans cette Revue, de quatre plaquettes relatives à une station balnéaires dont les vertus curatives s'apparentent si étroitement à celles de Luchon ? Mais le hasard a voulu que leur auteur devint précisément le directeur technique des Thermes de Luchon : ici, nous sommes dans notre domaine et aucun scrupule ne saurait nous retenir. Il nous sera donc permis de signaler ces attachantes études dont trois présentent un réel intérêt historique et dont la dernière revêt un caractère plus strictement médical. D'une documentation puisée aux meilleures

Digitized by Google

sources, d'un style alerte et clair, illustrées avec un constant souci d'exactitude et d'art, elles font honneur à M. le docteur Molinéry : sa haute culture, ses connaissances étendues et variées ne peuvent manquer de valoir à Luchon, avec un regain de réputation, une ère nouvelle de prospérité.

Par une heureuse rencontre, M. Fernand de Cardailhac, nous conte avec autant d'esprit que d'érudition les deux voyages de Mme de Maintenon aux Pyrénées : mais c'est Bagnères-de-Bigorre plus que Barèges qui fait l'objet de son récit. Les liens étroits qui unirent quelque temps le Nébouzan à la Bigorre nous autorisent à dire quel attrait il offre ainsi à nos lecteurs. J. P.

Digitized by Google

# TABLE DES MATIÈRES DU 34e VOLUME

ANNÉES 1919-1920


I. — Joseph Picot : Le Maréchal Foch, commingeois..... 1

II. — S. M. : Extrait du jugement souverain des afforest de Valentine du 26 juin 1673 (Document) ..... 6

III. — F. Marsan : Ordonnance de Mgr Gilbert de Choiseul pour l'Église Saint Pierre de Sarrancolin, 25 août 1655. (Document)..... 11

IV. — Maurice Gourdon : Au Pays d'Aran (*suite*)..... 17

V. — R. : Le Cagire en janvier..... 34

VI. — J. Picot et F. L. Bertrand : Précis d'Histoire du Comminges et du Nébouzan (*suite et fin*)..... 37

VII. — François Bazerque : Le Parlement de Toulouse et les travailleurs agricoles dans la Vallée de la Neste..... 97

VIII. — Baron de Lassus : Les Œuvres de Gassen de Plantin *Abrégé des Eaues d'Encausse* (reimpression d'une 1re édition parue en 1601)..... 81

IX. — Bibliographie..... 124


Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

# REVUE DE COMMINGES

## TABLES GÉNÉRALES DES TOMES I A XX (1885-1905)

Fondée en 1885, la *Revue de Comminges* compte plus de trente ans d'existence. Les matières s'y sont accumulées et les renseignements qu'elle renferme sont tellement nombreux et variés que les recherches à travers les tables des vingt premiers volumes sont longues et malaisées. Aussi bien il a paru utile de dresser, pour rendre plus faciles les investigations des travailleurs, des tables générales présentant en quelque sorte la synthèse des travaux accomplis.

Ces tables, œuvre de l'un de nos plus dévoués collaborateurs, M. J. Décap, consistent en :

1° Table alphabétique des auteurs ;

2° Table anatytique et alphabétique des matières (noms de personnes, de lieux et de choses) ;

3° Table des textes et documents (ordre chronologique) ;

4° Bibliographie (Analyses, comptes-rendus critiques, notes sommaires) ;

5° Actes de la Société des Etudes du Comminges (Assemblées, excursions, etc.).

*Table alphabétique des Auteurs.* Sous leurs noms sont groupés tous les articles, toutes les communications dont ils ont enrichi le précieux recueil qu'est notre Revue, source riche de matériaux pour les futurs historiens du Comminges.

*Table analytique et alphabétique des matières* comprend les noms de personnes, de lieux et de choses. L'auteur avait songé tout d'abord à dresser un répertoire méthodique des matières réparties en séries comportant chacune un certain nombre de divisions et subdivisions, ce qui présentait l'inconvénient de multiplier les tables parce qu'une table alphabétique était absolument indispensable. Aussi, grâce au soin et au développement donné à celle-ci, il a paru possible de supprimer le répertoire méthodique. Chaque nom de personnage, lieu ou chose est suivi de quelques indications qui révèlent tout de suite l'objet de la communication et constituent par là une analyse succincte mais suffisante. En outre, sous certain noms, de lieux et de choses surtout, sont groupées et classées méthodiquement les matières qui s'y rapportent. Il suffit, pour être édifiié de jeter un coup d'œil rapide aux mots : Abbayes, Aspet, Barousse, Biographies, Chapelles, Chartes de coutume, Châteaux. Evêques, Grottes, etc. C'est la partie du travail la plus intéressante pour les chercheurs.

*Table des textes et documeuts.* Sous ce titre sont rangés les textes ou fragment de textes, publiés isolément ou insérés dans le corps d'un article, étendus ou brefs, et classés dans leur ordre chronologique.

*Bibliographie.* Simple liste des ouvrages ou des articles de Revues qui ont fait l'objet d'une analyse, d'un compte-rendu critique, parfois d'une simple note bibliographique: liste forcément incomplète puisqu'elle ne renferme que les ouvrages signalés dans la Revue, mais qui n'en constitue pas moins un apport précieux à la *Bibliographie commingeoise* dont M. Décap a déjà publié un " *Essai* ". (*En supplément à la Revue de Comminges, tomes* XV et XVI).

*Actes de la Société des Etudes du Comminges.* Listes des actes de la Société, c'est-à-dire du programme qu'elle s'était tracé à l'origine, des comptes-rendus des assemblées générales et des notices itinéraires ou comptes-rendus des nombreuses excursions qu'elle a organisées à travers le Comminges.

Digitized by Google

La *Revue de Comminges, du Nébouzan et des Quatre-Vallées* paraît tous les trois mois. — On s'abonne chez M. ABADIE, imprimeur-libraire à Saint-Gaudens.

ABONNEMENT D'UN AN :

| | |
|---|---|
| Pour la Haute-Garonne et l'Ariège . . . | 10 francs |
| Pour les autres Départements . . . . . | 10 fr. 50 |
| Pour l'Étranger. . . . . | 12 francs |

En cas de recouvrement par la poste il est ajouté 0 fr. 75 pour frais.

---

Le Bureau de la Société est composé de MM. le colonel Mondon, *président ;* Dr Charles Chopinet, *vice-président-archiviste ;* Maurice Picot, *trésorier ;* Baron Marc de Lassus, J. Décap, Alexandre Abadie, Dr Payrau, Joseph Picot, *membres.*

Il fait appel à toutes les collaborations : archéologiques, historiques, scientifiques, littéraires même, pour tout ce qui intéresse la région, c'est-à-dire le Comminges, le Nébouzan et les Quatre-Vallées.

---

Les communications de travaux, de documents et de découvertes d'objets (débris, vestiges archéologiques, médailles, fossiles et autres curiosités naturelles) seront adressées à l'Archiviste ou au Secrétaire. La Société les accueillera avec reconnaissance, étant désireuse d'obtenir le concours de toutes les bonnes volontés pour étudier cet attrayant pays du Comminges, et en faire surtout revivre le passé si attachant et si instructif.

---

## TARIF DES TIRAGES A PART

Ces prix comprennent la couture, le brochage et l'enveloppe de couleur.

| | NOMBRE D'EXEMPLAIRES | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | 50 | 100 | 200 | 300 | 500 |
| Quart de feuille (1 à 4 pages) . . . . . | 20 f. » | 30 f. » | 50 f. » | 67 f. | 100 f. |
| Demi-feuille (5 à 8 pages) . . . . . | 35 » | 45 » | 65 » | 85 » | 130 |
| Trois-quarts de feuille (9 à 12 pages) . . . . . | 40 » | 55 » | 75 » | 100 » | 140 |
| Une feuille (13 à 16). . . . . | 45 » | 65 » | 90 » | 120 » | 190 |
| Couverture imprimée. . . . . | 7 50 | 12 50 | 22 50 | 30 » | 40 |
| Pour les Mémoires qui ont plus d'une feuille d'impression, chaque feuille en plus. . . . . | 35 » | 45 » | 75 » | 100 » | 135 |

Pour les tirages à part, s'adresser à M. ABADIE, imprimeur-libraire, éditeur de la *Revue de Comminges*, rue Thiers, à Saint-Gaudens.

278564

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

PERIODICALS

Digitized by Google

PERIODICALS

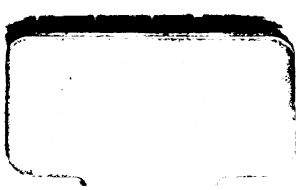

Digitized by Google

Digitized by Google